

Séance de la soirée du 10 septembre 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DES MOULINS
À THETFORD MINES, KINNEAR'S MILLS ET SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF
PAR 3Ci ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 10 septembre 2009 à 19h
Club Aramis
912, chemin Mont-Granit Ouest
Thetford Mines

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2009

SÉANCE DE LA SOIRÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. MICHEL HORBATUK	6
M. YVES COUTURE	10
M. GILBERT HUPPÉ	14
Mme SOLANGE TRÉPANIER.....	24
M. GUY ROY	25
M. CARL GRANT	30
Mme MICHELLE BLAIS.....	36
Mme MARISOL BROCHU	51
REPRISE DE LA SÉANCE	
RÉPONSES AUX QUESTIONS	65
M. JEAN BÉDARD	70
M. JEAN MALO	74
M. CHRISTIAN NOËL.....	80
M. MICHEL HORBATUK	82
M. YVES COUTURE	85
M. STÉPHANE LACHANCE.....	92
Mme LOUISE SAILLANT.....	97
M. GILBERT HUPPÉ	106
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. GUY ROY	113
M. CARL GRANT	119
Mme MICHELLE BLAIS.....	126
M. MANUEL BUREAU.....	133
MOT DE LA FIN	136

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2009
SÉANCE DE LA SOIRÉE
DÉPÔT DE DOCUMENTS

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenue à cette cinquième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement du Parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf.

10

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a de nouveaux documents depuis la dernière séance.

PAR M. ROBERT VINCENT:

15

Effectivement, monsieur le Président, nous avons déposé le complément d'information que monsieur Demers a présenté cet après-midi au sujet de l'évaluation foncière.

20

Et tel que convenu hier, on me dit qu'on a envoyé par courriel le complément d'information au niveau du sonore par notre spécialiste Martin Meunier. Je sais pas si la réception a été confirmée par le BAPE?

PAR LE PRÉSIDENT:

25

Non, on n'a pas eu le temps, mais je vous remercie. Donc ça, c'était la question sur les distances des résidences, c'est ça?

PAR M. ROBERT VINCENT:

30

Oui, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

35

Est-ce que vous avez des nouvelles du suivi des chiroptères?

PAR M. ROBERT VINCENT:

40

Les nouvelles qu'on a, c'est qu'il y a moins de décompte qu'on anticipait, mais on avait un spécialiste qui était disponible, s'il y avait des questions additionnelles pendant deux (2) jours, et j'ai présumé que s'il y avait pas de question, bien, j'ai présumé que le spécialiste pouvait être libéré ce soir.

45 Mais si vous voulez, je peux vérifier, et s'il y a des questions précises, on peut voir si le spécialiste est disponible.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non. Moi, je faisais allusion au suivi qui avait été demandé par le ministère.

50 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Bien, peut-être, monsieur Demers, si vous voulez compléter.

PAR M. ROBERT DEMERS:

55

Au niveau des chiroptères, c'est qu'il y a eu une étude, une première étude de faite l'an passé. Et suite à l'examen de l'étude qui était, disons, à l'étape exploratoire, il y a des questions qui ont été resoulevées de la part du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, des compléments d'information qu'il fallait aller chercher cette année.

60

Et cette étude-là de cette année, n'est pas disponible, elle, encore. Mais c'est pas un suivi comme tel, c'est des inventaires de base.

Mais il y en a déjà eu l'an passé, des inventaires de chiroptères.

65

PAR LE PRÉSIDENT:

Exactement. Donc elle serait disponible quand?

70 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je pense qu'elle devrait être disponible dans peut-être un mois, monsieur Beaulieu?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

75

C'est ça. Il y a toutes les données qui ont été compilées pendant les différentes lectures de cet été, elles sont en compilation présentement. Ils sont en train d'analyser.

80

Puis sauf erreur, je pense qu'il reste une dernière lecture à la mi-octobre sur le terrain, ça fait qu'il va rester une période de lecture à la mi-octobre.

Donc suite à la mi-octobre, le rapport va être émis, donc j'imagine fin octobre-début novembre, le rapport complet va être disponible.

85 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Mais ce qu'on sait, à la lumière des statistiques qui ont été colligées de façon préliminaire, c'est que disons qu'il y a pas de problématique particulière.

90 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc évidemment, il va être déposé à la Commission dès que l'étude sera terminée?

95 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Oui, absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

100 Du côté des personnes-ressources, avez-vous des documents qui ont été déposés, madame Dupont?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

105 Non, pas de notre côté.

PAR LE PRÉSIDENT:

110 Mais est-ce que vous avez eu le temps d'étudier le document que le promoteur nous a déposé, concernant le suivi des oiseaux?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

115 Je crois que le ministère des Ressources naturelles pourrait peut-être répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr, monsieur Latour!

120 **PAR M. NORMAND LATOUR:**

Oui effectivement, on a reçu l'étude en début de semaine, mardi en soirée, donc on n'a pas eu le temps de faire une étude très approfondie.

125 On a quand même remarqué que l'activité principalement des rapaces, des oiseaux de proie qui nous préoccupent hautement dans le cas des parcs éoliens, était beaucoup plus faible ce printemps qu'il ne l'avait été l'automne passé.

Donc en soi, c'est un premier résultat préliminaire qui est assez positif.

130 Par contre, j'ai remarqué qu'il y avait une autre espèce qui nous préoccupait, qui n'avait pas été identifiée l'année passée, à l'automne et qu'on a trouvée au printemps.

PAR LE PRÉSIDENT:

135 Est-ce que de votre côté, vous allez être capable de livrer vos commentaires à la Commission rapidement?

PAR M. NORMAND LATOUR:

140 Sur l'aspect éolien?

PAR LE PRÉSIDENT:

Sur le suivi des oiseaux, les inventaires des oiseaux.

145

PAR M. NORMAND LATOUR:

Ça va être fait, l'analyse plus détaillée, dans les prochaines semaines.

150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on pourrait dire dans les prochains jours?

PAR M. NORMAND LATOUR:

155

C'est quand même assez long, et on a beaucoup d'autres priorités de travail. On va faire l'analyse en fonction de la demande qui va nous être faite de produire l'avis d'acceptabilité environnementale par le ministère de l'Environnement, ça va nous orienter en termes d'échéancier évidemment.

160

Mais je pense pas qu'on puisse finaliser l'analyse de ces données-là avant trois (3) semaines minimum.

PAR LE PRÉSIDENT:

165

Est-ce que vous avez d'autres documents à déposer?

PAR M. NORMAND LATOUR:

170

Non, j'ai aucun autre document à déposer.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Thibodeau?

175 **PAR M. JACQUES THIBODEAU:**

Aucun.

PAR LE PRÉSIDENT:

180

Monsieur Arbour?

PAR M. SIMON ARBOUR:

185

Je veux juste mentionner que j'ai fait des contacts auprès de madame Chagnon de Gaspésie-les-Îles concernant la mention que j'avais faite, à savoir une recommandation qui avait été faite sur une distance séparatrice de huit cents mètres (800 m).

190

Donc j'attends des informations complémentaires à ce sujet-là; probablement que je pourrais acheminer à la Commission probablement en début de semaine prochaine.

195

Et j'ai mentionné à votre analyste également qu'il y avait, on semblait rechercher une définition concernant l'acceptabilité sociale, et il y a quelques recherches qui ont été faites en Santé publique là-dessus, donc je pourrai vous référer à un certain nombre de documents également en début de semaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

200

Excellent. Du côté de la Ville de Thetford?

PAR Mme GINA TURGEON:

Aucun document.

205

PAR LE PRÉSIDENT:

Du secteur Énergie, ça va? Aucun document.

210

Donc le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour poser des questions.

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Poliquin à l'arrière de la salle.

215 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience.

Donc je demande aux participants d'éviter des préambules à leurs questions. Deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question.

220 Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Toutes questions et réponses me sont directement adressées.

225 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux. C'est important de suivre ces règles.

Je vous annonce aussi que la Commission prévoit terminer la première partie de ses travaux ce soir.

230 Maintenant, je vais passer en revue le nom des personnes qui étaient déjà inscrites au registre pour lesquelles on a fait un appel cet après-midi et elles étaient absentes.

235 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
MICHEL HORBATUK

PAR LE PRÉSIDENT:

240 Monsieur Paulo Asselin.

Monsieur Rénaud Routier.

245 Monsieur Michel Horbatuk. Venez monsieur, vous avez des questions, oui!

PAR M. MICHEL HORBATUK:

250 Moi, ma première question est: est-ce que les éoliennes sont trop grosses pour le parc éolien? Je vais faire un petit résumé, OK!

255 Il y a soixante-dix-huit (78) éoliennes à deux mégawatts (2 MW) qui donnent une puissance de cent cinquante-six mégawatts (156 MW). Cent cinquante-six mégawatts (156 MW) multiplié par le nombre d'heures d'une année, ça fait un million trois cent soixante-six cent soixante mégawattheures (1 366 560 MWh) par année.

Le projet a besoin de quatre cent soixante et onze mille quatre cent cinquante-sept mégawattheures (471 457 MWh) qui est demandé par Hydro-Québec.

260 Ça veut dire que les éoliennes qui vont fonctionner à trente-quatre point cinq pour cent (34,5 %) ou, comme c'est marqué dans le feuillet de 3Ci, "une énergie espérée de cinq cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-quatorze mégawattheures (529 474 MWh)", qui est à trente-huit point soixante-quinze pour cent (38,75 %).

265 Ces éoliennes-là vont marcher huit (8) heures par jour? Il me semble que c'est beaucoup, ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

270 On dit pas des commentaires ou des opinions, mais là, on a très bien compris votre question.

Donc est-ce que vous pourriez nous apporter des précisions, monsieur Vincent?

PAR M. ROBERT VINCENT:

275 Oui. Ce qu'il faut savoir, monsieur le Président, c'est que le vent n'est pas à sa puissance maximale à toute heure du jour. Donc le productible qui avait été prévu au contrat d'achat d'Hydro-Québec, on a factorisé une certaine marge de sécurité. Donc lorsqu'on regarde le facteur d'utilisation moyen anticipé, ou en fait contractuellement engagé, on parle effectivement d'un petit peu plus bas que trente-cinq pour cent (35 %), trente-quatre et quelque pour cent.

Mais ce qu'on anticipe comme productible moyen, suite à des nouveaux relevés qu'on a faits depuis qu'on a déposé, on va être en haut de trente-sept pour cent (37 %).

285 Donc trente-sept pour cent (37 %) correspond au facteur d'utilisation moyen qui prévoit que dans certains cas, l'éolienne va faire zéro (0), à certaines heures, pendant un certain nombre d'heures par année, l'éolienne va faire effectivement deux mégawatts (2 MW).

290 Mais effectivement, c'est une production qui est variable entre zéro (0) et deux mille (2000), et la moyenne espérée annuelle, compte tenu de la variabilité des vents, ça va donner à peu près un facteur d'utilisation de trente-six (36 %) et trente-sept pour cent (37 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

295 Du côté du ministère de l'Environnement, par rapport aux autres parcs éoliens qui sont présentement en fonction, quel est le taux de rendement de ces parcs-là, quel pourcentage?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

300 Je crois que ça pourrait être relativement équivalent, mais je vais demander à monsieur Denis Talbot, si vous permettez, de répondre.

PAR M. DENIS TALBOT:

305 Pour les parcs éoliens les plus récents, on a entendu parler, mais on n'a pas eu de relevés officiels de taux de rendement qui se situaient dans l'ordre de trente-trente-cinq pour cent (30 %-35 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

310 Donc ça varie dans les ordres de grandeur?

PAR M. DENIS TALBOT:

315 C'est variable, mais ça, c'est comme des prévisions. On n'a pas de relevés systématiques qui rentrent des taux de production réels.

On sait par contre que des parcs plus anciens arrivaient avec des taux de production qui étaient pas mal moins élevés.

320

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur de l'Énergie, du secteur Énergie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune?

325

PAR M. RICHARD POIRIER:

Oui, bien, c'est la même donnée qu'on a au niveau du rendement des parcs. Les plus récents, comme Baie-des-Sables et puis L'Anse-à-Valleau, ont des rendements assez satisfaisants, même au-delà des espérances.

330

Mais les parcs les plus anciens, comme Cap-Chat, c'est très faible.

PAR LE PRÉSIDENT:

335

Donc c'est dans un ordre de grandeur de trente (30 %) à?

PAR M. RICHARD POIRIER:

340 Trente-cinq pour cent (35 %), c'est le facteur d'utilisation moyen.

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous une autre question?

345 **PAR M. MICHEL HORBATUK:**

Oui. Avec les vents enregistrés, est-ce que des éoliennes à un mégawattheure (1 MWh) seraient plus efficaces et rentables?

350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

355

En réalité, monsieur le Président, c'est que là, au lieu d'avoir cent cinquante-six mégawatts (156 MW), nous aurions à peu près quatre-vingts mégawatts (80 MW). Donc là, ce serait difficile, pour la même étendue, pour les mêmes constructions de ce qu'on appelle les services connexes, tout ce qui est poste de raccordement, les nombreux kilomètres de chemin, ce serait manifestement moins rentable.

360

Donc typiquement, les projets éoliens, c'est des projets qui offrent peu d'économies d'échelles. Donc si on est capable de maximiser la production par poteau, par nombre de poteau, on augmente nos chances d'avoir une meilleure efficacité économique.

365

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Vous, quand vous posez une question sur une éolienne d'un mégawatt (1 MW), est-ce que c'est parce qu'elle ferait moins de bruit, c'était quoi, parce qu'elle est moins haute?

370

PAR M. MICHEL HORBATUK:

Moi, je trouve un équipement, à trente-quatre pour cent (34 %), n'est pas efficace, parce que normalement, des équipements à trente-quatre point cinq pour cent (34,5 %), on n'installe pas ça, là.

375

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Non, ça, on rentre dans l'opinion, mais là, on vient d'avoir la réponse à la fois du promoteur et à la fois de deux (2) ministères.

380

PAR M. MICHEL HORBATUK:

C'est beau.

385

YVES COUTURE

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, je demanderais à monsieur Yves Couture.

390

Monsieur Couture.

395

PAR M. YVES COUTURE:

Oui, bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

400

Bonjour.

PAR M. YVES COUTURE:

405

Ma question porte au niveau de l'acceptabilité sociale, puis elle est adressée au maire de Thetford Mines, monsieur Luc Berthold.

410

Alors c'est celle-là: pourquoi le maire de Thetford n'a pas jugé bon de faire parvenir par la poste aux citoyens et aux propriétaires fonciers la proposition de partenariat du promoteur ainsi que toutes les informations relatives à celle-ci?

PAR LE PRÉSIDENT:

415

Du côté du représentant de la Ville de Thetford, est-ce que le maire est ici?

PAR Mme GINA TURGEON:

420

En l'absence du maire, j'inviterais monsieur René Soucy à venir répondre à la question.

PAR M. RENÉ SOUCY:

425 Monsieur le Président, vous conviendrez que la question étant adressée au maire, et que la question est de nature politique à ce niveau-là, il est malaisé pour un fonctionnaire de répondre à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

430 Oui, mais vous comprendrez que dans le fond, la question est adressée à la Municipalité.

Dans le fond, on veut juste savoir pourquoi la Municipalité n'a pas jugé bon de consulter les citoyens, de leur parvenir l'entente de partenariat avec le promoteur, tout simplement.

PAR M. RENÉ SOUCY:

435 Au niveau d'entente de partenariat, je ne pense pas que c'est un domaine qui est de nature de décision publique à ce niveau-là.

440 L'orientation de prendre une orientation vers la réalisation d'un projet, vers un accord, vers le projet effectivement, c'est de cette nature-là. Et madame Turgeon a mentionné cet après-midi qu'il y avait eu des consultations qui ont été faites à cet effet-là, est-ce qu'on peut aller dans un certain secteur de la municipalité faire un projet où il y aurait construction de grandes éoliennes!

PAR LE PRÉSIDENT:

445 C'est vrai. C'est-à-dire que cet après-midi, on a parlé des consultations qui avaient été faites dans la ville de Thetford, mais on n'a pas parlé exactement de l'entente de partenariat.

450 Demeurez là, je vais avoir une sous-question dans quelques instants.

Maintenant, du côté du promoteur, moi, j'aimerais ça que vous m'expliquiez le partenariat que vous avez convenu avec les trois (3) municipalités, parce que souvent, on parle d'ententes conjointes ou de sociétés, j'aimerais ça que vous nous expliquiez.

455

PAR M. ROBERT VINCENT:

460 Donc nous, ce qu'on a, au moment où on se parle, monsieur le Président, c'est trois (3) résolutions des trois (3) conseils municipaux distincts où on a présenté un projet de protocole qui allait définir les bases conceptuelles pour établir un partenariat, partenariat qui allait s'articuler à travers la mise sur pied d'une société en commandite dans laquelle les villes, donc le regroupement des trois (3) villes ensemble et 3Ci allaient être commanditaires.

465 Cette même société en commandite va être commanditaire de la Société en commandite
Des Moulins qui va être la société qui va instrumenter, si vous voulez, le développement, la
construction et l'exploitation du Parc Des Moulins.

470 La proposition de partenariat repose essentiellement sur un engagement du promoteur à
donner, sans nécessairement qu'il y ait de risques aux villes, ce qu'on pense, c'est qu'on veut
instrumenter, si vous voulez, les distributions et les redevances qu'on a parlé cet après-midi, et
on veut prendre l'engagement que ces distributions-là soient obligatoires, si vous voulez, à
travers un acte, une convention d'actionnaires.

475 Ce qu'on veut aussi instrumenter à travers ce partenariat-là, c'est la cristallisation de
droits de gestion contrôlée aux municipalités pour qu'elles puissent avoir un droit de regard sur la
gestion du parc.

480 On veut pas avoir un opérateur éventuel qui se soustrairait à opérer le parc selon les
règles de l'art et à cet effet, les villes vont avoir droit, comme actionnaires, d'imposer certaines
vues.

485 La chose la plus importante qu'on a voulu aussi instrumentaliser à travers cette entente-
là, c'est une option pour des municipalités d'éventuellement reconsidérer leur position
d'actionnaires dans un deuxième parc; ayant été déjà actionnaires pendant vingt (20) ans, elles
seront à même d'être mieux positionnées pour pouvoir prendre et imposer peut-être une décision
éclairée à leur convenance dans vingt (20) ans dans un parc ultérieur.

490 Mais je le rappelle, il y a aucune promesse à savoir que ça va être automatique, qu'il va y
avoir un renouvellement, là.

495 Mais on voulait aller un petit peu plus loin qu'avoir seulement des redevances. On veut
vraiment avoir un partenariat, un partenariat qui implique une participation aux décisions aussi,
certaines décisions, pas l'ensemble des décisions de gestion, mais certaines décisions
d'actionnaires aux municipalités.

J'espère que ça répond à votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

500 J'ai quelques sous-questions. Quand vous dites qu'elles sont actionnaires, elles ont
investi des sommes d'argent?

PAR M. ROBERT VINCENT:

505 Non. La condition pour qu'elles soient partenaires, ce n'était pas qu'elles investissent,
mais qu'elles s'investissent, si vous voulez, mais pas d'investissements monétaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que des municipalités sont propriétaires de terrains ou propriétaires d'éoliennes?

510

PAR M. ROBERT VINCENT:

La seule municipalité qui a des éoliennes sur ses terres à elle, puisqu'elle est propriétaire, c'est la municipalité de Thetford Mines.

515

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

520

Est-ce que vous avez une deuxième question?

PAR M. YVES COUTURE:

Oui, c'est dans le même ordre d'idée. J'aimerais savoir quelle est la méthodologie qu'a utilisée l'organisme Tourisme Amiante pour indiquer qu'il était favorable à un projet de parc éolien dans notre région?

525

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a un représentant de Tourisme de Chaudière-Appalaches?

530

Donc on va lui envoyer la question par écrit, puis elle va être disponible et rendue publique sur notre site.

535

PAR M. YVES COUTURE:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

540

Merci beaucoup.

545

GILBERT HUPPÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais maintenant monsieur Marquis Grégoire.

550 Monsieur Thomy Brière.

Monsieur Bruno Fournier.

Monsieur Gilbert Huppé.

555

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

560 Bonsoir. J'aimerais savoir pourquoi les cartes de zone d'étude, pourquoi la zone d'étude a été élargie vers le nord, à partir du cap à Thom, par rapport à la carte que j'ai dans les mains qui est le Projet d'aménagement Des Moulins, description du milieu physique, et la carte qu'on avait hier...

PAR LE PRÉSIDENT:

565 Excusez, il y a un numéro sur votre carte?

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

La 8.1.

570

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous êtes capable de projeter la 8.1?

575 **PAR M. GILBERT HUPPÉ:**

Entre la 8.1 et celle qu'on avait hier soir montrant les zones cinq cents mètres (500 m), ainsi de suite...

580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous parlez du cap à Thom.

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

585

Non, pas celle-là. L'autre où il y avait juste des taches vertes autour des éoliennes, là.

Oui, exactement.

590 On voit que la zone d'étude, au lieu de couper de façon presque verticale à droite de l'écran...

PAR LE PRÉSIDENT:

595 Ça concerne le cap à Thom?

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

600 Oui, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

L'endroit exact, c'est où?

605 **PAR M. GILBERT HUPPÉ:**

Ça a été déplacé d'à peu près d'un kilomètre (1 km), pour inclure un kilomètre (1 km) de plus du 1^{er} rang.

610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pouvez-vous, avec le pointeur, nous situer sur l'écran?

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

615 Là, oui, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

620 Donc votre question est?

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

625 Pourquoi la zone d'étude a été déplacée plus loin vers le nord, le nord-est si on veut?

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce qu'il y avait une zone plus petite avant?

630 **PAR M. GILBERT HUPPÉ:**

Oui, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

635

Puis là, on l'a agrandie?

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

640

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

645

Monsieur Vincent.

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

650

Puis en plus, sur la nouvelle, il manque trois (3) maisons et trois (3) chalets à l'intérieur de la nouvelle zone d'étude.

PAR M. ROBERT VINCENT:

655

Monsieur le Président, on va essayer de comparer les deux (2) cartes. Je vais demander à monsieur Beaulieu d'expliquer la différence.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

660

Oui monsieur le Président. C'est que la carte en question qu'on a montrée avec les ronds, je l'ai préparée qu'une (1) ou deux (2) journées avant l'audience et que possiblement, j'ai fait une erreur dans le "shape" que j'ai utilisé. Donc je pourrai refaire le calcul avec la bonne étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

665

Quelle est la carte qui est la bonne?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

670

La bonne, c'est la précédente.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc la zone est plus petite?

675 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Ça, la zone qu'on voit là présentement, c'est la zone d'étude qui a été utilisée dans toute l'étude d'impact.

680 La carte dont le monsieur fait mention, c'est la carte que j'ai préparée que quelques jours avant, et j'ai commis une erreur au niveau du "layer" que j'ai pris.

Donc je pourrai refaire une correction et vous la resoumettre, monsieur le Président.

685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, vous allez la déposer?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

690

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

695 Mais moi, je veux savoir, est-ce que la bonne carte de la zone est plus grande ou plus petite?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

700

Dans la bonne carte...

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que c'est dur de dire à l'oeil.

705

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

... la zone est plus petite.

710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et votre préoccupation, c'était au sujet des trois (3) maisons?

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

715

Mettez le pointeur à l'intersection, un petit peu à droite, OK, on descend par en bas, on tourne le petit bout de chemin qui reste, bon, juste au bout du chemin, il y a une maison. Il y en a une autre juste avant celle-là.

720

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

Dans le secteur ici? OK.

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

725

Presque au bout de la marque où le marqueur est présentement, il y a une maison là.

730

On descend à peu près huit cents pieds (800 pi) plus bas, et il y a une autre maison. Quand je dis plus bas, je veux dire que sur la carte, c'est plus haut! Plus bas, c'est en altitude que je veux dire.

Un petit peu plus vers le bas de la carte, non, toujours sur le petit bout de chemin, là, vers le sud.

735

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'on pourrait donner le pointeur à monsieur Huppé?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

740

J'aurais une question, monsieur le Président. Est-ce que les maisons dont il parle ont une adresse civique à Saint-Pierre-de-Broughton?

PAR LE PRÉSIDENT:

745

Si elles ont des adresses civiques?

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

750

Oui, probablement qu'elles sont dans Saint-Pierre-de-Broughton, mais elles sont quand même dans le vert tendre pas mal, là.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

755 À ce moment-là, dans la prise de données, pour être en mesure d'évaluer le nombre de résidences, on a travaillé avec le rôle foncier des municipalités de Kinnear's Mills, Saint-Jean-de-Brébeuf et Thetford Mines.

PAR LE PRÉSIDENT:

760 Mais là, s'il y a des résidences qui sont enregistrées, elles sont là, les résidences, qu'elles soient dans l'autre municipalité ou pas, qu'est-ce qui explique que...

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

765 C'est qu'on a travaillé principalement avec les rôles d'évaluation fonciers de Thetford, Kinnear's et de Saint-Jean-de-Brébeuf.

770 Et la zone d'étude environnementale se limitait également aux municipalités de Kinnear's Mills, Saint-Jean-de-Brébeuf et de Thetford Mines.

PAR LE PRÉSIDENT:

775 Monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

780 Monsieur le Président, si vous permettez, c'est que la limite qu'on voit ici, c'est la limite entre les deux (2) municipalités. Donc Saint-Pierre-de-Broughton, on n'y touche pas à cette municipalité-là.

785 Donc en principe, si la résidence ou le bâtiment que monsieur parle a une adresse civique à Saint-Pierre-de-Broughton, il ne serait pas dans cette région-là, parce qu'on n'est pas dans la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

790 Oui, je comprends, mais la résidence ou le bâtiment est situé à l'intérieur du parc, donc c'est aussi important d'avoir les distances de ces résidences-là que n'importe quelle autre?

PAR M. ROBERT DEMERS:

D'accord, mais ça signifie qu'il n'y a pas d'adresse civique à Saint-Pierre-de-Broughton.

795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Elle aurait une adresse civique où?

800 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

On va remettre la carte officielle, puis on va essayer de trouver la maison, monsieur le Président, pour voir si on est véritablement à l'intérieur, OK!

805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, moi, je pense que l'objectif, quand on fait un inventaire, c'est d'avoir l'ensemble des résidences qui sont touchées, peu importe si elles touchent à l'autre municipalité ou pas!

810 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Vous avez tout à fait raison. Maintenant, peut-être avec le pointeur, on pourrait essayer de pointer la résidence et peut-être demander à l'intervenant de nous indiquer avec le pointeur.

815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Pouvez-vous lui remettre le pointeur s'il vous plaît!

820 **PAR M. GILBERT HUPPÉ:**

Merci. On revient à l'autre carte s'il vous plaît!

PAR M. ROBERT VINCENT:

825 Non, en fait, j'aimerais mieux qu'on utilise la carte officielle, monsieur le Président, avec la bonne zone d'étude, si c'est possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

830 OK. Êtes-vous capable de vous situer dans la nouvelle carte?

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

835 Vous avez une maison dret là. Vous en avez une autre là. Vous en avez une autre là.

PAR M. ROBERT VINCENT:

Est-ce qu'on pourrait demander à monsieur de repointer s'il vous plaît les maisons?

840 **PAR M. GILBERT HUPPÉ:**

OK. On a une maison qui est située juste là. On en a une autre qui est située là. On en a une autre qui est située là.

845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, monsieur Vincent, est-ce que vous pourriez revalider et l'important, c'est d'avoir toutes les maisons qui sont proches, peu importe si elles sont dans Saint-Pierre-de-Broughton ou pas!

850

PAR M. ROBERT VINCENT:

Monsieur le Président, si les maisons sont – on me dit qu'elles seraient à l'extérieur du cinq cents mètres (500 m) de toute façon. Donc on peut reconfirmer, mais à la lumière de ce qui nous est indiqué, je pense qu'on est à l'extérieur des zones d'exclusion, là.

855

PAR LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous vérifier?

860

PAR M. ROBERT VINCENT:

Oui monsieur le Président, on va le vérifier.

865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Rapidement, parce qu'on tombe entre les deux (2) parties, donc c'est important d'avoir l'information.

870 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

On va vérifier demain matin, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

875

Merci beaucoup.

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

880 Je crois, monsieur Fortin, qu'on pouvait très bien le voir d'après l'autre carte, les différentes couleurs, les différentes teintes de vert indiquaient très bien les distances.

PAR LE PRÉSIDENT:

885 Regardez, pour vous donner un indice, pouvez-vous nous remettre l'autre carte, juste pour vous donner un indice pour vous situer comme il faut, pour être sûr qu'on vérifie les bonnes choses?

Allez monsieur Huppé.

890

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

Celle-là qui est là.

895

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est celle-là qui est au bout du chemin. Il y a un chemin, là?

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

900

C'est ce vert-là, six cents (600 m) à huit cents (800 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

905

Six cents (600 m) à neuf cents mètres (900 m).

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

910

Il y a au moins celle-là qui est dans le six cents (600 m) à neuf cents (900 m), puis celle-là aussi, elle l'est aussi, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

915

OK. Donc le promoteur va vérifier, ou va nous produire une nouvelle carte.

Est-ce que vous avez une deuxième question?

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

920 Oui. Il y avait une évaluation aéronautique de faite par Transports Canada, à savoir l'éclairage des éoliennes.

On demandait de changer les feux d'obstacle rouges pour des feux blancs, pour diminuer la mortalité aviaire. Ça a été suggéré par SNC-Lavalin comme mesures d'atténuation.

925

J'aimerais savoir qu'est-ce qu'il en est de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

930

Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

935

Monsieur le Président, on a obtenu nos autorisations de Transports Canada et ils nous ont indiqué exactement comment baliser quelles éoliennes.

Avec votre permission, on va ressortir nos autorisations et vérifier si c'est un feu de balisage rouge permanent. Je crois que c'est ça, mais sous toute réserve de confirmation dans quelques minutes.

940

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. On va l'avoir dans quelques minutes, ça fait qu'on va passer à un autre participant pendant ce temps-là.

945

Aussitôt que le promoteur a la réponse, il va nous le dire, ça va!

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

950

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Huppé.

955

960

SOLANGE TRÉPANIÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

965 Maintenant, j'inviterais madame Solange Trépanier.

 Madame Trépanier, bonsoir.

PAR Mme SOLANGE TRÉPANIÉ:

970 Bonsoir monsieur le Président. Alors elle va être très facile à répondre, la mienne.

 Est-ce qu'il y a eu une évaluation du climat sonore ou échelle sonore au Camping Soleil de Kinnear's Mills? Parce que c'est le seul commerce à Kinnear's Mills.

975

PAR LE PRÉSIDENT:

 Monsieur Vincent.

980 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

 Je m'excuse, monsieur le Président, j'ai manqué complètement la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

985

 Est-ce qu'il y a eu une évaluation sonore au Camping Soleil de Kinnear's Mills?

PAR M. ROBERT VINCENT:

990 Lorsqu'on dit s'il y a eu une évaluation sonore, est-ce que la question, c'est de savoir si on est allé prendre des mesures de bruit pour établir le bruit de fond?

PAR Mme SOLANGE TRÉPANIÉ:

995 Oui.

PAR M. ROBERT VINCENT:

 Je vais demander à monsieur Demers de répondre à ça, s'il vous plaît.

1000

PAR M. ROBERT DEMERS:

 Il y aurait pas eu de mesures de bruit prises comme telles au camping.

1005 Par contre, l'évaluation du climat sonore, au point de vue impact, tient compte de l'ensemble de la zone d'étude, donc le Camping Soleil est inclus là-dedans.

Donc respecte, parce qu'il y a quand même une résidence à cet endroit-là, respecte les critères du quarante-quarante-cinq (40-45) dB.

1010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais l'éolienne la plus proche est à combien de distance?

1015 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

On estime une distance d'à peu près deux point cinq kilomètres (2,5 km), monsieur le Président.

1020 **PAR Mme SOLANGE TRÉPANIÉ:**

C'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1025 Merci beaucoup.

GUY ROY

1030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Paulette Bolduc.

1035 Est-ce que vous êtes prêt à répondre à la question de monsieur Huppé? Non, pas encore.

Monsieur Guy Roy.

1040 Bonsoir monsieur Roy.

PAR M. GUY ROY:

1045 Dans le règlement de zonage des municipalités, on intègre aux articles 164.4 pour la ville de Thetford Mines, 8.1.2 pour la municipalité de Kinnebar's Mills et le 5.8.2 pour la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf les distances d'implantation suivantes:

1050 "Entre une éolienne et une résidence existante, cinq cents mètres (500 m). Entre une éolienne jumelée à un groupe électrogène au diesel un kilomètre (1 km) d'une résidence existante. Et entre une nouvelle résidence et une éolienne jumelée à un groupe électrogène diesel, un point cinq kilomètre (1,5 km)."

Ma question! Pourquoi intégrer des groupes électrogènes diesel aux réglementations de zonage pour un parc d'éoliennes?

1055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de la Ville de Thetford?

1060 **PAR Mme GINA TURGEON:**

Monsieur le Président, il faut comprendre qu'on a rajouté à l'intérieur du règlement de zonage de la Ville de Thetford une définition portant sur les grandes éoliennes, donc sur des structures de vingt-cinq mètres (25 m) et plus.

1065 Sauf qu'il n'est pas interdit que pour un propriétaire résidentiel de s'installer une éolienne, donc un groupe électrogène et une éolienne indépendante qui peut suffire à répondre à un besoin au niveau soit électrique pour une résidence.

1070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et comment vous avez établi les distances?

PAR Mme GINA TURGEON:

1075 Comme je vous ai indiqué cet après-midi, pour établir les distances pour la proposition réglementaire à la Ville, c'est qu'on s'est basé sur sept (7) règlements de contrôle intérimaire de différentes MRC où préalablement étaient entrés en vigueur et de d'autres règlements portant sur les PIA.

1080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui prévoient ces distances-là pour les trois (3) catégories?

PAR Mme GINA TURGEON:

1085 Au niveau des règlements de zonage, c'est des normes, donc on parle de distances. Tandis que sur les PIA, on parle de critères, donc c'est des vœux souhaités d'atteintes d'objectifs.

1090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Votre deuxième question!

1095 **PAR M. GUY ROY:**

À l'article 2.2.3 qui traite du réseau hydrographique, à la page 50 du volume 1:

"L'étude d'impact ne fait pas mention de la rivière Sunday qui prend sa source à l'intérieur de la zone d'étude."

1100

Je profite de l'occasion pour signaler à la Commission que moi, je réside sur le rang 13, je suis le propriétaire juste en face du chemin dont on a parlé hier soir où il y avait le ravage de chevreuils.

1105

Je participe et je vais déposer à la Commission une étude, je suis participant à une étude du ministère des Ressources sur les problèmes de sédimentation dans les bassins versants en Chaudière-Appalaches pour les rivières, et la rivière Sunday a été choisie comme rivière laboratoire.

1110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du ministère des Ressources naturelles?

1115 **PAR M. GUY ROY:**

Absolument, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune, Capitale-Nationale Chaudière-Appalaches.

1120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et votre question?

1125 **PAR M. GUY ROY:**

Pourquoi que le ruisseau Sunday ou la rivière Sunday n'est pas mentionnée dans l'étude d'impact?

1130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1135

Peut-être qu'on pourrait pointer la rivière Sunday si elle n'apparaît pas sur la carte?

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous êtes capable de la pointer?

1140

PAR M. GUY ROY:

Elle est ici. Elle se situe ici, là.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1145

Monsieur le Président, est-ce que ce serait la ligne bleue en serpentif qu'on voit en haut?

PAR LE PRÉSIDENT:

1150

Est-ce que ça serait la ligne bleue?

PAR M. GUY ROY:

1155

Oui, bien, en tout cas, moi, sur d'autres cartes, elle est plus visible que ça, là.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1160

Est-ce que je comprends de la question que la nomenclature rivière Sunday, le lettrage n'apparaît pas, mais que la rivière est bel et bien sur la carte?

PAR M. GUY ROY:

Je peux pas répondre à la question.

1165

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est la rivière Sunday tout simplement?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1170

Monsieur le Président, à cet endroit-là, il y a bel et bien un cours d'eau qui est présent. Maintenant, est-ce que le nom a été indiqué sur la carte, il ne semble pas. Le nom n'a pas été indiqué sur la carte, mais le ruisseau est bel et bien là.

1175 Et vous avez une zone quand même de résidences qui correspond, parce que vous avez un secteur qui est dans le bleu qui présente six (6) cours d'eau, cent mètres (100 m) de protection de chaque côté.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1180 Avec votre permission, monsieur le Président, on peut peut-être confirmer plus tard qu'il s'agit bien de la rivière Sunday.

PAR LE PRÉSIDENT:

1185 Excellent. Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE:

1190 Peut-être, monsieur Vincent, juste pour revenir à la question de monsieur! Effectivement, à la page 50-51, vous faites état du réseau hydrographique dans l'étude d'impact, à part les cartes, et vous faites mention des bassins versants, donc vous indiquez les différents bassins versants, les kilomètres carrés qui sont indiqués sous forme de tableau.

1195 Vous avez écrit également un texte qui indique les ruisseaux ou les rivières qu'on retrouve dans ces bassins versants. Ce que je comprends, c'est que la rivière Sunday n'est pas indiquée dans le texte non plus.

1200 Peut-être juste vérifier peut-être à ce moment-là si effectivement, elle fait partie de la description dans le texte de la page 51 du volume 1 de l'étude d'impact et sur la carte aussi, si elle est effectivement bien indiquée.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1205 Je vous remercie pour la précision.

Maintenant, j'aimerais tout simplement confirmer que s'il arrivait qu'on avait oublié dans la nomenclature une rivière et que dans la construction, il y avait un cours d'eau permanent ou intermittent, évidemment nous allons appliquer toutes les dispositions qu'il faut pour contrôler la sédimentation.

1210

PAR LE PRÉSIDENT:

Et appliquer la réglementation en vigueur?

1215

PAR M. ROBERT VINCENT:

Il va de soi, monsieur le Président.

1220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça va, monsieur Roy?

1225 **PAR M. GUY ROY:**

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1230 Merci beaucoup.

CARL GRANT

1235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Carl Grant.

1240 **PAR M. CARL GRANT:**

Bonsoir. Moi, ma première question, c'est je me demande c'est quand est-ce qu'on va voir le turbinière d'Enercon, parce qu'on aurait quelques questions à lui poser?

1245 J'ai constaté ça cet après-midi, qu'on n'a pas la chance de poser des questions au turbinière Enercon, c'est lui qui va faire l'entretien du parc éolien, est-ce que j'ai bien compris?

PAR LE PRÉSIDENT:

1250 Mais quelle question vous avez?

PAR M. CARL GRANT:

Bien, des questions par rapport aux emplois qui vont être offerts et ainsi de suite.

1255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. On a parlé beaucoup d'emplois cet après-midi. Mais quelle est votre question?

PAR M. CARL GRANT:

1260

Bien, la question, c'est pourquoi le turbinier d'Enercon est pas ici présent, vu que c'est lui qui va faire le suivi de ce parc-là? Est-ce que j'ai bien compris?

PAR LE PRÉSIDENT:

1265

On va poser la question au promoteur.

Pourquoi c'est pas le turbinier qui est ici?

1270

PAR M. ROBERT VINCENT:

Bien en fait, c'est que le promoteur du projet, c'est 3Ci. C'est notre projet, puis on va parler pour notre projet.

1275

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais quelle est votre question? Qu'est-ce qui vous préoccupe dans les emplois?

PAR M. CARL GRANT:

1280

Bien, c'est pas nécessairement dans les emplois, c'est dans l'entretien du parc ultérieurement.

1285

Je viens d'apprendre après-midi que c'était pas 3Ci qui s'occupait de ça, que c'est des gens qu'on connaît pas finalement, qu'on n'a même pas la chance de leur poser des questions. Je sais pas si vous me suivez?

PAR LE PRÉSIDENT:

1290

Donc pourquoi c'est pas vous comme promoteur?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1295

Bien, monsieur le Président, nous, on va acheter un équipement d'un équipementier qui va nous donner une garantie et qui va nous donner un service de maintenance, d'entretien.

1300

Donc au même titre que plusieurs équipements connexes, notamment au niveau du poste électrique puis au niveau de certains équipements électriques, on va acheter des équipements qui vont être assortis d'une garantie.

Donc ça, dans la vie de tous les jours dans le monde industriel, même au niveau personnel, lorsqu'on achète des biens, on a des garanties et donc il y a un service d'entretien.

1305 Mais c'est bien important ici de comprendre que le donneur d'ordre ultime, le Projet Des Moulins va donner différents contrats à différents entrepreneurs dont un fournisseur principal qui est Enercon, mais Enercon n'a pas à être interpellé sur la place publique. C'est un contrat privé quand même entre le Parc Des Moulins et Enercon, et ça m'étonnerait beaucoup que Enercon se fasse interpellé publiquement.

1310 Ceci étant dit, pour avoir discuté avec Enercon, eux, je pense que leur stratégie, c'est d'employer des gens dans la région, parce que ça l'a une certaine logique. Outre le Parc Des Moulins, il va y avoir aussi, sujet à l'approbation réglementaire, un autre parc dans l'Érable, et je crois comprendre d'Enercon qu'ils ont l'intention d'avoir une installation permanente au niveau des emplois, mais c'est tout ce que je peux dire à ce niveau-ci.

1315 Je veux pas prendre aucun engagement pour Enercon, et Enercon n'est pas tenue d'interférer publiquement au niveau des particularités du contrat qui les lie avec nous dans le Projet Des Moulins.

1320 **PAR M. CARL GRANT:**

Ah, je trouvais ça d'importance majeure pareil, parce que c'est quand même eux autres qui vont entretenir le parc.

1325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, regardez, vous êtes dans l'opinion, on fait pas d'opinion. Vous viendrez nous le dire le 5 octobre.

1330 Avez-vous une deuxième question?

PAR M. CARL GRANT:

1335 Oui. C'est concernant la turbulence et puis l'assèchement des sols. Après-midi, la réponse m'a pas satisfait beaucoup.

Parce que quand on parle de turbiner du vent, il y a un phénomène qui se crée, une dépression. Puis la dépression, ma question serait: est-ce que la dépression n'accélère pas l'évaporation de l'eau au sol?

1340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1345

Le promoteur n'est pas au courant qu'il y ait d'évidences scientifiques à l'effet qu'il y aurait un assèchement augmenté, accéléré du fait qu'il y aurait des effets de dépression, peut-être encore moins à des distances de hauteur de quatre-vingts (80 m) à quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m).

1350

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez observé ce genre de phénomène dans les parcs actuellement en exploitation?

1355

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Nous ne détenons pas d'information en ce sens, monsieur le Président.

1360

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a de la littérature que vous connaissez, non?

Ça l'a jamais été signalé dans aucune étude?

1365

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Pas à ma connaissance.

1370

PAR M. CARL GRANT:

Est-ce que je pourrais poser une dernière question, parce qu'il y a plusieurs questions dans cette même question!

1375

Si on demande une largeur entre les éoliennes de sept (7) pales, je crois bien, puis qu'on dit que c'est important, pour pas nuire aux autres éoliennes, ça devrait pas changer grand-chose que l'effet de dépression, logiquement, devrait être le même à quelque part?

PAR LE PRÉSIDENT:

1380

Est-ce que c'est relié?

PAR M. CARL GRANT:

1385

Je peux la reformuler, si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, je pense qu'on l'a bien comprise.

1390

PAR M. ROBERT VINCENT:

Moi, je l'ai pas comprise, monsieur le Président.

1395

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, bien, reformulez-la!

PAR M. CARL GRANT:

1400

OK. Si on dit que ça prend une largeur de sept (7) pales entre chaque éolienne pour pas qu'elles se nuisent entre eux autres...

PAR LE PRÉSIDENT:

1405

À cause des turbulences?

PAR M. CARL GRANT:

1410

... à cause de la turbulence. Donc hypothétiquement, pourrait-on croire, on me dit, on vient de me répondre à l'autre question, on me dit – comment je pourrais dire ça – on me dit que ça change rien, parce que c'est bien haut, finalement, puis qu'il y a peu de chance que ça l'arrive, mais par contre, les éoliennes doivent être à telle distance, une distance supérieure à la hauteur qu'elle est en réalité.

1415

Donc il devrait y avoir normalement une dépression qui est formée, donc créer un phénomène d'accélération d'évaporation de l'eau?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1420

Donc monsieur le Président, la règle du pouce pour l'installation d'éoliennes, mettons, dans une plaine, c'est que par rapport aux vents dominants, donc les vents dominants étant définis comme les vents dont la direction a la plus grande probabilité d'occurrence, donc ce qu'on fait, c'est qu'on fait une matrice d'implantation de trois par cinq (3 x 5).

1425

Ce qu'on veut dire trois par cinq (3 x 5), c'est trois (3) fois le diamètre de l'éolienne étant la distance minimale latérale recommandée pour diminuer les effets des éoliennes entre elles, ce qu'on appelle l'effet de sillage.

1430 Donc ce qu'on fait, c'est que l'espacement latéral par rapport à une ligne perpendiculaire venant des vents dominants, on aurait l'équivalent de la distance entre les deux (2) éoliennes latéralement, ce serait trois (3) fois le diamètre du rotor.

1435 L'équivalent des distances entre les éoliennes d'une rangée à l'autre, c'est cinq (5) fois le diamètre du rotor.

1440 Donc si on voulait être un peu plus précis dans un cas d'une éolienne qui a à peu près quatre-vingts mètres (80 m) de diamètre, on s'efforcera d'implanter au minimum, pas moins que deux cent quarante mètres (240 m) latéralement, et quatre cents mètres (400 m) d'une éolienne à l'autre lorsqu'on parle de rangée.

1445 Nous, notre critère de design ici, espéré, c'était autour de quatre cents (400 m) à quatre cent cinquante mètres (450 m). Pourquoi, parce que lorsqu'on augmente cette distance-là, on réduit l'effet de sillage.

1450 Et là, il faut faire une distinction entre l'effet de sillage et la turbulence. Ce qu'on veut faire, c'est de maximiser l'efficacité aérodynamique d'une éolienne à l'autre et effectivement, dépendamment de la topographie, dépendamment de la distance qu'on a, si on joue trop serré avec les paramètres que je vous ai donnés, on va avoir des efficacités de productible d'à peu près quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) alors qu'on aimerait avoir, au niveau aérodynamique, en haut de quatre-vingt-douze pour cent (92 %).

1455 Le Parc éolien Des Moulins intègre déjà dans sa planification l'optique de faire un redimensionnement ultérieurement avec des technologies de trois (3 MW) à quatre mégawatts (4 MW), d'un diamètre qu'on pourrait estimer à quatre-vingt-dix mètres (90 m).

1460 On a su par le ministère du Développement durable que si c'était le cas, ça pourrait être resoumis le cas échéant aux évaluations environnementales, et on fera ce qu'il faut si c'est pertinent de le faire.

1465 Mais on a voulu s'assurer d'avoir des distances qui dépassaient le minimum, pour plusieurs raisons, dont entre autres minimiser l'impact cumulatif aux résidences.

PAR M. CARL GRANT:

1465 Donc si je comprends bien, il y a vraiment une possibilité d'un phénomène de dépression qui est créé par la turbulence et le sillonnage?

PAR LE PRÉSIDENT:

1470 Ce que j'ai compris, c'est que l'effet sillonnage, c'était l'effet d'une éolienne à l'autre, mais en même temps, j'ai pas compris que le vent allait assécher les terres.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1475 Non, c'est ça. C'est que tout simplement, on parle plutôt, on parle dans le domaine de l'efficacité aérodynamique, de disons quatre-vingt-quatre pour cent (84 %) au lieu de quatre-vingt-douze pour cent (92 %)...

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 C'est comme s'il y avait une déviation du vent?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1485 C'est pas perceptible au niveau du sol, mais c'est que les éoliennes, eux autres, elles seraient moins efficaces si on était trop serré.

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 Merci.

MICHELLE BLAIS

1495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Michelle Blais.

1500 Madame Blais, bonsoir.

PAR Mme MICHELLE BLAIS:

1505 Bonsoir. Dimanche dernier, à Découverte, il y a eu un reportage sur les chauves-souris et un parc éolien en Alberta. Et dans ce reportage-là, ils ont émis l'étude où est-ce qu'ils ont découvert dans une éolienne entre autres, il y avait cinq cents (500) chauves-souris qui étaient décédées malheureusement. Et ils ont trouvé la cause.

1510 Mais c'était pas à cause qu'elles étaient rentrées en collision avec les pales, c'était parce qu'il y a une dépression qui se crée, puis à l'approche de cette dépression-là, les poumons éclatent.

1515 C'est quoi l'étude qui a été faite dans notre cas au Parc Des Moulins, concernant les chauves-souris? Puis on sait que la chauve-souris est une espèce en voie de disparition. Si on la fait disparaître de notre région, c'est très important.

Alors j'aimerais savoir qu'est-ce qui s'est fait, et on est rendu où avec les chauves-souris à l'heure actuelle.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1520

Je vais demander à monsieur Demers de répondre à la question des chauves-souris.

Si vous anticipez, monsieur le Président, de devoir avoir recours à notre spécialiste qui complète l'étude actuellement, je pourrais peut-être essayer de l'appeler, mais vous me l'indiquerez.

1525

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va dépendre des questions et des commentaires.

1530

PAR M. ROBERT DEMERS:

Bon voici! L'étude à laquelle madame réfère qui est passée à l'émission Découverte, c'est dans l'ouest et c'est dans un secteur qui est plat. Donc la problématique est très différente ici, lorsqu'on a un secteur qui est montagneux, puisque les chauves-souris ont un comportement en migration qui peut être différent.

1535

Et c'est pour ça qu'on fait des études exhaustives au niveau des chauves-souris, pour déterminer, lors des périodes de migration, parce que ces taux de mortalité là observés sont surtout en migration automnale, c'est à ce moment-là que ça se produit.

1540

Donc le comportement des individus en migration fait en sorte que dans un secteur comme ici, elles ont tendance à suivre les fonds de vallées. Alors que nos éoliennes sont situées sur le dessus des montagnes, si vous voulez, ou des collines.

1545

La seule probabilité qu'il y a, et c'est pour ça qu'on refait une étude cette année au niveau des chauves-souris, on a documenté ça, on sait quels sont les corridors principaux qui sont utilisés pour la migration, comme je vous dis, c'est les fonds de vallées.

1550

Maintenant, la question que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune se posait, c'est: entre deux (2) vallées, est-ce qu'il y a des transports de chauves-souris qui migrent et qui, là, pourraient passer à travers des éoliennes éventuellement!

1555

Donc on n'a pas du tout la même problématique de quantité, et c'est pour ça qu'on documente d'une façon très exhaustive au Québec; les protocoles sont très serrés. Les chauves-souris, pour savoir exactement où sont ces corridors-là, et éviter de venir placer des éoliennes dans ce secteur-là.

1560 Je vous dirais qu'il y a plusieurs projets où on a été obligé de déplacer les éoliennes à cause de la présence des chauves-souris. Donc en prévention d'avoir des problématiques particulières à ce niveau-là, on a changé les turbines d'endroit.

1565 Ce qui fait en sorte, au bout, lorsqu'on regarde les différents suivis de mortalité qui ont été réalisés au Québec entre autres, il y en a eu entre autres dans le secteur de Murdochville, il y en a eu dans le secteur de Baie-des-Sables et Anse-à-Valleau, je vais parler plus sur lesquels j'ai travaillé, dans la section de Murdochville, on retrouve des taux de mortalité de chauves-souris qui sont à peu près l'équivalent des oiseaux. Donc on parle en moyenne environ une (1) à deux (2) chauves-souris par éolienne par année.

1570 La moyenne américaine, elle se situe plus dans le coin du deux (2) à trois (3) chauves-souris par éolienne par année.

1575 Comme je vous dis, il y a quand même quelques cas particuliers où il y a eu des taux de mortalité beaucoup plus élevés; moi, je pense qu'à ce moment-là, c'est parce que la topographie fait en sorte qu'il y a pas de corridors précis, on arrive avec des surprises comme en Alberta ou dans des endroits où on n'a pas suffisamment documenté l'aspect chauves-souris dans les différents inventaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

1580 OK. Regardez, le protocole dont vous parlez, est-ce qu'il est établi seulement et uniquement par le promoteur?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1585 Il y a un protocole qui a été mis en place, un guide qui a été mis en place par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Nous, on doit s'appuyer sur ce protocole-là, soumettre le protocole au ministère qui, lui, l'approuve avant d'exécuter les travaux sur le terrain.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ce protocole-là va être – il est public présentement? Il est déposé?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1595 Nous, on ne l'a pas déposé. Je pense que le protocole qu'on a appliqué est quand même présent dans le rapport qu'on a fait pour l'étude de l'an passé.

1600 Maintenant, le protocole qui est fait pour cette année, étant donné que le rapport n'est pas présenté encore, probablement que le protocole est pas là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du MRNF, est-ce qu'il est déposé?

1605

PAR M. NORMAND LATOUR:

On a déposé mardi soir le protocole cadre qui sert de guide général à tous les promoteurs, qui leur permet de concevoir leurs travaux et nous présenter les méthodologies qu'ils veulent utiliser. Ça a été déposé mardi soir, effectivement.

1610

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous parliez d'une (1) à deux (2) chauves-souris par année, par rapport à la population, ça donne quel pourcentage?

1615

Parce que là, à un moment donné, si chaque éolienne accumule une (1) à deux (2) chauves-souris sur le total de la population, dans le fond, j'essaie de déterminer c'est quoi un taux de mortalité acceptable?

1620

PAR M. ROBERT DEMERS:

D'après la littérature, les taux de mortalité acceptables sont dans l'ordre, on parle d'en moyenne de deux-trois-quatre (2-3-4) chauves-souris par éolienne par année. Ça, c'est la normalité qui est observée.

1625

Je ne serais pas sérieux de vous donner un chiffre tant qu'à la population totale des chauves-souris.

1630

Mais aussi, il faut préciser, comme madame l'a abordé tantôt, c'est que les mortalités ne sont pas nécessairement dues à une collision avec l'éolienne ou une pale qui frappe la chauve-souris. C'est beaucoup plus une question de dépression juste à l'approche de l'éolienne qui fait en sorte qu'il y a un éclatement au niveau des poumons de la bestiole.

1635

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que le document qu'on parlait tout à l'heure va apporter des éclairages par rapport à ça?

1640

PAR M. ROBERT DEMERS:

Oui, il va apporter des éclairages supplémentaires à ce qui a été fait l'an passé, dans le sens qu'il va permettre de documenter entre autres les traverses de chauves-souris d'un corridor de migration à l'autre, et de un.

1645 Et étant donné qu'il y a eu des modifications d'apportées au projet, le ministère nous a demandé de documenter un peu plus loin certaines régions, si vous voulez, de la zone d'étude, d'aller refaire des inventaires plus exhaustifs à ces endroits-là.

1650 L'an passé, c'était un inventaire, disons exploratoire, de connaissance de base.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il va y avoir des suivis qui vont être effectués par la suite?

1655 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Par la suite, comme je l'ai dit, je sais pas si c'est hier ou avant-hier, il y a un suivi au même titre que les oiseaux, qui se fait en même temps en fait, de trois (3) ans, suite à l'opération.

1660 Et s'il y avait une problématique particulière, il y a moyen de mettre en place des mesures d'atténuation au niveau des éoliennes pour les chauves-souris, parce que c'est une certaine période de l'année que ça arrive, la problématique, et certaines heures durant la soirée ou la nuit, si vous voulez. Donc c'est facile de moduler les éoliennes en conséquence.

1665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ces suivis vont être publics, les résultats de ce suivi?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1670 Je pense que ce que monsieur Vincent – je vais laisser monsieur Vincent là-dessus!

PAR M. ROBERT VINCENT:

1675 Ah, le Parc éolien Des Moulins va s'engager à rendre publics ces suivis, même si c'est pas exigé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 OK. Et si vous détectez un taux de mortalité relativement élevé, est-ce que vous êtes prêts à arrêter l'éolienne, la déplacer?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1685 On est prêts à explorer les solutions qui vont être les plus efficaces, et probablement que la solution la plus efficace à certaines heures de la journée, ce sera sûrement l'arrêt de l'éolienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

1690 OK. Du côté du MRNF, est-ce que vous avez des commentaires?

PAR M. NORMAND LATOUR:

1695 Oui effectivement, on en a beaucoup. C'est un dossier qui nous préoccupe beaucoup, les chiroptères principalement, à cause de la région ici à Thetford Mines, région minière, et c'est important, vous allez voir pourquoi.

1700 Premièrement, il faut savoir que le document où les éléments que madame Blais fait mention, c'est le phénomène qu'on appelle le barotraumatisme, c'est-à-dire qu'on s'est rendu compte que plusieurs chauves-souris décédaient sans même frapper les pales, du fait de la dépression qui existe derrière la pale. Elles n'avaient qu'à s'approcher de la pale et souvent, ça leur créait une hémorragie interne.

1705 Donc il y avait des blessures internes qui faisaient en sorte que la chauve-souris pouvait mourir quelques heures, quelques jours plus tard. Il y a eu dissection, les chauves-souris étaient trouvées au sol totalement intactes et après dissection, on s'est aperçu que l'intérieur était complètement éclaté.

1710 Donc il faut penser qu'une chauve-souris, ça pèse six grammes (6 g) environ, donc c'est un très petit animal, et la pression de la pale, juste la pression de l'air est assez pour faire éclater tout son système interne, son système de poumons et tout ça.

1715 J'ai pas vu le reportage, mais c'est probablement ce à quoi madame Blais faisait référence. Donc ça, c'est quand même important, parce qu'au niveau du suivi, on demande au promoteur de compter les carcasses à l'intérieur d'un rayon d'à peu près une soixantaine de mètres autour de l'éolienne.

1720 Sauf qu'une chauve-souris qui a souffert de barotraumatisme peut mourir beaucoup plus loin, donc ce sera pas compilé. Donc ça amène un biais qu'on n'avait pas prévu du tout.

En termes de mortalité générale pour les chauves-souris, les compilations qu'on a au niveau de la littérature, ça varie de un virgule deux (1,2) chauve-souris à quarante-deux virgule trois (42,3) par éolienne par année.

1725 Donc dans certains cas, ça peut être vraiment important comme mortalité, et il faut faire attention, il faut vraiment prendre la chose avec beaucoup de sérieux, compte tenu que dans le parc éolien ici, on a retrouvé quatre (4) espèces à statut précaire. Sur les sept (7) espèces qui sont présentes, il y en a quatre (4) qui sont à statut précaire.

1730 Donc c'est des espèces qui risquent d'être menacées et vulnérables et même de disparaître du Québec. Donc c'est des espèces sur lesquelles il faut porter beaucoup d'attention, entre autres trois (3) espèces qui sont migratrices. C'est des espèces qui font de grands voyages et qui sont susceptibles de passer au travers de plusieurs parcs éoliens, donc la chance de se faire frapper est d'autant multipliée, c'est important à savoir.

1735 L'autre point, je parlais de la région qui est un site minier, comme tout le monde le sait. J'ai fait le calcul rapidement: à moins de dix-huit kilomètres (18 km) du parc éolien, il y a treize (13) sites miniers qui possèdent un potentiel élevé comme sites d'hibernacles. Un hibernacle, c'est un endroit où les chauves-souris vont passer l'hiver.

1740 C'est habituellement une caverne à l'époque, mais maintenant, les chauves-souris sont modernes, elles ont trouvé que les mines, c'était encore supérieur, en termes de qualité pour passer l'hiver, parce qu'elles trouvent à l'intérieur de ça plusieurs niveaux de température, plusieurs niveaux d'humidité, et chacune des espèces peut trouver le coin qui fait son bonheur.

1745 Donc on a treize (13) sites miniers à moins de dix-huit kilomètres (18 km), je l'ai mesuré exactement. C'est quand même vraiment un phénomène spécial.

1750 Et on sait que plusieurs de ces sites miniers là, de ces mines-là sont utilisées actuellement par la chauve-souris.

1755 Il faut savoir que les chauves-souris qui utilisent les sites miniers ou les hibernacula, les hibernacles, peuvent faire de cent (100 km) à deux cents kilomètres (200 km) à partir de la mi-août pour se rapprocher tranquillement de leur hibernacle où ils vont passer l'hiver. Donc pour les espèces qui passent l'hiver avec nous au Québec, c'est ce qui se passe.

1760 Donc on peut penser que les sites, les hibernacles à Thetford, dans la région de Thetford, regroupent des chauves-souris de cent (100 km) à deux cents kilomètres (200 km) à la ronde. Donc plus on s'en va vers l'automne, plus on a une concentration importante de chauves-souris autour de ces hibernacles-là. Donc c'est quelque chose qui nous inquiète énormément.

1765 Il y a la firme Envirotel 3000 qui est spécialisée dans le domaine des chauves-souris qui fait actuellement aussi des relevés pour connaître vraiment les dates d'entrée et de sortie des hibernacles, et savoir lesquels sont les plus importants.

1770 Donc c'est quelque chose de très important. D'ailleurs, on a remarqué grâce à la première série de travaux que la station TM1 qui était la station située à proximité du ruisseau de l'Aqueduc, qu'à l'automne, il y avait eu six (6) fois plus d'activités qu'en période de reproduction. Et c'est la station qui est la plus près des hibernacles potentiels. Donc ça nous donne un indice qu'il y a de l'activité importante de ce côté-là. Donc il pourrait y avoir – et évidemment plus il y a d'activités, plus il y a de risques de collision, ça va de soi.

1775 Et si je regarde les données, j'ai vérifié, et on a de l'activité importante jusqu'au 9 octobre. C'est la dernière journée où les appareils ont été effectifs, on été en place, donc il y a de l'activité là de la mi-août jusqu'au 9 octobre et il y en aurait peut-être plus loin si les appareils avaient été laissés sur place. Donc ça, c'est une problématique importante.

1780 Il y a une autre problématique aussi, la station TM5 qui est grosso modo à la jonction du rang 1 et du chemin Bailey, environ dans ce secteur-là, c'est vraiment la station qui a enregistré le plus d'activités migratoires à l'automne l'année dernière.

1785 Donc il y a énormément d'activités. On pense que c'est le lien entre deux (2) bassins versants en période de migration, peut-être les chauves-souris qui se rapprochent justement des hibernacula, il semble y avoir une très très grande activité de ce côté-là. Et il y a cinq (5) éoliennes à moins d'un kilomètre (1 km) de l'endroit.

Donc il y a un point chaud là-bas qui nous inquiète aussi et beaucoup.

1790 Un autre point aussi à la station TM3 qui est au chemin Poiré qui est à peu près en plein centre d'un groupe d'éoliennes, d'une douzaine d'éoliennes. Il y a eu trente-trois (33) cris de chauves-souris qui ont été enregistrés en l'espace de trois (3) nuits du 24 au 26 août. Donc la chauve-souris rousse, c'est une de celles qui, d'après les données qu'on a des États-Unis, qui est la plus souvent tuée par les éoliennes, les pales d'éoliennes.

1795 Donc c'est un autre point chaud qui va être à surveiller, qui nous inquiète beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dériger.

1800

PAR LE COMMISSAIRE:

1805 Pour poursuivre sur ce sujet, en fait on a entendu la solution, en fait une proposition du promoteur d'atténuer les cas s'il y avait une problématique majeure, d'atténuer par exemple en arrêtant une éolienne. Que pensez-vous de cette solution-là pour atténuer justement l'impact qu'il pourrait y avoir?

1810 Puis à quel moment est-ce qu'on décide que le taux de mortalité, si on veut, est assez élevé pour que ce soit problématique, et de décider d'arrêter une éolienne? Est-ce qu'il y a moyen de le faire?

PAR M. NORMAND LATOUR:

1815 Oui, effectivement, évidemment, la solution, c'est une solution importante, vraiment intéressante.

1820 Par contre, il faut savoir, quand je donnais des statistiques enregistrées jusqu'à quarante-deux virgule trois (42,3) chauves-souris par éolienne, il faut savoir qu'à l'intérieur d'un parc éolien, il peut n'y avoir que quatre (4) ou cinq (5) éoliennes qui sont problématiques. Il s'agit pas d'arrêter tout le parc éolien, c'est bien sûr. C'est quelques canaux de circulation souvent qui causent problème, ça, on a remarqué.

Dans la littérature, ce qu'on lit souvent, c'est que les seules éoliennes qui causent pas de mortalité, c'est celles qui sont immobiles, donc qui sont pas actives.

1825 Donc c'est clair que si on arrête une éolienne, on réduit les problématiques.

1830 Par contre, ce qui est intéressant, c'est qu'au niveau des éoliennes versus chauves-souris, c'est qu'on sait que passé une vitesse de vent d'environ douze kilomètres-heure (12 km/h), les chauves-souris ne voleront pas. C'est à peu près un seuil qu'on voit dans les données, les statistiques. Passé douze kilomètres-heure (12 km/h), les chauves-souris vont être très peu actives. Donc c'est le moment où habituellement, les éoliennes sont assez efficaces et assez rentables.

1835 Donc souvent il faut arrêter les éoliennes en bas de douze kilomètres-heure (12 km/h), un moment où les éoliennes sont peu productives. Donc il y a pas beaucoup de perte souvent.

1840 Aux États-Unis, il y a beaucoup de promoteurs qui acceptent la règle du cinq cents (500) heures, c'est-à-dire qui savent que durant la période qui est habituellement l'automne qui est la période critique, ils devront arrêter les machines, certaines machines environ cinq cents (500) heures, parce que c'est un moment qui est trop dangereux. Donc c'est déjà comme prévu qu'il y a un maximum, c'est une stratégie qui a été adoptée aux États-Unis.

PAR LE COMMISSAIRE:

1845 Mais en termes par exemple, au moment où ce qu'on prend la décision d'arrêter une éolienne, est-ce qu'on la prend en fonction d'une période de temps, d'une condition météo, une période de la journée, une période de temps dans l'année ou si on fait un suivi et une fois qu'on a atteint un certain taux de mortalité, on dit, là, il y a un problème, et là, on procède à l'arrêt?

1850 De quelle façon que ça se fait concrètement, la décision d'arrêter une éolienne?

PAR M. NORMAND LATOUR:

1855 Bien, ça se fait, la décision va se prendre conjointement entre les promoteurs suite aux travaux qu'ils font et nous, les gens du ministère. Ça fait partie du suivi, je pense, puis la discussion...

PAR LE COMMISSAIRE:

1860 Donc c'est à l'intérieur du suivi que ces décisions-là sont prises?

PAR M. NORMAND LATOUR:

1865 Bien, c'est suite au suivi, effectivement, parce que le suivi a pour but principal de connaître le taux de mortalité.

1870 Donc d'après les données préliminaires, on va déjà avoir une bonne idée, comme je vous disais, des secteurs qui sont problématiques, il y en a plusieurs, on va savoir où cibler les travaux de suivi, c'est assez évident.

Et si on s'aperçoit, suite aux travaux de suivi, qu'il y a effectivement malheureusement des mortalités trop importantes, à ce moment-là il faudra envisager des mesures d'atténuation.

PAR LE COMMISSAIRE:

1875 Si jamais on retrouvait, par exemple, un taux de mortalité plus élevé, en fait disons peut-être plus faible mais pour une espèce qui est à statut menacé ou vulnérable, à ce moment-là est-ce que la décision d'arrêter une éolienne pour des espèces plus vulnérables serait prise avec un taux moindre?

1880 Effectivement, il va falloir moduler aussi les décisions qui sont prises en fonction des espèces. Ça, on travaille beaucoup comme ça. On cible les espèces qui sont plus préoccupantes.

1890 Si par exemple, on enregistre des mortalités, disons, je donne un chiffre tout à fait hypothétique, de cinq (5) chiroptères par éolienne par année, mais l'espèce, c'est la petite chauve-souris brune, on ne prendra peut-être pas de mesures d'atténuation.

1895 Par contre, si on a deux (2) chauves-souris rousses par exemple, à ce moment-là on en prendra peut-être. Parce que c'est deux (2) espèces qui ont des statuts complètement différents qui vivent des problématiques. Par exemple, la rousse, on sait qu'elle devra traverser plusieurs champs d'éoliennes avant de se rendre à ses quartiers d'hiver, donc ça augmente énormément le risque pour cette espèce-là, et il faut en tenir compte aussi.

Donc c'est le genre de chose qui devra être discutée avec les promoteurs, c'est assez évident.

1900 Mais il y a des espèces qui sont beaucoup plus à risque, beaucoup plus sensibles, et il faudra prendre à ce moment-là plus rapidement et des mesures un petit peu plus peut-être limitantes en termes de production.

PAR LE COMMISSAIRE:

1905

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1910

Ça va!

Madame Blais, votre deuxième question?

PAR Mme MICHELLE BLAIS:

1915

Bien, c'est peut-être une sous-question. Ces suivis-là, au niveau des chauves-souris, est-ce qu'ils sont fait par les gens du promoteur ou conjointement avec des gens du ministère ou d'autres, Envirotel?

1920

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1925

Nous, on nous impose, comme on l'a dit, de faire des suivis sur quelques années, donc on va faire des suivis parce que ça nous est demandé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1930

Mais est-ce que les suivis donc sont réalisés par vous, est-ce qu'il y a une collaboration avec le ministère des Ressources naturelles?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1935

Nous, on mandate un consultant spécialiste pour faire les suivis selon les protocoles et il y a une collaboration.

1940

Et évidemment, je pense qu'à l'ultime, s'il y a un problème, une problématique particulière, on essaiera de trouver des patterns pour essayer d'implanter des mesures de mitigation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1945 Est-ce que, monsieur Latour, tout à l'heure vous disiez qu'il y a une collaboration avec le promoteur pour évaluer la situation puis définir le moyen?

PAR M. NORMAND LATOUR:

1950 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1955 Est-ce que c'est comme ça que le promoteur va travailler?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1960 Je m'excuse, monsieur le Président, on était encore sur les balises lumineuses de Transports Canada, est-ce qu'on pourrait – parce que j'ai manqué l'intervention!

PAR LE PRÉSIDENT:

1965 Oui, je vais répéter. Regardez, c'est parce que monsieur Latour disait tout à l'heure qu'il y avait une collaboration mutuelle entre le ministère et le promoteur, de manière à établir le moyen à prendre s'il était observé un degré de mortalité élevé.

Est-ce que c'est comme ça que vous entendez...

PAR M. ROBERT VINCENT:

1970 Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

1975 Quelle est votre deuxième question?

PAR Mme MICHELLE BLAIS:

1980 Ma deuxième question concerne une carte que j'ai devant moi, qui vient de la MRC, bien, qui vient du MAPAQ et du BDTQ datant de mai 2009 et qui a été présentée à la municipalité de Kinnear's Mills par la MRC des Appalaches.

Et cette carte-là se nomme, elle est d'ailleurs déposée à l'arrière pour vos bons soins, elle se nomme "L'affectation du territoire et exploitations agricoles enregistrées pour Kinnear's Mills".

1985 Et sur cette carte, il est clairement indiqué les zones où est-ce qu'on fait de l'acériculture, où est-ce qu'on fait de l'agriculture viable, etc. Il faudrait que vous la voyiez, là.

1990 Et là-dessus, les zones orangées sont des zones d'érablières, de l'acériculture. Et si je superpose cette carte avec la carte qu'on voit d'habitude sur le projet Du Moulin, en fait il y a plusieurs endroits où est-ce que les éoliennes seraient implantées carrément dans des érablières dont beaucoup de celles qui sont orientées vers le cap à Thom.

1995 Donc moi, c'est une inquiétude que j'ai. On nous dit, on n'arrête pas de nous dire, non non, on touchera pas aux érablières! Mais là, si je superpose cette carte-là de la MRC qui est quand même récente, mai 2009, à ce que l'on voit tout le temps, bien là, elles sont rendues où, les érablières?

PAR LE PRÉSIDENT:

2000 Premièrement, est-ce que vous connaissez cette carte?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2005 Je vais laisser monsieur Beaulieu répondre à la question, et peut-être expliciter quelles ont été les démarches que lui a utilisées pour aller contre-vérifier la vérification sur le terrain en plus des références de cartes ou de données géomatiques qu'on a utilisées.

PAR LE PRÉSIDENT:

2010 Mais avant que vous donniez la réponse, je voulais annoncer que le registre va se fermer dans quinze (15) minutes.

Continuez monsieur!

2015 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Donc si la carte a été produite par le MRC, j'imagine que monsieur Thibodeau va être en mesure de commenter les sources.

2020 Pour ce qui est de la démarche qu'on a faite afin de s'assurer que les éoliennes n'allaient pas être situées dans les érablières, on en a déjà parlé, la première source d'information, c'est les cartes écoforestières qui nous donnent différents types de peuplement.

2025 Et probablement que la carte dont madame fait allusion a été préparée à partir des cartes écoforestières.

Il faut savoir que les cartes écoforestières ont leur degré de précision. Ensuite, dès les premiers moments où on a élaboré le scénario, en validant les zones potentielles avec les propriétaires, donc en parlant avec les propriétaires terriens, on s'est exclu des érablières.

2030

Et ensuite, on a validé avec un ingénieur forestier tous les différents sites où, quand les cartes écoforestières montraient un potentiel d'érablière, l'ingénieur forestier s'est déplacé sur le terrain, afin de valider si on était bel et bien dans une érablière ou pas.

2035

Et monsieur Demers aussi avait mentionné quelle était la définition d'une érablière sur laquelle on s'était basé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2040

Mais pourquoi vous n'avez pas parti de la carte qui existait, qui était connue du MAPAQ?

C'était quoi la raison que vous avez fait en sorte de privilégier la définition d'une érablière en fonction du règlement municipal?

2045

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

Bien, c'est de voir que les cartes écoforestières sont renouvelées – là, c'est moins mon champ de compétence, peut-être que l'aménagiste de la MRC va être en mesure de vous répondre, ou peut-être même monsieur de SNC – mais les cartes écoforestières ont leur certain niveau de précisions, et il y a une validation terrain qui a été faite, et c'est le site terrain qui permet de savoir si on est dans une érablière ou pas.

2050

PAR LE PRÉSIDENT:

2055

Parce que dans le fond, on a deux (2) sources de données.

PAR M. ROBERT VINCENT:

2060

En fait, monsieur le Président, on a deux (2) sources de données, mais on a surtout deux (2) cartes avec des couleurs. Et là, ce qu'il faut comprendre, c'est que nous, des cartes avec des couleurs, on va un petit peu plus loin que ça.

2065

Ce que monsieur Beaulieu explique, c'est qu'on a utilisé des cartes écoforestières qui viennent des données officielles géomatiques. Il faut savoir aussi que la plupart de nos propriétaires ont des plans de gestion, n'est-ce pas monsieur Beaulieu, des plans qui définissent les zones d'érables.

Et finalement, ça a été complété par une revue sur le terrain par un ingénieur forestier.

2070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Ça va! Du côté de la MRC, est-ce que vous avez un complément d'information?

2075 **PAR M. JACQUES THIBODEAU:**

Oui monsieur le Président. La carte que madame Blais fait mention, j'imagine que c'est la carte qui a été préparée comme document de travail pour la révision du schéma d'aménagement de la MRC.

2080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pourriez l'identifier? Vous la connaissez, cette carte?

2085 **PAR M. JACQUES THIBODEAU:**

Bien là, d'ici, j'ai un peu de misère.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090 Prenez le temps! Juste pour voir, parce qu'il faut parler des vraies choses.

PAR M. JACQUES THIBODEAU:

Oui.

2095

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous en tirez quoi, monsieur Thibodeau?

2100 **PAR M. JACQUES THIBODEAU:**

Donc, comme je vous mentionnais, c'est une carte qui a été préparée comme document de travail, qui nous sert à la révision du schéma d'aménagement uniquement.

2105 Sur cette carte-là, on a pris les données du MAPAQ qui représentent les exploitations agricoles enregistrées. Donc effectivement, si un producteur est enregistré comme production acéricole, il était représenté sur la carte.

2110 Mais la carte représente tout son terrain, toute sa propriété foncière. C'est ça que ça représente. S'il est propriétaire de cent hectares (100 ha) de terrain, le cent hectares (100 ha) est cartographié. Même s'il a juste vingt hectares (20 ha) en érablière, le reste, ça peut être un boisé en bois mou, ça peut être de la prairie, ça peut être autre chose; mais pour nous, ça servait

2115 uniquement pour représenter nos exploitations agricoles enregistrées, afin de déterminer nos affectations du sol dans lesquelles on est en processus de révision à l'intérieur du schéma. C'est le seul but que ça portait.

2120 Donc le producteur a vingt hectares (20 ha) peut-être en érablière, mais il est cartographié à cent hectares (100 ha), puisque sa propriété foncière a peut-être cent hectares (100 ha).

2125 C'est pour ça qu'il n'y a pas un lien direct avec les données de la carte écoforestière que monsieur Beaulieu mentionnait, et nos données qui sont les exploitations agricoles enregistrées du MAPAQ.

2125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci beaucoup.

Monsieur Vincent, un complément!

2130

PAR M. ROBERT VINCENT:

En complément, je voudrais tout simplement confirmer qu'il y a aucune éolienne dans aucune érablière.

2135

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce qu'on a compris.

2140

MARISOL BROCHU

PAR LE PRÉSIDENT:

2145

Maintenant, j'inviterais madame Marisol Brochu.

PAR Mme MARISOL BROCHU:

2150

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir madame Brochu.

2155

PAR Mme MARISOL BROCHU:

2160 À la page 36 du contrat entre Hydro-Québec Distribution et 3Ci Énergie inc., il est bien
marqué qu'Hydro-Québec Distribution s'engage à démanteler le parc éolien à l'échéance du
contrat ou dès la fin de son exploitation commerciale, si le fournisseur, ici 3Ci, se soustrait à son
engagement. Donc si 3Ci le démantèle pas, on est garanti qu'Hydro-Québec va le faire à sa
place.

2165 Toutefois dans le contrat, il est pas mentionné que l'engagement est tenu pour d'autres
situations éventuelles; par exemple dans les règlements municipaux, c'est inscrit que si une
éolienne ne produit pas d'énergie pour telle période de temps ou si elle est non fonctionnelle, à
ce moment-là le promoteur doit la démanteler dans un certain délai.

2170 Toutefois, dans le contrat avec Hydro-Québec, il fait pas mention de garantir le
démantèlement.

Est-ce que c'est possible de demander à Hydro-Québec s'ils garantissent le
démantèlement dans ces éventualités-là?

2175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous venez pas de lire une clause qui faisait en sorte qu'Hydro-Québec le
garantissait?

2180 **PAR Mme MARISOL BROCHU:**

2185 Ils le garantissent à la fin du contrat. Donc par exemple, si une éolienne, finalement,
selon les scénarios de vents, ne tourne pas, ne produit pas d'énergie, et que 3Ci, pour une raison
X, ne la démantèle pas, n'honore pas son contrat, comme il n'est pas mentionné qu'Hydro-
Québec garantit son démantèlement, est-ce que ça veut dire que l'éolienne va rester en place
jusqu'à la fin du contrat et va être démantelée par Hydro-Québec vingt (20) ans plus tard?

PAR LE PRÉSIDENT:

2190 Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

2195 Donc la clause dont on fait référence, je crois, c'est la clause 24.6 du contrat d'achat,
troisième paragraphe.

Et la clause se lit comme suit:

2200 "De plus, si une éolienne du parc éolien est non fonctionnelle ou ne produit pas
d'électricité sur une base commerciale au cours d'une période continue de vingt-quatre (24) mois,
le fournisseur s'engage à la démanteler à l'intérieur d'un délai d'au plus de six (6) mois d'un avis
du distributeur, à moins d'une entente à l'effet contraire entre les parties."

2205 **PAR Mme MARISOL BROCHU:**

Et là, à ce moment-là, il y a un point. Hydro-Québec ne continue pas, comme dans le
paragraphe antérieur, il dit que si le fournisseur – le fournisseur dans le contrat, c'est 3Ci – dans
le paragraphe avant, il disait que si le fournisseur se soustrait à son engagement, Hydro-Québec,
lui, exerce les garanties de démantèlement à la fin du contrat.

2210 Donc je veux être certaine...

PAR M. ROBERT VINCENT:

2215 Bien ici, ce qui est important de constater, c'est qu'Hydro-Québec va nous demander de
mettre en place en fiducie des montants d'argent suffisants pour couvrir les frais de
démantèlement du parc, si toutefois l'exploitant essayait de se sauver de ses obligations.

2220 Et donc ce que je crois que le paragraphe dit, c'est que si l'exploitant ne le fait pas,
Hydro-Québec s'est prévalué d'une disposition dans le contrat où Hydro-Québec pouvait,
puisque'ils vont avoir l'argent, ils vont avoir les lettres de crédit, effectivement, ils vont pouvoir donc
exercer, tirer ces lettres de crédit pour démanteler le parc. Je pense que c'est ça que ça veut
dire.

2225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le fonds, ça représente combien d'argent, ça?

2230 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais demander à mon collègue Pierre-Luc Cormier de faire une vérification.

PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:

2235 Dans le contrat d'Hydro-Québec, c'est stipulé qu'à la dixième année d'opération du projet,
il y a une évaluation qui est faite par un évaluateur indépendant qui va déterminer le montant
nécessaire pour effectuer le démantèlement. Puis c'est à ce moment-là que les garanties
financières doivent être mises en place.

2240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça représente combien?

2245 **PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

C'est une évaluation qui est dure à faire actuellement, compte tenu que c'est pas simplement le démantèlement, mais il y a un ensemble de paramètres à considérer. C'est-à-dire que les pièces ne sont pas nécessairement mises au rebut mais sont recyclées, sont vendues sur les marchés secondaires.

2250

Puis ça peut représenter, pour la totalité du parc, des estimations qu'on a actuellement, autour de dix millions (10 M\$).

2255

PAR LE PRÉSIDENT:

Dix millions (10 M\$), ça, c'est rendu après la vingtième année?

PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:

2260

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2265

OK. Puis ça, ces sommes-là sont déposées en fiducie devant notaire?

Comment c'est déposé?

PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:

2270

Il y a trois (3) formes de garantie, soit une garantie de cautionnement, soit des lettres de crédit ou soit des chèques certifiés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2275

Et pourquoi à partir de la onzième année, vous commencez à déposer des sommes d'argent?

PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:

2280

C'est ce qui est stipulé dans le contrat d'Hydro-Québec. Je sais pas si monsieur Vincent veut ajouter?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2285 Bien, je présume qu'Hydro-Québec a anticipé peut-être qu'à l'année 18, disons, sur un contrat de vingt (20) ans, les promoteurs seraient peut-être tentés de laisser les éoliennes en décrépidité au lieu de réinvestir avec seulement deux (2) années de vie utile au contrat.

2290 Donc ils ont voulu probablement s'assurer qu'on allait hâtivement commencer à accumuler des sommes, parce qu'il faut comprendre que c'est des sommes qui vont venir des revenus générés du projet et donc ils voulaient s'assurer qu'on puisse anticiper de commencer à bâtir les sommes en fiducie le plus hâtivement possible.

2295 Par ailleurs, évidemment, avant dix (10) ans, je pense que c'est pas dans l'intérêt économique du promoteur de laisser ses éoliennes inertes là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 OK. Et si entre-temps, je sais pas, moi, rendu à la sixième année, il y aurait certains problèmes financiers qui feraient en sorte que vous devriez vendre ou démanteler, qu'est-ce qui se passerait si le fonds est pas constitué?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2305 Bien en réalité, ce qu'il faut voir, c'est que le projet va fort probablement être financé avec, je dirais, au moins soixante pour cent (60 %) de dettes. Et donc ce qui va arriver, dans l'optique où ce qu'il y avait un problème financier, c'est que les prêteurs, eux, vont tout faire pour récupérer leurs mises et donc s'assurer que le parc génère le maximum de revenus.

2310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire qu'ils pourraient reprendre le parc, il a une valeur de revente?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2315 Oui, bien, en réalité, c'est que les prêteurs vont exercer les sûretés et ils vont typiquement reprendre le parc. Et donc un parc qui devait générer des taux de rendement interne de onze pour cent (11 %), bien là, les prêteurs vont s'assurer qu'ils recouvrent leurs dettes peut-être à huit pour cent (8 %), et donc ils sont capables, eux, avec un niveau d'endettement, d'avoir – ça leur prend moins de revenus, disons, pour recouvrer leurs mises à eux, les prêteurs, que les investisseurs d'équité.

2320 Donc ce qui arrive typiquement dans des problèmes financiers, c'est que qu'est-ce qui apparaît comme étant non intéressant économiquement pour un investisseur à onze pour cent (11 %), l'est peut-être plus pour un prêteur à huit pour cent (8 %).

2325

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

2330 **PAR Mme MARISOL BROCHU:**

2335 Dans le contrat avec Hydro-Québec, vous me reprendrez, monsieur Vincent, il en parle de la possibilité de faillite au cours des dix (10) premières années, puis qu'est-ce que le contrat stipule, c'est que la valeur des équipements serait suffisante pour couvrir les frais de démantèlement.

2340 D'où ma sous-question! Si disons dans les dix (10) premières années, il arrive une faillite, oui, il y a encore des valeurs au niveau de l'équipement, c'est pas précisé dans le contrat qui aurait la responsabilité de vendre ces équipements. On s'entend qu'on vend pas ça sur LesPAC, des éoliennes. Est-ce que ça serait la municipalité hôte qui devrait s'organiser avec ce parc-là puis le vendre?

Qui, dans le fond, est responsable de vendre ces équipements qui ont une valeur?

2345 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Monsieur le Président, mon expérience, c'est qu'il y a rien de plus alléchant qu'un parc en faillite, surtout lorsque le parc a des permis d'environnement et lorsque le parc a un contrat d'achat avec une agence gouvernementale qui est Hydro-Québec.

2350 Donc si ce projet-là fait faillite, il y a beaucoup de personnes dans l'industrie qui vont être très heureuses de l'acheter à vingt-cinq cents (0,25 \$) dans le dollar.

2355 Maintenant, il faut voir aussi ici que la turbine Enercon, c'est probablement la meilleure turbine au monde en termes de performance énergétique, et un parc éolien avec la machine Enercon, les banquiers ont disons un penchant très favorable.

2360 Donc l'hypothèse d'une faillite avant dix (10) ans, d'après moi, l'hypothèse d'une faillite est sûrement probable, sauf que l'hypothèse que le parc soit repris pour une exploitation pour les dix (10) ans durant, ça, c'est encore hautement plus probabiliste.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Maintenant, je vous annonce que le registre est fermé!

2365

PAR LE COMMISSAIRE:

2370 Peut-être, monsieur Vincent, juste pour question de valider un peu! Vous avez fourni dans un document, dans une réponse à une question le coût de démantèlement et aussi le coût net du démantèlement, incluant par exemple la partie qui était récupérable.

2375 Juste pour vérifier avec vous si les chiffres qu'on a sont toujours valides! Vous aviez estimé à ce moment-là que le coût du démantèlement serait de neuf point cinq millions (9,5 M\$) et que la valeur des matériaux récupérables serait d'environ trois virgule neuf millions (3,9 M\$).

C'est-à-dire que le coût total qui serait mis en réserve à la dixième année serait de cinq virgule six millions (5,6 M\$). Est-ce que ces chiffres sont toujours valides?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2380 Oui, ces chiffres-là sont maintenus.

2385 Maintenant, les montants en réserve, comme on dit, ça ici, c'était plus dans le but d'estimer le coût de démantèlement. Maintenant, les chiffres finaux qu'il va falloir convenir de mettre en réserve, ils vont être établis par quelqu'un d'indépendant, quelqu'un d'indépendant à 3Ci et à Hydro-Québec.

PAR LE COMMISSAIRE:

2390 Et ça, c'est établi à quoi, à la neuvième année, j'imagine, ces montants-là?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2395 Je pense que le contrat nous impose de mettre les montants en fiducie à partir de la dixième année.

PAR LE COMMISSAIRE:

2400 Mais je parle de l'évaluation des coûts à mettre en fiducie, c'est évalué...

PAR M. ROBERT VINCENT:

On peut présumer que ça devra se faire à la neuvième année, oui.

2405 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK, merci.

PAR M. ROBERT VINCENT:

2410

Peut-être en complément d'information! Lorsqu'on parle du démantèlement et des obligations de démanteler, il y a trois (3) niveaux de filet de sécurité, si on veut. Le contrat d'achat d'Hydro-Québec va nous imposer un engagement à démanteler.

2415

Je crois comprendre qu'on va avoir des conditions de décret qui vont effectivement nous demander de démanteler s'il y a pas poursuite d'activités, puis je pense que la réglementation municipale nous impose aussi que si c'est inactif pendant une période de plus que deux (2) ans, on doit démanteler.

2420

PAR LE COMMISSAIRE:

Peut-être un dernier point aussi en termes de durée de démantèlement, ça dure combien de temps, démanteler un parc?

2425

PAR M. ROBERT VINCENT:

On s'est donné un horizon d'à peu près deux (2) ans pour démanteler, parce que nos conditions avec nos propriétaires fonciers nous demandent, lorsque c'est exigé par le propriétaire par exemple, il faut faire une remédiation des sols, remettre les sols dans la condition initiale, donc on anticipe que ça peut prendre à peu près deux (2) ans maximum, démanteler.

2430

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc deux (2) ans pour remettre le site à l'état je dirais original, entre guillemets?

2435

PAR M. ROBERT VINCENT:

En réalité, c'est qu'il y a plusieurs définitions de démantèlement. Mais nous, la plus restrictive, c'est celle de nos contrats d'options superficielles avec nos propriétaires.

2440

C'est que dans la définition d'Hydro-Québec, si démanteler, c'est d'enlever la tour et son socle, dans la définition de nos ententes superficielles à nous, c'est que ça peut imposer une remédiation et un reboisement des sols.

2445

PAR LE COMMISSAIRE:

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450

Avez-vous dit après la dixième année ou la onzième année pour commencer à déposer des sommes d'argent?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2455

Oui, je crois que le libellé, c'est au dixième anniversaire de la date de livraison commerciale.

J'ai de la misère avec mes lunettes, monsieur le Président, je vais demander à monsieur Cormier de préciser.

2460

PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:

Le point 25.3 du contrat avec Hydro-Québec, "Garanties de démantèlement":

2465

"Afin de garantir l'exécution des obligations du fournisseur en vertu de l'article 24.6 du contrat, le fournisseur doit déposer au dixième anniversaire de la date de début de livraison des garanties de démantèlement auprès du distributeur pour un montant égal à l'estimation du coût net de démantèlement.

2470

"Dans l'année précédent l'échéance de dépôt desdites garanties, le distributeur mandatera une firme d'experts indépendante pour évaluer le coût net de démantèlement du parc éolien à la fin du contrat."

2475

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Madame Brochu, une deuxième question.

PAR Mme MARISOL BROCHU:

2480

C'est peut-être moi qui a perdu le fil! Finalement, c'est qui qui serait responsable de faire la vente du parc en cas de faillite?

On m'a dit que c'était peu probable, la faillite, mais c'est qui finalement qui est pris avec ce problème?

2485

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce qui se passerait? Supposons que ça se passerait.

2490

PAR M. ROBERT VINCENT:

Bien, s'il y a une faillite puis qu'il y a des prêteurs, les prêteurs vont prendre les clés de la maison.

2495

PAR Mme MARISOL BROCHU:

Les prêteurs, OK, c'est bon, merci.

2500

Ma dernière question donc de ce BAPE! Je vais retourner avec les signaux numériques.

Hier, j'ai pu poser ma question à monsieur D'Astous qui représentait la firme de consultants en télécommunication et radiodiffusion Yves R. Hamel, monsieur D'Astous nous a dit qu'il y aurait pas de problème sensiblement avec les télécommunications.

2505

Pourtant, dans le rapport fait le 2 décembre 2008 qui a été remis, il est bien marqué qu'il y aurait pas de problème si l'éolienne ne tourne pas. Toutefois, il y aurait des problèmes en condition dynamique causés par le mouvement du rotor, puis ils disent très bien que:

2510

"... l'effet Doppler introduit par la rotation des pales pourrait influencer la réception des signaux ATSC – ça se trouve à être une norme – jusqu'à une distance de plusieurs centaines de mètres de l'éolienne voire quelques kilomètres selon la topographie environnante."

2515

Donc ces dernières lignes, j'aimerais bien qu'elles puissent être précisées quand on parle de quelques centaines de mètres voire quelques kilomètres. Ça couvre quel rayon?

Et puis est-ce que c'est possible de vérifier cette information par une autre source, puisque hier l'auteur du rapport disait qu'il y avait pas de problème, mais finalement, j'ai le rapport sous les yeux, puis c'est ce qui est écrit noir sur blanc.

2520

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Vincent.

2525

PAR M. ROBERT VINCENT:

Je vais demander à monsieur Demers de prendre cette question, monsieur le Président.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2530

Belle question! Disons que je pense qu'idéalement, si on pouvait rejoindre à nouveau monsieur D'Astous, parce que c'est lui qui est responsable de cette étude-là, pour nous donner plus de détails.

Moi malheureusement, je peux pas donner de réponse ce soir là-dessus.

2535

Donc soit qu'on rejoigne monsieur D'Astous ou soit qu'on prenne la question en délibéré et puis qu'on vous la fasse parvenir par la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540

On va prendre une pause dans quelques minutes, au retour de la pause vous pourriez peut-être avoir une réponse ou on pourrait le mettre en ligne.

Du côté du ministère, est-ce que vous avez des informations additionnelles par rapport à la question qui est soulevée?

2545

PAR M. DENIS TALBOT:

Écoutez, moi, peut-être certaines informations additionnelles! On est en contact régulier avec la Société Radio-Canada par rapport à cette question. Ils sont consultés au même titre qu'un autre ministère.

2550

Puis Radio-Canada nous fait donc des commentaires sur la recevabilité et également par la suite, sur l'acceptabilité. Donc avant de faire des recommandations finales quant à l'élaboration d'un projet de décret ou tout ça, Radio-Canada peut avoir des exigences.

2555

Puis concernant la question du numérique, la situation est pas claire pour eux actuellement.

Premièrement, on parle de 2011 que tout va devenir en numérique, mais il semble que ça pourrait être beaucoup moins rapide que ça, surtout dans certains secteurs. Donc que les conditions antérieures qui s'appliquaient vont continuer à s'appliquer.

2560

Et par ailleurs, ils sont pas certains non plus qu'il y aura pas d'effets concernant le numérique.

2565

Donc par mesure de précaution, c'est certain qu'il va y avoir des suivis qui vont être demandés. Tant mieux s'il y a pas de problème, mais s'il y a des problèmes, il faudra voir la nature des problèmes puis à peu près le même type de conditions pourrait s'appliquer.

2570

Autrement dit que s'il y a détérioration des signaux, qu'ils soient numériques ou pas, bien, il faudrait que des correctifs soient apportés par le promoteur, si c'est établi que c'est les éoliennes qui sont la cause de ça et aux frais de ce dernier.

On en est là pour l'instant, mais c'est évolutif.

2575

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

2580

PAR Mme MARISOL BROCHU:

Puis peut-être en sous-question! À ce moment-là, la façon de gérer ce problème-là, est-ce que ce serait d'arrêter les éoliennes ou tout simplement d'offrir un service comme passer la bande passante puis faire en sorte qu'on soit tous câblés?

2585

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Talbot.

2590

PAR M. DENIS TALBOT:

Bien, ça dépend des problèmes qui sont détectés. Mais si on se réfère à des suivis antérieurs, par exemple le premier suivi de télécommunication, après un an de fonctionnement du Parc éolien de Baie-des-Sables, il y a eu trois (3) cas problématiques.

2595

Puis dépendant des problèmes qui étaient détectés, il y a différentes solutions qui ont été proposées par le promoteur à la satisfaction. Dans un cas, c'était la pose d'une antenne; un autre cas, je l'ai pas devant les yeux, mais les trois (3) plaintes ont été réglées à la satisfaction des gens. Ça peut être de câbler aussi, effectivement.

2600

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça fait partie d'une des conditions dans le décret?

2605

PAR M. DENIS TALBOT:

Oui monsieur le Président.

2610

PAR Mme MARISOL BROCHU:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2615

Merci beaucoup.

Maintenant, tout à l'heure on avait eu une question concernant la couleur des feux de signalisation. Est-ce que vous avez une réponse?

2620 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Au meilleur de ma connaissance, monsieur le Président, on parle d'un feu permanent rouge. Cependant, on aimerait peut-être contre-vérifier exactement la norme. Je croyais que c'était écrit sur notre certificat de Transports Canada, mais ce qu'ils nous donnent, c'est un
2625 numéro de norme.

Mais selon mon expérience, ça devrait être un balisage permanent rouge, mais j'aimerais peut-être vous le confirmer demain matin.

2630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent.

PAR LE COMMISSAIRE:

2635 Monsieur Vincent, concernant le balisage, est-ce qu'il y a moyen de vérifier aussi si c'est toutes les éoliennes qui vont être balisées ou si c'est juste quelques-unes?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2640 C'est juste quelques-unes, et au moment où on se parle, Transports Canada nous a indiqué exactement lesquelles.

2645 Normalement, c'est dans les périmètres autour du parc. Et lorsqu'il y a déjà des feux de balisage dans des tours de télécom, ils en tiennent en considération.

Peut-être que, monsieur Beaulieu, si vous avez l'information sous la main, vous pourriez peut-être expliquer à peu près c'est où qu'on a nos balisages?

2650 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Alors sur le projet, c'est sept (7) éoliennes qui vont être munies de balisage lumineux.

2655 Et puis les sept (7) éoliennes sont situées dans les extrémités du parc pour signaler aux aviateurs la présence d'obstacles.

PAR LE COMMISSAIRE:

2660 Est-ce que la couleur du feu a une influence sur les collisions? Tantôt, j'entendais qu'un feu blanc serait moins dommageable, ce que j'ai pu comprendre que le blanc était moins dommageable pour les collisions pour les oiseaux?

PAR M. ROBERT DEMERS:

2665 En fin de compte, quand on parlait de couleur, quand on a fait référence à la couleur tantôt des feux, si on avait une problématique particulière au niveau des mortalités d'oiseaux ou qu'on appréhendait un problème important, parce qu'on se trouve dans un corridor important, bien à ce moment-là, on peut demander à avoir un autre type de feu.

2670 Mais c'est à la fin, c'est le gouvernement qui décide ou qui autorise. Le promoteur n'a pas, même s'il suggère, n'a pas le pouvoir de!

PAR LE COMMISSAIRE:

2675 Donc dans le fond, c'est réglementé et vous suivez la réglementation qui vous est exigée?

PAR M. ROBERT DEMERS:

2680 Exactement. On peut suggérer, comme je vous dis, mais on décide pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

2685 Parfait, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2690 Merci beaucoup. Maintenant, nous allons prendre une pause et nous serons de retour à compter de neuf heures (9 h). Merci beaucoup.

SÉANCE AJOURNÉE QUELQUES MINUTES

2695

**REPRISE DE LA SÉANCE
RÉPONSES AUX QUESTIONS**

2700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, si vous voulez, on va poursuivre. Mais avant d'inviter le prochain participant, le promoteur devait nous donner un complément d'information sur les ondes, des interférences.

2705 Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

2710 Oui monsieur le Président. En fait, on a trois (3) compléments d'information, un, sur les interférences, un sur effectivement le balisage lumineux des éoliennes et le troisième était justement d'expliquer un peu l'interprétation au niveau de maisons qui auraient été prétendument exclues dans notre zone d'étude.

2715 Donc dans quel ordre vous aimeriez qu'on commence, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

Par la première! Que vous avez mentionnée.

2720 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais laisser monsieur Demers répondre au niveau des interférences.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2725 Donc voici! Je viens de parler avec monsieur D'Astous, notre spécialiste en télécom.

2730 D'abord, il faut nuancer que quand on parle de signaux numériques, c'est pas nécessairement les signaux qu'on reçoit par satellite. Ça, c'est une autre partie. On ne touche pas cette qualité de son là. Ce qu'on reçoit par la coupole, on ne touche pas à ça.

2735 Pour ce qui est des signaux numériques des futures stations de télévision, desquelles les gens vont devoir s'équiper en conséquence de pouvoir le recevoir chez eux, voici! C'est que monsieur D'Astous, ce qu'il a déclaré hier, puis moi personnellement, je m'en rappelle très bien, c'est qu'il ne pouvait garantir à cent pour cent (100 %) qu'il n'y aurait pas de problème.

Ce qu'il me dit, c'est que d'après lui, on parle d'une probabilité de quatre-vingt-quinze (95 %) à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) qu'il n'y ait pas de problème. Et ce qu'il me rajoute, c'est que lorsqu'il en parle avec des confrères, parce qu'ils font partie de comités

2740 nationaux et internationaux au niveau de la problématique des éoliennes versus les télécoms, quand il pose la question à d'autres spécialistes, américains ou ailleurs, les gens rient pratiquement de lui.

2745 C'est sûr qu'ici, on a comme une situation complexe, et même avec cette situation complexe là, il demeure qu'à quatre-vingt-quinze-quatre-vingt-dix-huit pour cent (95 %-98 %), pas de problème.

2750 Maintenant, pour ce qui est de la date de mise en œuvre du système, parce que je lui ai posé la question en même temps, le système numérique, c'est qu'actuellement, ce qui est noir sur blanc, donc ce qui est officiel et ce qui est écrit, c'est qu'à partir du 31 août 2011, on tombe en numérique.

2755 Le reste, on peut entendre bien des choses, mais ce qui est officiel encore actuellement aujourd'hui, c'est 31 août 2011 qu'on tombe en numérique.

2760 Ce que j'ai demandé aussi à monsieur D'Astous, c'est de me faire parvenir par courriel qui va me donner un peu plus de détails sur ce que je viens de vous synthétiser; il m'a parlé d'un croquis aussi qui pourrait aider à la compréhension de. Donc ça, je devrais recevoir ça dans les prochains jours et à ce moment-là, il sera déposé à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Aucun commentaire du côté des personnes-ressources!

2765 Monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

2770 Non, pas de commentaire particulier. C'est l'avis de leur spécialiste, puis on demeure en contact avec Radio-Canada pour suivre l'évolution de la situation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2775 Merci beaucoup.

Et votre question de balisage, monsieur Vincent?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2780 Donc je vous confirme, monsieur le Président, que c'est un balisage rouge clignotant avec un cycle très long; c'est pas un flash, mais c'est avec un cycle très long. Donc c'est un balisage, un feu rouge clignotant sur la nacelle de l'éolienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2785 Est-ce que ce balisage-là est moins, comment je pourrais dire ça, attirant que le balisage de couleur blanche?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2790 Je crois comprendre que le balisage blanc peut attirer plus la faune aviaire, mais je vais peut-être demander à monsieur Demers de confirmer ou d'infirmier, mais c'est ce que j'ai cru comprendre.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2795 Moi, à ma connaissance, c'est que le balisage régulier que NAV CAN recommande, que Transports Canada recommande, est un peu plus problématique ou risqué au niveau des oiseaux. Le balisage blanc devient moins problématique, et on me corrigera, parce que je suis pas sûr à cent pour cent (100 %), mais c'est pour ça qu'on ne l'a pas d'office.

2800 Eux autres, ils marchent avec du rouge. Il faut réussir à les convaincre pour changer le rouge en cas de problèmes particuliers au niveau de la faune aviaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2805 Du côté du MRNF, est-ce que le blanc est plus ou moins attirant que le rouge?

PAR M. NORMAND LATOUR:

2810 Je pourrais pas vraiment répondre à cette question-là. C'est vraiment une question spécialisée qui dépasse mes compétences.

2815 Ce que je sais par contre, ce qui cause problème, c'est plutôt dans les conditions de brouillard, de mauvais temps; le halo de lumière, la boule de lumière plus ou moins diffuse qui se crée autour du sommet de l'éolienne peut causer des problèmes au niveau de la circulation des oiseaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2820 Au niveau du ministère du Développement durable, dans les autres parcs, est-ce que c'est une balise blanche ou rouge?

PAR M. DENIS TALBOT:

2825 Moi, ce que j'ai vu dans les parcs existants, c'est du balisage rouge, entre autres à Baie-des-Sables, on a vu ça fonctionner.

PAR LE PRÉSIDENT:

2830 Merci. Et votre troisième?

PAR M. ROBERT DEMERS:

2835 Pour fins de précisions, j'ai retrouvé dans le rapport, effectivement le rouge est plus attrayant pour les oiseaux.

 Mais c'est la norme plus standard, si vous voulez, au niveau gouvernemental.

PAR LE PRÉSIDENT:

2840 OK.

PAR M. ROBERT VINCENT:

2845 Maintenant, monsieur le Président, au niveau de la troisième confirmation, je voudrais attirer à votre attention que dans le secteur qui était problématique plus tôt, on a bel et bien, dans le voisinage du secteur, pris une station de mesures de bruit, et je vais demander maintenant à monsieur Beaulieu de réconcilier la mésentente.

2850 Il semblerait qu'à la lumière des vérifications qu'on a faites, les trois (3) maisons en question ont été traitées dans l'étude d'impact. Ça ne remet aucunement en question les conclusions de l'évaluation environnementale, notamment au niveau du son.

2855 Ce que ça peut avoir eu comme conséquences, c'est que ces trois (3) maisons-là auraient peut-être pu être dans le rôle d'évaluation de Saint-Pierre-de-Broughton, et donc les chiffres que monsieur Beaulieu nous a montrés pourraient être imprécis dans l'ordre de deux (2) à trois (3) maisons sur la centaine de maisons qu'on avait.

2860 Donc je laisse la parole à monsieur Beaulieu.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

2865 Alors monsieur le Président, on reconnaît ici la carte avec laquelle on avait mentionné qu'il manquait des bâtiments.

Le premier point à souligner, je vous avais parlé précédemment de la grosseur du point au niveau des éoliennes, qu'on exagérait le point pour qu'il soit visible, OK!

2870 Il faut voir que pour la Ville de Thetford Mines, leur service de cartographie m'avait soumis la présence des bâtiments sous forme de polygone, c'est-à-dire que c'était la forme exacte du bâtiment en question. Donc lorsqu'on regarde la carte à grande échelle, le bâtiment, lui, change pas de grosseur et à ce moment-là, on perd un peu à l'occasion, lorsqu'on a un petit bâtiment, on perd de vue la bâtisse.

2875 Alors la bâtisse, on la voit moins, mais elle a été comptabilisée dans les chiffres que je vous avais présentés, c'est hier ou après-midi, d'accord, donc dans l'étude d'impact.

2880 Ce qu'on avait envoyé à la Ville de Thetford Mines, c'était le nombre de bâtiments à l'intérieur de la zone d'étude, puis la ligne rouge ici représente la ligne d'étude; la ligne jaune ici représente la limite entre la ville de Thetford Mines et la ville de Saint-Pierre-de-Broughton, d'accord!

2885 Donc les bâtiments qui sont manquants, dans les chiffres que je vous avais présentés, comme le monsieur l'avait mentionné précédemment, c'est les bâtiments qu'on peut retrouver dans ces environs-ci.

2890 Il y a un autre point que j'aimerais souligner, c'est qu'à partir des cartes du ministère, ils nous présentent la présence de bâtiments sans préciser de quel type de bâtiments il s'agit. Donc que ce soit une résidence, un chalet, une remise, une grange, un garage, une ancienne maison, une ancienne fondation mais qui est encore cartographiée comme une maison.

2895 Alors sur les points noirs qu'on voit ici, c'est les points qui sont présents sur les cartes du ministère comme étant des bâtiments, sans mentionner le type. Alors c'est pour ça qu'on est allé chercher les rôles d'évaluations, pour être en mesure de connaître les résidences ou les logements.

2900 Et puis dans les rôles qui nous sont transmis, ils nous sont transmis sous forme, c'est le centroïde du lot de la propriété. Donc c'est le centre du terrain. Si on fait affaire, supposons, au centre-ville de Kinnebar's Mills ou de Saint-Jean-de-Brébeuf, les terrains sont plus petits, donc il n'y a pas une grande variation entre le centre de la maison et le centre du lot.

Mais lorsqu'on fait affaire avec un lot de cent (100) acres ou des terres plus grandes, il peut y avoir une différence notable.

2905 Alors ce qu'on a fait, c'est qu'on a réutilisé les cartes, les photos aériennes 2007, pour être en mesure de relocaliser du centroïde du terrain au centroïde de la résidence, d'accord!

2910 En plus, bon, là, la problématique qui avait été soulevée, c'est qu'on n'a pas travaillé avec le rôle d'évaluation de Saint-Pierre-de-Broughton et également, il y avait une zone ici qui était à l'extérieur de la zone d'étude, à l'intérieur de la ville de Thetford, mais qui nous a pas été fournie.

2915 Sauf que, comme monsieur Vincent l'a mentionné, dans les chiffres que je vous ai présentés précédemment, on parle, je sais pas, de deux-trois (2-3) ou quatre (4) résidences à proximité de la zone d'étude.

Et puis au niveau du son, l'étude de son a été faite à partir des bâtiments de la carte du ministère, donc toutes les résidences et même plus ont été considérées.

C'était la précision qu'on voulait apporter.

2920

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

2925

JEAN BÉDARD

PAR LE PRÉSIDENT:

2930

J'inviterais notre prochain participant, monsieur Jean Bédard.

Bonsoir monsieur Bédard.

2935

PAR M. JEAN BÉDARD:

Bonsoir. Je suis content que vous ayez la carte, parce que c'est justement là-dessus que je voudrais poser une question.

2940

Moi, j'avais la carte, la 8.1, je pense, mais de toute façon, peu importe! Alors c'est concernant la zone d'étude. La grappe d'éoliennes située dans le bout du cap à Thom...

PAR LE PRÉSIDENT:

2945

Voulez-vous utiliser le pointeur et nous indiquer exactement!

PAR M. JEAN BÉDARD:

2950 OK. Vous voyez l'éolienne qui est ici, alors la zone d'étude, comment se fait-il que la zone d'étude se termine si abruptement à moins d'un kilomètre (1 km) de la plus proche éolienne?

2955 Comment se fait-il, par exemple, que la région de Saint-Pierre ici où il y a des maisons soit exclue de la zone d'étude?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Vincent.

2960 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais demander à monsieur Demers de prendre cette question, monsieur le Président.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2965 C'est qu'il faut penser que les zones d'étude qu'on a utilisées sont variables selon les composantes environnementales.

2970 La carte qui est montrée là, c'est la zone d'étude générale qu'on retrouve dans l'étude d'impact, c'est pour les paramètres, si vous voulez, biophysiques avant tout, donc la faune, la flore, du côté physique, topographie, cours d'eau, ainsi de suite.

2975 Et ce qu'on considère pour définir cette zone d'étude là, on considère l'emplacement des éoliennes et les chemins d'accès à ces éoliennes-là. Donc on retrouve une zone d'étude à ce moment-là qui est relativement circonscrite.

2980 Lorsqu'on tombe avec des composantes, telles que le sonore, exemple, ou même le visuel, c'est bien sûr qu'on déborde cette zone d'étude là; on va même, comme vous avez vu hier, au niveau visuel, on se rend même de l'autre côté de Thetford au niveau des secteurs de la mine, l'observatoire, donc on déborde et on se doit de déborder pour ces composantes-là.

2985 La même chose au niveau sonore. L'étude sonore n'a pas, si vous voulez, de limite physique. La limite physique, c'est la limite du quarante (40 dB) ou quarante-cinq décibels (45 dB) ou cinquante décibels (50 dB), selon le cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais est-ce que vous auriez pu prendre une zone d'étude plus large? Autrement dit, au lieu d'avoir cette figure-là, d'avoir une figure plus large, d'agrandir?

2990

PAR M. ROBERT VINCENT:

Comme par exemple, est-ce qu'on aurait pu inclure les périmètres urbains de Kinneear's Mills et de Saint-Jean-de-Brébeuf dans la zone d'étude!

2995

PAR M. ROBERT DEMERS:

Oui, bien, ça dépend des critères. Dans certains cas, oui, on les a utilisés.

3000

Quand on tombe dans la description du milieu humain, on parle de populations, on parle des noyaux urbains, on parle des commerces, on est beaucoup plus large que la zone qu'on voit actuellement à l'écran.

3005

Donc comme je vous dis, c'est qu'on a voulu simplifier la présentation en mettant une zone d'étude qui paraît rigide, mais qui n'est pas rigide, parce qu'au niveau sonore, on déborde de cette zone d'étude là.

3010

Exemple, dans le secteur que monsieur vient de parler, si le problème sonore, le quarante décibels (40 dB) ou le quarante-cinq décibels (45 dB) ou le trente-cinq décibels (35 dB) aurait sorti du périmètre qui est là, on l'aurait retrouvé. Il aurait été présenté.

C'est comme les cartes qu'on a montrées au niveau visuel, ça débordait la zone d'étude.

3015

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

Avez-vous une autre question?

3020

PAR M. JEAN BÉDARD:

Oui, une dernière question, monsieur le Président. Ma question s'adresserait plus au ministère de la Faune.

3025

Je voudrais savoir, dans des régions comme la Baie-James par exemple, est-ce qu'on retrouve des chiroptères et des chauves-souris en migration?

3030

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est toujours en lien avec notre projet?

PAR M. JEAN BÉDARD:

Oui, bien, c'était pour savoir si ça se comparait, si c'était pareil, simplement?

3035

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc monsieur Latour, est-ce que vous êtes capable de répondre à cette question?

3040

PAR M. NORMAND LATOUR:

Bon, je pourrais pas vous dire jusqu'à quelle latitude, mais sur la Côte-Nord, il y a des hibernacula, donc des endroits où les chauves-souris vont passer l'hiver.

3045

Il y a une chauve-souris qui est présente ici qui s'appelle la chauve-souris nordique, justement, donc c'est une chauve-souris qui peut aller assez haut en termes de latitude au Québec et qui va faire, elle aussi, des migrations comme nos chauves-souris ici, qui vont faire cent (100 km) ou deux cents kilomètres (200 km) pour se rassembler dans des hibernacula. Mais évidemment, rendu dans ces secteurs-là, la variété d'espèces est beaucoup plus faible, on parle peut-être d'un maximum de deux (2) ou trois (3) espèces. C'est la principale différence.

3050

Les espèces qui font des grandes migrations, qui doivent passer l'hiver dans le sud, qui sont chez nous, se retrouvent pas sur la Côte-Nord ou au Nouveau-Québec, ces endroits-là, c'est sûr, c'est trop loin.

3055

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça répond à votre question?

3060

PAR M. JEAN BÉDARD:

Je vous remercie, c'était ma dernière question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3065

Vous n'avez plus d'autres questions?

PAR M. JEAN BÉDARD:

3070

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

3075

JEAN MALO

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jean Malo.

3080

PAR M. JEAN MALO:

Rebonsoir, monsieur le Président.

3085

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

PAR M. JEAN MALO:

3090

J'aurais une question, moi, ça concerne l'inventaire faunique. Est-ce que dans cet inventaire faunique là, ils tiennent compte du félin?

PAR LE PRÉSIDENT:

3095

Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

3100

Les félins, monsieur Demers, vous allez prendre la question s'il vous plaît.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3105

Les inventaires, au niveau de la faune, sont basés surtout sur les données disponibles dans les différents ministères, aux niveaux provincial et fédéral, dans les différentes régions.

3110

Plus, lorsque le projet est suffisamment arrêté, on sait où sont les éoliennes, les chemins d'accès, à ce moment-là, on procède à des inventaires beaucoup plus détaillés et on fonctionne avec la liste des espèces jugées préoccupantes par le ministère des Ressources naturelles et Faune, tant au niveau des poissons, des amphibiens, des reptiles, les plantes, la grande faune, la petite faune.

3115

Donc tous ces organismes-là se doivent d'être documentés aux endroits où on va bouleverser, si vous voulez, l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et est-ce que les félins sont dans la zone d'étude?

3120 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Il y avait une préoccupation, je pense, au niveau de certains félins?

3125 Oui, ce qu'on me dit, c'est qu'on a fait un inventaire, puis au niveau des félins, au niveau des espèces préoccupantes, je pense qu'il y avait pas de problématique particulière.

3130 Et il y a un rapport qui va être déposé dans les prochaines semaines, suite à ces inventaires-là, qui vont être déposés au ministère, qui vont être déposés conséquemment au BAPE aussi, à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez les transmettre au BAPE, à la Commission?

3135 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3140 Merci. Du côté de monsieur Latour, est-ce que la zone à l'étude est réputée pour avoir une certaine population de félins, et avec une problématique, est-ce qu'il y a une problématique quelconque?

3145 **PAR M. NORMAND LATOUR:**

Oui, effectivement, il y a des félins. Les trois (3) espèces de félins, on parle du lynx du Canada, du lynx roux et du cougar de l'Est. Les trois (3) espèces sont susceptibles d'être vues dans l'aire d'étude.

3150 En termes de problématique, les trois (3) sont préoccupantes, les populations des trois (3) sont faibles pour des raisons différentes. Le lynx roux, c'est une espèce du sud qui est à sa limite de distribution nord chez nous. Le lynx du Canada, c'est l'inverse, c'est une espèce qui est plus nordique, qui est à sa limite sud de distribution, donc les deux (2) sont préoccupantes parce qu'elles sont à la limite de leur distribution, elles se chevauchent à peine en Chaudière-Appalaches.

3155

3160 Et le cougar de l'Est qui est une espèce extrêmement rare, mais qui a été vu, entre autres, au Parc de Frontenac, donc à proximité au mont Adstock, donc tout près, finalement, à pas de cougar, c'est à côté du parc éolien.

3165 Si on prend au niveau du lynx roux, il y a une occurrence du Centre de données du patrimoine naturel du Québec qui est située tout près de Thetford Mines, l'occurrence, c'est-à-dire un endroit où on voit souvent le lynx roux.

3170 Donc effectivement, les trois (3) espèces sont susceptibles d'être sur le site, sauf qu'en termes de parc éolien, il n'y a pas grand-chose qui peut impacter en bien ou en mal, il n'y a pas grand-chose qu'on peut faire pour avoir des conséquences négatives ou positives, si on voulait le faire, sur ces espèces-là. C'est des espèces très mobiles.

3175 Donc elles sont préoccupantes en Chaudière-Appalaches parce que les trois (3) niveaux de population sont très bas, les observations sont passablement rares, mais il y a pas grand-chose que le promoteur pourrait faire pour empêcher un impact sur ces espèces-là.

3175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Malo.

3180 **PAR M. JEAN MALO:**

Est-ce qu'il y a une espèce protégée dans ces trois (3) sortes-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

3185 Vous vous adressez à moi!

PAR M. JEAN MALO:

Excusez! Une espèce protégée dans les trois (3).

3190

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Latour.

3195 **PAR M. NORMAND LATOUR:**

Dans les trois (3), bon, vous me prenez un petit peu au dépourvu, mais les trois (3) sont préoccupantes.

3200 Dans le protégé, le cougar de l'Est l'est évidemment, c'est une espèce vulnérable...

PAR M. JEAN MALO:

J'ai eu l'honneur d'en voir un!

3205 **PAR M. NORMAND LATOUR:**

Vous en avez vu un! Monsieur en a vu un.

PAR LE PRÉSIDENT:

3210

Vous le dites à moi!

PAR M. NORMAND LATOUR:

3215 Ça m'intéresse, effectivement. Si vous pouviez demander à monsieur à quel endroit il l'a vu!

PAR M. JEAN MALO:

3220

À Kinnear's Mills.

PAR LE PRÉSIDENT:

3225

Regardez, vous vous parlerez tout à l'heure!

PAR M. NORMAND LATOUR:

Mais effectivement, c'est une espèce qu'on suit.

3230

Le lynx roux, c'est une espèce dont on ne permet pas le piégeage actuellement, au sud du Saint-Laurent, au point où l'espèce est rendue rare.

3235

Le lynx du Canada, on ne permet pas le piégeage au sud de la Chaudière, mais on permet en petit quantité au nord de la Chaudière. Et les populations de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, par contre, sont importantes au niveau de ces espèces-là. Chez nous, c'est vraiment limite.

PAR LE PRÉSIDENT:

3240

Monsieur Malo, avez-vous une autre question?

PAR M. JEAN MALO:

3245 Oui. J'ai demandé une photo, moi, du rang Bailey que monsieur Pageau et moi, on a pris cinq (5) photos pour faire une photo panoramique, comme il existe derrière ici.

Et j'ai pas eu de compte rendu encore du retour de ces photos-là qu'on a demandées à 3Ci.

3250 Parce que je me posais la question, du village, comment on peut voir le moulin à vent?

Ça fait qu'on avait une photo de prise comme ça, ça fait que là, je l'avais demandée comme ça, pour voir un petit peu, dans la vallée, comment on voyait leurs machines. J'ai pas eu encore de compte rendu sur ça.

3255

PAR LE PRÉSIDENT:

3260 Vous vouliez voir un photomontage à partir de la 269 quand on sort du village de Kinneear's Mills?

PAR M. JEAN MALO:

Du rang Bailey.

3265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y avait un point de vue?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3270

Monsieur le Président, je peux confirmer que la municipalité de Kinneear's Mills nous a demandé de procéder à un photomontage à partir de cet endroit-là.

3275 J'étais pas au courant que c'était monsieur Malo qui avait fait la demande, mais nous, la demande nous a été faite par la municipalité.

Malheureusement, la qualité des photos prises, on n'a pas les pixels requis. Mes gens sont en train de programmer dans leur planification de pouvoir procéder au photomontage.

3280 On va essayer de les faire dans le plus bref délai, mais vous comprendrez que nos priorités sont ailleurs. La préparation des audiences publiques ayant été jugée prioritaire et les compléments d'information, mais ça va nous faire plaisir, le cas échéant, de faire le photomontage.

3285 Malheureusement, ça se peut que ce soit à l'automne tardif, donc le couvert forestier – en tout cas il y aurait peut-être moins de feuilles dans les arbres.

Mais je peux pas ce soir m'engager à déposer quoi que ce soit, on essaie de gérer nos priorités, mais on a pris bonne note de la requête de la municipalité de Kinnear's Mills.

3290

PAR LE PRÉSIDENT:

Il serait intéressant d'obtenir ce photomontage avant la deuxième partie de l'audience si c'est possible?

3295

PAR M. ROBERT VINCENT:

Oui, on va s'efforcer de le faire, mais vous comprendrez, monsieur le Président, qu'on donne priorité aux demandes du ministère du Développement durable, mais on va s'efforcer d'être diligent.

3300

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

3305

Monsieur Malo.

PAR M. JEAN MALO:

3310

Non merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez pas d'autres questions?

3315

PAR M. JEAN MALO:

Non, merci beaucoup.

3320

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

3325

CHRISTIAN NOËL

3330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Christian Noël.

Bonsoir.

3335

PAR M. CHRISTIAN NOËL:

Bonsoir monsieur. J'aurais une question, les éoliennes Enercon d'Allemagne, j'aimerais avoir le prix, le coût indépendant de la machine elle-même, de la tour, la machine elle-même, et puis du coût de l'installation de ces éoliennes.

3340

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Vincent.

3345

PAR M. ROBERT VINCENT:

Ce que j'ai bien compris, c'est qu'on veut le coût des turbines Enercon en Allemagne?

3350

PAR LE PRÉSIDENT:

En Allemagne?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3355

C'est ce que j'ai compris comme question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3360

Est-ce que c'est votre question?

PAR M. CHRISTIAN NOËL:

La question est en Allemagne si nécessaire.

3365

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans le fond, le coût de vos turbines.

3370 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Il faut savoir que les turbines Enercon ici, elles étaient assorties d'un engagement d'un contenu local, mais vous comprendrez que je ne divulguerai pas publiquement le coût de mes turbines, monsieur le Président.

3375

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Avez-vous une autre question?

3380 **PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

Oui, une autre question. Je voulais savoir aussi s'il y avait une autre analyse d'impact foncier sur les progressifs ou s'il y avait un tableau comparatif des propriétés avant et après, par des compagnies ou des entreprises d'estimation foncière spécialisées, de banques, de caisses populaires, indépendantes, je crois savoir qu'il y en a, que celles qui ont été présentées, qui est le Syndicat des, je crois, "convoiteurs" exploitants d'éoliens du Canada qui a été présenté ici, là?

3385

Alors j'aimerais savoir s'il y a pas une étude indépendante, il y en a sûrement, à présenter autre que celles-là.

3390

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. On a répondu un peu cet après-midi, à savoir s'il y avait des études d'évaluation foncière.

3395

Est-ce que vous pourriez peut-être juste résumer?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3400 Oui, je vais demander à monsieur Demers de résumer sa présentation.

PAR M. ROBERT DEMERS:

C'est qu'effectivement, on essaie de prendre des données qui peuvent être applicables chez nous, donc au Canada ou du côté américain à la rigueur, et non en Europe.

3405

Ce que grosso modo, en résumé, ça signifie, même par des firmes d'évaluation indépendantes, comme j'ai signalé cet après-midi, c'est que la valeur des propriétés, il y a pas de lien avec des éoliennes.

3410

La valeur des propriétés est fonction de surtout de l'offre et de la demande, ce qu'on a vécu d'ailleurs dans les dernières années, il y a eu une demande plus grande que l'offre, ce qui a causé une augmentation des valeurs.

3415 Et même dans des secteurs, des municipalités qui ont déjà des éoliennes depuis au moins une dizaine d'années, on parle du secteur de Cap-Chat, on parle du secteur de Saint-Ulric et de Matane, il y a eu des augmentations de valeur qui se sont passées dans le temps, mais elles ont pas augmenté de valeur nécessairement parce qu'il y avait des éoliennes, mais ont augmenté de valeur parce que la demande devenait plus forte que l'offre.

3420

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup.

3425

Merci.

PAR M. CHRISTIAN NOËL:

C'est tout.

3430

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Noël.

3435

MICHEL HORBATUK

PAR LE PRÉSIDENT:

3440

Monsieur Michel Horbatuk.

PAR M. MICHEL HORBATUK:

3445 Moi, j'aimerais savoir, est-ce que les éoliennes pour le parc sont fabriquées ou en fabrication au moment qu'on se parle, et si elles sont pas en fabrication, de voir la cédule de fabrication comme celle de l'installation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3450

Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

3455 Donc je peux confirmer que les éoliennes ne sont pas actuellement en fabrication.

Je pense que l'échéancier directeur de notre turbinier va commencer probablement les composantes de tours de béton à Matane. Monsieur Dumont va confirmer les dates prévues.

3460 Et je vais demander à monsieur Dumont de confirmer aussi l'échéancier directeur du projet.

PAR M. SÉBASTIEN G. DUMONT:

3465 Pour ce qui est d'Enercon, on sait que le terrain est déjà acquis à Matane. Ce qu'on nous a dit, c'est que les travaux pour la construction de l'usine d'Enercon qui va fabriquer les tours en béton devraient débiter incessamment.

3470 Ce qu'on nous a dit, c'est que les premières livraisons, si le projet va de l'avant aux dates convenues, les premières livraisons de tours de béton devraient se faire dans la région en juin 2010.

3475 Donc le début des travaux, si tout va comme prévu, devrait se faire au printemps 2010, mai, avril 2010.

L'ensemble des fondations devrait être fait à l'été-automne 2010. Il n'y aura pas de travaux pendant l'hiver 2010-2011.

3480 Et à la reprise, au printemps 2011, ce sera des tours en béton, la nacelle et l'assemblage des pales.

Donc été-automne 2010, l'ensemble des fondations et environ trente pour cent (30 %) des tours en ciment, en béton. Et été-automne 2011, le reste de la construction.

3485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE:

3490 Juste pour bien comprendre! Dans l'étude d'impact, vous avez un échéancier sommaire des travaux, c'est à la page 74 du document. Vous indiquez au bas du tableau que le contrat d'approvisionnement d'équipements serait, la date du début, au 31 décembre 2009.

3495 Est-ce que ça, c'est la commande faite pour les turbines, pour les équipements éoliens?

PAR M. SÉBASTIEN G. DUMONT:

3500 Je crois que ça fait surtout référence, on parle des équipements critiques, donc le transformateur qui prend au-dessus d'un an de fabrication, le transformateur de la sous-station. Egalement certains équipements critiques de la sous-station, comme les équipements de protection.

3505 Donc nous, ce qu'on a dit dans cette date-là, c'est que les équipements qui demandent un long délai de préparation vont se faire au plus tard au mois de décembre qui vient, en 2009.

PAR LE COMMISSAIRE:

3510 Par contre, on comprend que le 31 décembre, c'est avant la remise du rapport du Bureau et aussi des autorisations, qu'est-ce qui se passerait si, dans un cas, le projet était pas autorisé, est-ce qu'il y a des clauses de garantie qui vous permettent...

PAR M. ROBERT VINCENT:

3515 Il y aurait manifestement des frais de cancellation de commandes.

3520 Mais c'est tout à fait pertinent de souligner qu'on va devoir s'exposer à placer des commandes, de ce qu'on appelle "long lead item", notamment le transformateur qui a des délais de livraison, si on n'a pas aucun "average" avec les fournisseurs, ça peut être vingt-quatre (24) mois facilement.

Mais nous, on a une stratégie d'approvisionnement qui fait en sorte qu'on va s'engager avant même d'avoir la certitude d'avoir un permis de l'Environnement.

PAR LE COMMISSAIRE:

3525 Donc c'est un risque en fait que vous prenez?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3530 C'est un risque d'affaires.

PAR LE COMMISSAIRE:

3535 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous une autre question?

PAR M. MICHEL HORBATUK:

3540

Non, c'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

3545

Merci beaucoup.

YVES COUTURE

3550

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yves Couture.

3555

Bonsoir.

PAR M. YVES COUTURE:

3560

J'aimerais savoir qui sont les intervenants de l'organisme Tourisme Amiante qui furent consultés pour l'étude d'impact et qui ont autorisé l'aval de ce projet?

PAR LE PRÉSIDENT:

3565

Ça ressemble un petit peu à la question de tout à l'heure que vous avez posée.

PAR M. YVES COUTURE:

Quelque peu.

3570

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais comme on n'a pas de représentant de Tourisme Amiante, on va la prendre en note, on va faire comme l'autre, on va l'acheminer directement et tenter d'obtenir une réponse le plus rapidement possible.

3575

Avez-vous une autre question?

PAR M. YVES COUTURE:

3580 Oui. Par souci de transparence, pourquoi le promoteur n'a pas fourni des images réelles, soit des photos, soit des vidéos de parcs éoliens qui existent, déjà existants, et ce à des distances variées?

PAR LE PRÉSIDENT:

3585 OK. Est-ce que vous étiez ici hier?

PAR M. YVES COUTURE:

3590 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3595 Quand on a discuté des photomontages?

PAR M. YVES COUTURE:

Non, pas des photomontages, mais des photos réelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

3600 OK. Donc pourquoi vous avez pas présenté des photos réelles de d'autres parcs éoliens pour représenter ce que pourrait...

PAR M. ROBERT VINCENT:

3605 On aurait donc présenté ça dans le cadre de l'étude environnementale du Parc Des Moulins?

3610 Je vois pas véritablement comment ça aurait pu être pertinent d'associer des parcs disons de Murdochville dans une description environnementale d'un parc spécifique ici.

3615 Mais par ailleurs, je me souviens, dans différentes présentations publiques, qu'on a montré des exemples de construction de nos propres parcs à nous et on a manifestement montré des vues d'ensemble.

3620 Mais je pense que dans certains cas, on a montré, pour illustrer le fait qu'on allait limiter le déboisement, on a montré des exemples de construction de parcs de la compagnie Enercon en milieu boisé où notamment, on limitait l'aire de déboisement.

Et on associait à ça, nous, une technique d'érection de pales. Au lieu de préassembler le rotor à terre, ce qu'on a développé à Murdochville, c'est la méthode de montage pale par pale, ce qu'on a l'intention de faire ici.

3625 Donc à certains égards, pour essayer de faciliter la compréhension dans nos exposés, on a, à défaut d'avoir évidemment des photos réelles du Parc Des Moulins, on a fait référence à des parcs.

3630 Mais maintenant, dans le cadre de l'étude d'impact ici, je vois pas dans quel volet de la directive on nous aurait demandé de montrer des photos de parcs.

PAR LE PRÉSIDENT:

3635 OK. Mais vu que vous avez soulevé votre façon de faire pour fixer les pales, est-ce que vous avez quantifié, parce que vous dites que ça prend moins de coupes de bois, est-ce que vous avez quantifié le gain?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3640 Oui, je peux demander à monsieur Beaulieu d'élaborer là-dessus, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3645 Et est-ce que c'est une technique répandue?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

3650 La première question, c'est la surface, de quelle importance elle est modifiée. C'est du simple au double.

Lorsqu'on fait l'érection du rotor au sol, normalement on a besoin de déboisement de l'ordre d'un hectare (1 ha). Et puis en faisant le "single blade erection", l'érection d'une pale à la fois, on est en deçà du demi-hectare (½ ha) de déboisement.

3655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dériger, est-ce que vous avez une question additionnelle?

PAR LE COMMISSAIRE:

3660 Je vais vous laisser continuer, je sais pas si vous avez autre chose à ajouter?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

3665 Le deuxième volet de la question, c'était?

PAR LE PRÉSIDENT:

3670 Si c'est une technique qui était reconnue.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

3675 Les turbiniers et les monteurs habituellement préfèrent faire un montage au sol. Et à Murdochville, l'expérience qu'on a eue, c'est qu'en terrain montagneux – puis ça, c'est l'autre élément aussi qu'il faut prendre en considération – c'est qu'en terrain montagneux, il est difficile de faire une surface de travail à l'horizontale sur un hectare (1 ha). Ça demande des remblais-déblais assez importants.

3680 Or en faisant le "single blade erection", ça nous permet de réduire de façon importante le remblai et déblai.

3685 Or la topographie nous a imposé ou a imposé le montage d'une "blade" à la fois, d'une pale à la fois, et donc les monteurs préfèrent au sol, et c'est un effort supplémentaire, c'est des coûts supplémentaires de faire les montages une pale à la fois.

Donc c'est des coûts qu'on a assumés, parce que, un, on est en terrain boisé et en terrain montagneux.

PAR LE COMMISSAIRE:

3690 Peut-être une question un peu connexe au niveau du déboisement!

3695 Dans l'étude d'impact, en fait vous soulevez la possibilité qu'une aire centrale d'entreposage soit utilisée donc qui servirait disons au transport des matériaux, donc une aire où on déposerait les équipements et les différents matériaux pour ensuite les amener vers les lieux d'implantation des éoliennes.

3700 Est-ce que c'est quelque chose qui risque d'arriver? Est-ce que c'est un élément que vous avez étudié?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

3705 On est présentement à la recherche d'une aire potentielle. Il n'est pas encore déterminé si on va l'utiliser.

Une chose qui est sûre, c'est qu'on ne désire pas utiliser une zone boisée pour aménager une aire d'entreposage, parce que ce qu'on veut éviter à tout prix, c'est déboiser une zone pour un usage temporaire.

3710 Donc ce qu'on veut faire, c'est trouver un endroit qui est déjà propice et d'éviter de modifier, d'éviter des grandes modifications à ce site.

PAR LE COMMISSAIRE:

3715 Qu'est-ce que ça peut représenter comme surface, une aire d'entreposage pour un projet comme celui-là?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

3720 La surface, ça peut représenter, il y a toute une question de logistique, à savoir quel va être le taux de livraison des matériaux et le taux de pose.

Et ça, c'est ce qui reste à valider avec le turbinier. Donc plus qu'il y a un décalage entre le taux de pose et le taux de livraison, plus ça nous prend une surface importante.

3725 Mais l'ordre de grandeur, on peut parler de peut-être, je vous dirais, deux (2 ha) ou trois hectares (3 ha), ou au moins peut-être deux hectares (2 ha) de surface plane et à capacité portante importante, c'est-à-dire un sol qui va être stable pour être capable de supporter des charges.

3730

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

3735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, si on revient à la question de monsieur Couture!

3740 J'aimerais savoir du MDDEP qui a été consulté pour donner l'aval à l'étude d'impact chez Tourisme Amiante?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Nous avons consulté Tourisme Québec.

3745

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, ça veut dire le ministère du Tourisme?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

3750

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3755

Tourisme Amiante, vous avez pas consulté?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

3760

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ou Tourisme Chaudière-Appalaches?

3765

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Nous faisons toujours affaire la plupart du temps, dans la mesure du possible, avec les ministères.

3770

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est à Tourisme Québec.

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

3775

Et eux, peut-être qu'ils ont fait affaire, je pourrais vérifier voir s'ils ont fait affaire avec les gens de la région pour ça.

Je pourrais vous revenir dans quelques minutes?

3780

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, ce serait intéressant.

3785

Aviez-vous une autre question?

PAR M. YVES COUTURE:

3790

En ce qui concerne la pertinence des photos ou des vidéos, moi, je crois qu'il aurait été approprié de nous montrer des parcs existants déjà.

PAR LE PRÉSIDENT:

Posez votre question, parce que là, vous êtes dans l'opinion.

3795

PAR M. YVES COUTURE:

Bien, c'est ça, moi je me demande pourquoi on n'a pas vu de parcs existants déjà, des photos. Pourquoi le promoteur nous donne pas des images de parcs éoliens existants.

3800

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien la, il a donné la réponse.

3805

PAR M. YVES COUTURE:

On a parlé des pales et des montages des tours, mais pas de parcs existants. Moi, je veux pas voir la construction, moi, je veux voir un parc existant!

3810

Moi, j'ai des photos personnellement qui sont très révélatrices.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, vous viendrez nous le dire le 5 octobre.

3815

Là, maintenant, est-ce qu'il existe des sites qu'on pourrait visionner des parcs en activité?

PAR M. ROBERT VINCENT:

Il y a une foule de sites que je peux recommander, c'est le site de 3Ci énergie où on a des photos de nos parcs à Murdochville.

3820

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a d'autres photos qu'on pourrait consulter de sites de parcs éoliens existants, par exemple en Gaspésie?

3825

PAR M. DENIS TALBOT:

Bien, il y a des présentations qui ont déjà été faites qui présentaient la procédure, puis qui illustraient avec des images, mais c'est pas nécessairement spécifié de quel parc il s'agit.

3830

3835 Mais c'est certain que si on va sur les sites des différentes compagnies, 3Ci a son site, Cartier énergie a sûrement son site, il a son site, je le sais, puis dans lequel on voit des images de ses parcs éoliens.

PAR M. ROBERT VINCENT:

3840 Monsieur le Président, si je peux me permettre! Il y a l'Association canadienne de l'énergie éolienne qui a un site Web qui montre des photos d'installations éoliennes dans différents environnements, qui est très bien fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3845 Que vous pourriez vous inspirer pour venir nous donner votre opinion.

Avez-vous une autre question?

PAR M. YVES COUTURE:

3850 J'ai eu deux (2) questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

3855 Oui.

PAR M. YVES COUTURE:

3860 Elles sont faites, Tourisme Amiante et quels sont les décideurs de Tourisme Amiante.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup.

3865

STÉPHANE LACHANCE

PAR LE PRÉSIDENT:

3870 Donc j'inviterais monsieur Stéphane Lachance.

PAR M. STÉPHANE LACHANCE:

3875 Monsieur le Président, le Parc Des Moulins, est-ce qu'il a eu un effet sur le tracé des sentiers de motoneige?

PAR LE PRÉSIDENT:

3880 Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

3885 Je vais demander à monsieur Beaulieu de répondre à la question, monsieur le Président.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

3890 Monsieur le Président, dès l'été 2008, on avait rencontré les gens du sentier de motoneige Les Montagnards et on avait aussi rencontré les gens du quad pour leur présenter quel était notre tracé et de voir quelle pourrait être, soit la problématique, leur opinion, qu'est-ce qu'il en était.

3895 Principalement, il y avait pas de problématique au niveau des quads, et ce qu'on a convenu, c'est que dans les prochaines semaines, de reprendre contact afin de mettre sur leur sentier la carte qu'ils produisent, de transmettre un peu de l'information sur les endroits où les travaux auraient lieu, dans l'éventualité de l'approbation du projet, avec aussi peut-être les années, dépendamment si on commence les travaux en 2010.

3900 Concernant le sentier de motoneige, on a eu des rencontres encore voilà deux (2) semaines avec le responsable. On va partager certaines zones de projet – dans le projet, on va partager certains endroits. Et à l'intérieur de notre déboisement qui est inclus de dix-huit mètres (18 m), ce qu'on a convenu, c'est qu'il y aurait une plate-forme qui serait préparée pour que le sentier de motoneige puisse se faire en parallèle à notre chemin en période hivernale.

3905 Donc au même titre aussi, on va intégrer à même leur publication de l'information, à savoir où vont être les travaux et des choses comme ça.

3910 Donc on est en discussion en parallèle à tout ce qui se fait dans le développement dont les rencontres ici ce soir. Donc oui, on a tenu compte des quads et des sentiers de motoneige.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lachance.

3915 **PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

Est-ce que ça demande au club de motoneige de faire des nouvelles demandes de passage sur des terrains privés autres que ce que c'est présentement?

3920 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Ce qui nous reste à valider, il y a certaines sections du rang 1 qu'il nous reste à valider, à savoir si on va les utiliser en période hivernale ou non.

3925 Et ce qu'on doit faire plus tard dans le processus, c'est de voir au niveau de l'opération en période d'hiver, la possibilité de faire l'opération en motoneige dans certains secteurs. C'est-à-dire qu'il y a possiblement des secteurs qui seraient pas déneigés et que l'entretien se ferait soit en motoneige ou des véhicules propices à se rendre sur le site, des véhicules fermés ou des véhicules qui peuvent aller sur la neige.

3930

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Avez-vous une autre question?

3935 **PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

Deuxième question, monsieur le Président! J'aimerais revenir, c'est une question de cet après-midi, pour clarifier!

3940 Le promoteur nous a parlé qu'il donnerait quinze cents dollars du kilowatt (1500 \$/kW) aux municipalités. Est-ce que ce quinze cents dollars (1500 \$/kW) va être versé annuellement sur le vingt (20) ans ou est versé seulement lors de l'installation d'éoliennes?

PAR LE PRÉSIDENT:

3945

Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

3950 Monsieur le Président, c'est bien quinze cents dollars du mégawatt (1500 \$/MW) à chaque année.

PAR M. STÉPHANE LACHANCE:

3955 Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous d'autres questions?

3960

PAR M. STÉPHANE LACHANCE:

Ça va, merci.

3965

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, vous avez des nouvelles informations concernant Tourisme Amiante, suite à la dernière question de monsieur Couture?

3970

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Oui effectivement, monsieur le Président. Je tiens d'abord à souligner encore une fois qu'il y a aucune autorisation relative au Parc Des Moulins qui a été donnée.

3975

Donc comme à notre habitude, lorsque nous consultons au niveau du tourisme, nous consultons le ministère du Tourisme, et la consultation qu'on a faite jusqu'à maintenant, je rappelle également que c'est au niveau de la recevabilité de l'étude d'impact, donc non pas au niveau, est-ce que le projet est acceptable ou non au niveau de l'environnement, mais est-ce que l'étude d'impact contient toute l'information qu'elle doit contenir.

3980

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Dériger.

3985

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Vincent, vous me direz si j'ai bien vu, mais il me semble qu'hier, lors de la présentation visuelle, il y avait, je pense, lors du choix des points d'observation stratégiques, je sais pas le terme est bon, pour les questions des vues, des photomontages, il y avait eu, je pense, une collaboration ou une discussion, en tout cas, avec les associations touristiques de la région, est-ce que ça se peut?

3990

PAR M. ROBERT VINCENT:

Oui, absolument.

3995

PAR LE COMMISSAIRE:

4000 Donc c'est à ce moment-là que vous avez consulté à ce moment-là des gens qui s'occupent du tourisme, soit Tourisme Amiante ou autre, pour le choix des points d'observation?

PAR M. ROBERT VINCENT:

4005 Oui. Il faut dire aussi que les points n'ont pas été exclusivement sélectionnés par les organisations touristiques. On a bien dit que certains conseils municipaux ont donné un "input", notamment à Thetford Mines, et aussi à Kinnear's Mills. Il y a aussi Héritage Kinnear's qui nous a demandé de prendre en considération le quadrilatère des églises.

4010 Mais je me souviens distinctement de certaines discussions que moi j'ai eues personnellement avec des intervenants de Tourisme Amiante, et je sais pertinemment que madame Sylvie Laurin, l'architecte de paysage, a consulté différents intervenants dont certains intervenants touristiques dont Tourisme, à l'époque Amiante, mais maintenant Tourisme Appalaches.

4015

PAR LE COMMISSAIRE:

4020 Est-ce qu'il y a d'autres phases dans l'élaboration du projet où ce que Tourisme Amiante aurait pu être consulté ou il y a eu des discussions avec eux sur certains sujets durant l'élaboration du projet, à part le visuel, à part le paysage? À votre connaissance.

PAR M. ROBERT VINCENT:

4025 Je pense qu'il y a eu à certains égards des discussions, je sais pas jusqu'à quel point ça l'a impliqué Tourisme Amiante, mais je sais qu'il y a eu certaines discussions sur des volets touristiques et de mise en valeur de certains circuits touristiques, de visites notamment, d'incorporer disons des circuits de visite du Parc Des Moulins dans l'offre touristique régionale.

4030 Je pense que la municipalité de Kinnear's Mills, que ce soit la municipalité ou Héritage Kinnear's aimerait intégrer ça dans son offre touristique.

 Mais là, on va comprendre que c'est des initiatives qui viennent du milieu dont je suis au courant pour en avoir échangé conceptuellement avec ces personnes-là.

4035 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 Merci.

4040

LOUISE SAILLANT

PAR LE PRÉSIDENT:

4045 Madame Louise Saillant.

Bonsoir.

PAR Mme LOUISE SAILLANT:

4050

Moi, je veux parler des gaz à effet de serre. On parle d'énergie verte, pas juste ça, pour justifier l'installation des éoliennes, et je me demandais si quelqu'un avait mesuré la production des gaz à effet de serre au poste, ils appellent ça le poste élévateur ou accumulateur, je sais pas trop, qui risque d'être davantage polluant que la production hydroélectrique pour cent cinquante-six mégawatts (156 MW).

4055

Donc le ministère de l'Environnement et du Développement durable s'en est-il inquiété et peut-on avoir des comparables à ce sujet? S'ils ont mesuré, là, ça se compare à quoi?

4060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre question, c'est pour le poste élévateur?

PAR Mme LOUISE SAILLANT:

4065

Oui, au niveau du poste d'accumulation, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4070 OK, on va commencer par ça. Monsieur Vincent, est-ce que vous avez chiffré les gaz à effet de serre?

PAR M. ROBERT VINCENT:

4075 À ma connaissance, on n'a pas d'émission de gaz à effet de serre à notre poste élévateur, non plus aux sources, aux éoliennes.

Il y a peut-être, dans le cycle de vie, je sais pas, j'ai de la misère un peu à discerner la question. Est-ce qu'on fait référence aux gaz à effet de serre qui ont été générés par la fabrication des éoliennes ou par la production du parc éolien?

4080

PAR LE PRÉSIDENT:

4085 Mais là pour l'instant, c'était par rapport au poste de raccordement, mais j'aimerais, moi, connaître les estimés de la production des gaz à effet de serre des éoliennes en phase de production?

PAR M. ROBERT VINCENT:

4090 Je vais demander à monsieur Demers de répondre à la question, monsieur le Président.

PAR M. ROBERT DEMERS:

4095 On retrouve, au niveau du rapport principal, le volume 1, à la page 35, le tableau 1.1 qui fait la comparaison des émissions atmosphériques de différents composants selon les diverses sources d'énergie qu'on a.

4100 Et lorsqu'on regarde ce tableau-là, c'est que l'éolien, le solaire et le nucléaire, il y en a zéro.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais c'était pas tout à fait ça la question.

4105 Nous, on voulait aller un peu plus loin que ce qu'il y avait dans le PR3.1. Il y avait eu une demande additionnelle d'information.

PAR M. ROBERT VINCENT:

4110 OK, là, je pense que la demande, c'était les gaz à effet de serre évités annuellement par la mise en place du Parc Des Moulins, si je me souviens bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

4115 Est-ce que c'est ça, monsieur Dériger? Non.

PAR Mme LOUISE SAILLANT:

4120 Les gaz qui existent. S'ils font, au poste élévateur, ils accumulent de l'énergie là, j'imagine que, bien, pour avoir lu à quelque part que ça produisait des gaz à effet de serre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc est-ce qu'un parc éolien produit des gaz à effet de serre?

4125 C'est ça votre question, madame? On va commencer avec ça.

PAR Mme LOUISE SAILLANT:

4130 En général, avec ça. Moi, c'était surtout au poste élévateur, mais en général.

PAR M. ROBERT VINCENT:

4135 Donc nous, on reconfirme, monsieur le Président, que le parc éolien ne produit aucun effet de gaz à effet de serre.

PAR Mme LOUISE SAILLANT:

4140 Ni même le poste élévateur?

PAR LE PRÉSIDENT:

4145 Et le poste élévateur?

PAR M. ROBERT VINCENT:

4150 Le poste élévateur n'émet aucun effet de serre.

PAR LE PRÉSIDENT:

4155 Et pour le fabriquer, le poste élévateur?

PAR M. ROBERT VINCENT:

4160 Ah, là, si on parle des effets de serre qui vont dans la construction des composantes, il y en a. Je pourrais pas vous dire, monsieur le Président, je suis pas qualifié pour répondre à ça.

Je pense que le bilan d'effets de serre dans la fabrication des composantes est pas nul.

PAR LE PRÉSIDENT:

4165 Et qu'est-ce qu'on retrouve dans le PR3.1, c'était des comparaisons avec l'énergie atomique et d'autres sources d'électricité, au charbon?

PAR M. ROBERT DEMERS:

4170 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4170 Donc ça donnait quoi? C'était quoi exactement le chiffre qu'on retrouve?

PAR M. ROBERT DEMERS:

4175 Bien, si on y va en graduel, comme j'ai dit tantôt, l'éolien, le solaire, le nucléaire, on n'en a pas.

4180 Ensuite de ça, dans ce qui est le moins problématique, on retrouve l'hydraulique au fil de l'eau. On parle pas de l'hydraulique avec réservoir, mais les petites centrales, donc hydrauliques avec fil de l'eau.

4185 Ensuite de ça, l'hydraulique avec réservoir. Et là, on s'en va en augmentant avec le gaz naturel, le mazout à cycle combiné, charbon, bois et déchets solides, avec des très grosses quantités en tonnes.

PAR LE PRÉSIDENT:

4185 Vous voulez dire...

PAR M. ROBERT DEMERS:

4190 Exemple en CO₂, en gaz CO₂, j'ai zéro pour les trois (3) premières sources, éolien, solaire, nucléaire.

4195 J'ai sept cents tonnes (700 t) pour la géothermie.

4200 L'hydraulique au fil de l'eau, non mesurable.

4205 Hydraulique avec réservoir, j'ai de dix (10 t) à trente-trois (33 t) à dix à la moins six (10⁻⁶), donc c'est quand même des quantités faibles.

4210 Je tombe avec le gaz naturel, c'est de trois mille cinq cents (3500 t) à cinq mille tonnes (5000 t). Et ça, c'est pour les différentes sources d'énergie par mégawatt installé. L'unité de base, c'est des tonnes par mégawatt installé.

4215 Mazout à cycle combiné, six mille deux cent vingt tonnes (6220 t).

4220 Pour le charbon, huit mille huit cents (8800 t).

4225 Le bois, onze mille neuf cents (11 900 t).

Et le plus élevé, c'est les déchets, à treize mille deux cents tonnes (13 200 t) de CO₂ par mégawatt produit.

PAR LE PRÉSIDENT:

4215

OK. Je vais revenir, monsieur Dériger, vous aviez une information additionnelle?

PAR LE COMMISSAIRE:

4220

En fait, c'est pour bien préciser que ces données-là, c'est vraiment durant l'exploitation, si j'ai bien compris?

PAR M. ROBERT DEMERS:

4225

C'est effectivement durant l'exploitation.

PAR LE COMMISSAIRE:

4230

Maintenant, si je permets peut-être au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est-ce que vous avez des données à ce propos?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

4235

À ma connaissance, il y a pas de production de gaz à effet de serre produits par un poste élévateur.

Je sais pas si monsieur Talbot a quelque chose à ajouter?

PAR M. DENIS TALBOT:

4240

Non, il y a aucune production de gaz à effet de serre à partir d'un poste élévateur. À moins que ce soit un très gros poste qui a des disjoncteurs qui soient défectueux, il peut y avoir des gaz à effet de serre, mais c'est quelque chose de très très rare.

4245

Mais dans le fonctionnement normal, il y a aucune production de gaz à effet de serre.

C'est sûr que si on regarde le cycle de vie, bien là, pour l'ensemble des filières, il y a des productions variables de gaz à effet de serre, mais la filière éolienne, à ce propos-là, non. Si on regarde le fonctionnement même de la filière, c'est zéro, c'est clair.

4250

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous une autre question?

PAR Mme LOUISE SAILLANT:

4255

Oui. Tantôt, dans sa première fois que monsieur Malo est venu au micro, il posait la question sur les possibles dommages par le dynamitage des milieux humides qui alimentent particulièrement la Old Mill.

4260

Mais je voudrais savoir, moi, au niveau du déboisement, puisqu'on déboise l'équivalent par éolienne de, je pense que c'est un acre, vous me corrigerez, ça ressemble à un terrain de football, est-ce que le ministère de l'Environnement peut nous garantir hors de tout doute raisonnable qu'il n'y aura pas de répercussion négative sur ce milieu humide qui se trouve finalement en bas de pente?

4265

Parce que la Old Mill chez nous, c'est important, c'est un attrait touristique pratiquement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4270

Vous vous adressez à moi!

Premièrement, je vais essayer de comprendre comme il faut votre question, parce que vous avez parlé de dynamitage et de milieux humides.

4275

PAR Mme LOUISE SAILLANT:

Tantôt, monsieur Malo parlait, à cause du dynamitage des éoliennes qui sont en haut de montagne, est-ce que ça pouvait causer des problèmes au milieu humide qui est juste en bas?

4280

Moi, je parle du déboisement. S'ils déboisent en haut une grande surface, ça peut tu causer des dommages hors de tout doute raisonnable?

PAR LE PRÉSIDENT:

4285

OK, ça marche. Est-ce que c'est clair, monsieur Vincent?

PAR M. ROBERT VINCENT:

4290

Pardon monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

4295

Tout à l'heure, la question, on parlait du dynamitage, on voulait savoir si le sol allait avoir une fraction quelconque qui aurait pu influencer le milieu humide, et on voulait savoir si ça allait influencer les poissons, c'est ça qu'on parlait avec monsieur Malo.

Maintenant, madame Saillant veut savoir, le fait qu'on déboise en haut de la montagne, est-ce que ça peut faire quelque chose dans le milieu humide qui est en bas?

4300 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais demander à monsieur Demers de répondre à la question, monsieur le Président.

4305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça votre question, madame Saillant?

PAR Mme LOUISE SAILLANT:

4310 Oui.

PAR M. ROBERT DEMERS:

4315 Bon, monsieur le Président, disons, comme on a précisé dans l'étude d'impact, toutes les normes qui sont applicables à un milieu forestier, au point de vue coupes de végétaux, toutes les normes qui se font pour tous les types de travaux qui se font ailleurs sur les terres publiques ou terres privées sont nécessairement appliquées à ce projet-là.

4320 Quant aux chemins, la façon que le déboisement se fait, la disposition des résidus ligneux, la question du drainage des sols, les distances avec les milieux humides ou les cours d'eau, c'est du comparable aux exploitations forestières conventionnelles, avec la même réglementation qui est mise en place.

PAR LE PRÉSIDENT:

4325 Or maintenant, il y avait un deuxième volet à votre question. Vous vouliez savoir, du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, si les mesures qui étaient appliquées étaient conformes aux normes et si vous aviez des commentaires?

4330 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Bien, je vous dirais, monsieur le Président, que pour l'instant, ça ne nous préoccupe pas particulièrement justement, comme 3Ci s'engage à respecter les bonnes pratiques.

4335 Si le drainage est bien rétabli au niveau des chemins et tout ça, il y a pas de préoccupation particulière à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4340 Est-ce que d'habitude, vous mettez une condition dans le décret concernant ce sujet?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

4345 Non, parce que la plupart du temps, c'est ça, ces milieux-là sont évités carrément. Puis sinon, bien, c'est certain que les gens chez nous se préoccupent énormément de ça.

Comme j'ai déjà mentionné, on a toute une procédure selon la valeur écologique des milieux, alors s'il y a une préoccupation particulière, rapidement on s'organise pour que tout soit correct.

4350

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, madame Saillant, est-ce que vous avez une autre question?

4355

PAR Mme LOUISE SAILLANT:

Oui, juste une petite chose avant de partir!

4360

On sait qu'à l'Université de Guelph en Ontario présentement, il y a une étude qui se fait sur les maladies associées à la présence d'éoliennes. Et je me demandais si le BAPE allait peut-être consulter cette étude-là, ne serait-ce que préliminaire, ça a commencé en mai ou juin cette année, avant de prendre une décision ou enfin dans sa décision, allait tenir ça en compte?

PAR LE PRÉSIDENT:

4365

OK. Regardez, vous dites que c'est une étude qui se réalise à Guelph?

PAR Mme LOUISE SAILLANT:

4370

Oui, à l'Université de Guelph.

PAR LE PRÉSIDENT:

4375

Donc on va faire des recherches. Est-ce que vous avez un auteur?

PAR Mme LOUISE SAILLANT:

J'ai pas le détail dans le moment, là, mais je pourrais vous donner plus d'information.

4380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais loger un appel à tous! Est-ce que quelqu'un peut nous donner les coordonnées?
Monsieur Arbour.

4385 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Bien, je peux pas vous donner les coordonnées en ce moment, mais je peux faire des démarches pour vous trouver les coordonnées.

4390 Parce que je pense avoir entendu parler de ce type d'étude là, vaguement entre les branches, étant donné qu'à venir jusqu'à récemment, j'étais pas impliqué profondément dans le dossier je dirais. Mais je connais des gens qui pourraient me renseigner.

PAR LE PRÉSIDENT:

4395 On apprécierait. Je vous remercie beaucoup.

Ça va madame Saillant?

4400 **PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

4405 Est-ce que vous avez une autre question?

PAR Mme LOUISE SAILLANT:

4410 Non monsieur, je vous remercie.

GILBERT HUPPÉ

4415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gilbert Huppé.

4420 Et si j'ai bien compris, monsieur Huppé, vous allez aussi poser deux (2) questions de monsieur Rénaud Routier qui pouvait pas. Il est ici ce soir, monsieur Routier?

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

4425 Monsieur Routier est pas dans la salle présentement.

De toute façon, même s'il serait dans la salle, c'est quelqu'un qui a été opéré pour un cancer de la gorge, puis il a beaucoup de difficulté à s'exprimer.

4430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et il vous a demandé de poser ses questions.

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

4435 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

4440 Donc on vous écoute.

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

4445 M Régnald Routier est président de l'Association des chasseurs de notre région et ils se sentent concernés par l'installation des parcs éoliens.

La question qu'ils veulent poser, c'est: À quelle distance les chasseurs vont pouvoir s'approcher des éoliennes? Advenant le cas qu'il y ait déjà une terre en location pour chasser, si les éoliennes s'installent sur cette terre-là, ça change quoi?

4450

PAR LE PRÉSIDENT:

On y a répondu cet après-midi.

4455 **PAR M. GILBERT HUPPÉ:**

On n'était pas là après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT:

4460

On va répéter la réponse.

PAR M. ROBERT VINCENT:

4465 Nous 3Ci, on n'impose aucune restriction de distance pour les activités de chasse. Donc en autant qu'on est concernés, nous, il peut chasser en dessous de la tour.

Maintenant, lorsqu'on parle de propriétés privées, je pense qu'il ne nous appartient pas à nous, 3Ci, de mettre des distances, mais plutôt aux propriétaires.

4470

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

Parce qu'on avait parlé à quelque part de deux cent cinquante mètres (250 m), que les gens pouvaient pas s'approcher plus proche que deux cent cinquante mètres (250 m) d'une éolienne?

4475

PAR M. ROBERT VINCENT:

En fait, ça a pas été discuté avec 3Ci. Je sais pas d'où vient la source, mais nous, on n'a aucune – il y a peut-être dans des cas de projection de glace, on va mettre évidemment des signaux avertisseurs.

4480

Mais à part pour des raisons de sécurité, on n'imposera pas de distance.

4485

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

Il avait pas été question non plus que les parcs seraient peut-être clôturés, non?

PAR M. ROBERT VINCENT:

4490

Nous, on n'a pas l'intention de clôturer, monsieur le Président.

D'ailleurs l'expérience qu'on a à Murdochville, c'est sur des terres publiques, les gens ont libre accès.

4495

Donc encore une fois, nous, on contrôle pas l'accès sur les terres privées, c'est les propriétaires privés qui vont contrôler l'accès.

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

4500

Très bien. Je pense que monsieur Routier va être content de la réponse, merci.

Maintenant, pour moi! Je sais pas s'il y a quelqu'un qui peut me répondre ici à soir.

4505 J'ai lu dans Le Devoir qu'Hydro-Québec Distribution, c'est un organisme qui a pas d'entité juridique. J'aimerais savoir si un organisme qui n'a pas d'identité juridique peut négocier un contrat avec une compagnie comme 3Ci, et si le contrat est valide, valable, qu'est-ce que ça vaut?

4510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout d'abord, avez-vous une information à cet égard, avant que j'aille voir au ministère des Ressources naturelles?

4515 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je pense que, sans être un expert, je pense que la séparation fonctionnelle d'Hydro-Québec fait en sorte qu'Hydro-Québec Distribution est à même de négocier des contrats, puisque la Régie l'a mandatée.

4520

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Du côté du secteur Énergie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune?

4525 **PAR M. RICHARD POIRIER:**

Je pourrais pas vous répondre précisément à la question. C'est pas un de mes champs de compétence. Sur le plan juridique, je pourrais pas vous répondre.

4530 Mais probablement que c'est effectivement, c'est un mandataire du gouvernement, et puis il a été mandaté par la Régie pour lancer l'appel d'offres.

Et c'est une obligation pour lui de signer des contrats avec les promoteurs qui ont remporté l'offre.

4535

PAR M. ROBERT VINCENT:

Monsieur le Président, avec votre permission! Notre contrat d'achat ici établit que le contrat est entre deux (2) parties, 3Ci, ci appelée le fournisseur, et Hydro-Québec agissant par sa division Hydro-Québec Distribution, société constituée en vertu de la Loi sur Hydro-Québec L.R.Q. c H-5 ayant son siège social au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, représentée par, bon.

4545 Donc il appert que la société, qu'Hydro-Québec est une société constituée en vertu de la Loi sur Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

4550 Une précision. Des fois, ce qu'il y a dans les journaux! Mais on n'est pas ici pour les opinions!

Avez-vous une autre question?

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

4555 Oui. On a beaucoup parlé des chauves-souris à soir, j'aimerais revenir un petit brin là-dessus.

4560 Je sais pas si c'est réaliste de croire, est-ce qu'il est réaliste de croire une étude qui dit qu'on retrouve une point cinq (1,5) chauve-souris de morte au pied d'une éolienne par année, quand on sait que ça représente, au pied d'une éolienne, si on prend le diamètre du rotor, puis qu'on fait un rond autour de ça, on parle de sept mille cinq cents mètres carrés (7500 m²)!

4565 S'il y a de la broussaille ça d'épais, je me demande bien, je trouve que c'est pas difficile de trouver juste une point cinq (1,5) chauve-souris qui est grosse comme ça dans ça, sur une surface comme ça, surtout que les chauves-souris volent de nuit.

4570 Quand l'individu qui est supposé d'aller les recueillir, les trouver, arrive, c'est sûr que les prédateurs ont fait le festin d'avance, il en reste plus. Puis en plus, l'individu qui va aller les trouver y va pas à tous les jours de l'année.

Ça fait qu'à la fin de l'année, quand on parle d'un point cinq (1,5) qui ont été trouvées, il y en a peut-être vingt-cinq-cinquante (25-50) ou cent (100) qui sont disparues.

4575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On a compris, votre question est très claire.

4580 Puis je vais demander à monsieur Latour qui tout à l'heure a commenté aussi le fait qu'il y avait des grandes distances que la chauve-souris pouvait faire, donc est-ce que vous pouvez nous commenter par rapport à la question, répondre à la question de monsieur Huppé?

PAR M. NORMAND LATOUR:

4585 Oui effectivement, c'est une problématique qui est pas facile à résoudre, répondre à cette question-là.

Le protocole qu'on a mis au point en 2007, qui est maintenant exigé des promoteurs depuis 2008, prévoit entre autres deux (2) des facteurs dont monsieur vient de parler. C'est-à-

4590 dire que le promoteur se doit, en plus évidemment de faire la recherche des carcasses, doit faire
des tests de façon à l'aveugle et à l'aléatoire pour connaître, d'une part, l'efficacité des gens qui
recherchent les carcasses. Donc il doit, je vous le dis rapidement, il doit placer des fausses
carcasses et suite au passage des observateurs, il y a quelqu'un qui doit retourner et voir quel
4595 pourcentage des carcasses ont été trouvées par les observateurs. Donc ça, c'est un point
important, la capacité des observateurs à retrouver les carcasses.

Le deuxième élément que les promoteurs sont tenus de vérifier également, c'est le taux
de persistance des carcasses. Comme monsieur le dit tout à fait justement, les carcasses, en
milieu naturel, disparaissent rapidement.

4600 Et les visites doivent se faire une fois par semaine. On sait que des fois, après vingt-
quatre (24) heures, la carcasse est disparue; déjà un renard passe et c'est terminé. Des fois
c'est quelques heures.

4605 On pense aussi ne serait-ce qu'aux insectes, il y a des insectes spécialisés dans la bouffe
de carcasses comme ça.

Donc le promoteur doit aussi calculer cette persistance-là des carcasses, donc retourner
après une journée, deux (2) jours, trois (3) jours, quatre (4) jours, sept (7) jours, jusqu'à vingt-huit
4610 (28) jours pour voir qu'est-ce qui reste comme carcasses, des carcasses de trois (3) grosseurs
différentes.

Et évidemment, il doit utiliser ces chiffres-là, ces deux (2) chiffres-là qui sont importants
dans son calcul pour estimer le taux réel de mortalité.

4615 C'est-à-dire lorsqu'on lit deux (2) carcasses de trouvées, on sait pertinemment que c'est
une petite fraction de la mortalité réelle. Il doit prendre ce chiffre-là de deux (2), le multiplier par
le taux de persistance et le multiplier par le taux ou l'efficacité des observateurs.

4620 Donc deux (2) carcasses trouvées peut équivaloir à sept point quatorze (7,14), une
évaluation de sept point quatorze (7,14) chauves-souris ou oiseaux réellement tués.

Donc ça fait tout partie des processus.

4625 Il doit tenir compte également des conditions météo. On sait que si c'est en mauvaises
conditions météo, s'il y a eu de la neige, si la visibilité est difficile, du brouillard, de la pluie, la
qualité du travail des observateurs va être amoindrie, il doit en tenir compte également dans son
calcul. C'est déjà prévu.

4630 Je vous ferai pas la démonstration, mais il y a des formules algébriques longues.

Donc c'est tout à fait pertinent ce que monsieur dit. Le protocole prévoit les choses.

4635 Mais malgré tout, le protocole qu'on a mis au point, il commence. L'Anse-à-Valleau l'a utilisé une année, c'est les seuls résultats valables qu'on a actuellement. Dans quelques années, on pourra juger voir si le protocole doit être mis au point.

Mais ce protocole-là est basé sur des travaux qui sont déjà à différents endroits aux États-Unis.

4640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, monsieur Huppé!

4645 **PAR M. GILBERT HUPPÉ:**

Est-ce que le ministère fait un suivi des promoteurs, pas juste 3Ci, tous les promoteurs à ce sujet-là, voir si les recherches sont faites comme vous l'avez expliqué, monsieur Latour?

4650 **PAR M. NORMAND LATOUR:**

Si on fait le suivi du suivi des promoteurs? Bien évidemment, on reçoit les données...

PAR LE PRÉSIDENT:

4655 Vous établissez un protocole?

PAR M. NORMAND LATOUR:

4660 Bien évidemment, on a fait le protocole de base sur lequel ils doivent préparer leur travail, doivent nous soumettre leur propre protocole.

Donc on vérifie si tout est correct en termes de dates, en termes de fréquence de visites, etc. Donc si tout ça est à notre goût, correspond à nos souhaits, on leur dit oui, allez-y, il y a pas de problème.

4665

Lorsqu'ils reçoivent les données, comme tantôt, on s'assoit et on regarde avec eux les résultats et les problématiques particulières qu'il aurait pu y avoir et tout ça.

4670 Mais comme je vous dis, on n'a pas beaucoup de vécu. On a un an de vécu à L'Anse-à-Valleau. C'est les seules données fiables qu'on a encore à date.

Donc c'est difficile pour moi de vous dire si le protocole doit être modifié à nouveau, validé.

4675 Et ce qu'on demande au promoteur, c'est bien important, c'est un minimum de trois (3) ans de récolte de données. Donc c'est au bout de trois (3) ans qu'on commence à voir si les résultats sont bons.

PAR LE PRÉSIDENT:

4680 Monsieur Huppé.

PAR M. GILBERT HUPPÉ:

4685 Merci beaucoup au BAPE de sa bonne écoute et à tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

4690 Merci beaucoup.

Écoutez, il nous reste quatre (4) intervenants, madame Proulx, est-ce que ça va? Vous souhaiteriez arrêter quelques minutes?

4695 Regardez, on va prendre une pause très courte, une pause de cinq (5) minutes et on vous revient tout de suite!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

4700

REPRISE DE LA SÉANCE
GUY ROY

4705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Je sais qu'il est tard, mais il nous reste quatre (4) intervenants, et c'est important de prendre une légère pause pour prendre en considération les questions.

4710 Donc j'inviterais monsieur Guy Roy.

PAR M. GUY ROY:

Bonsoir.

4715

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Roy.

4720 **PAR M. GUY ROY:**

Bonsoir. Ma première question traite du rapport complémentaire, PR5.1.1 QC-19 où dans l'échange entre le ministère et le promoteur, on traite de remblais, de matériaux de remblais granulaires.

4725

Et on y cite:

"L'étude d'impact devrait toutefois préciser qu'aucun résidu minier ne sera utilisé dans le projet à titre de matériaux granulaires, soit en remblais ou pour les assises des chemins d'accès."

4730

Et dans la réponse, le promoteur ne confirme pas la demande.

PAR LE PRÉSIDENT:

4735 OK. On va lui demander ce soir. Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Beaulieu de répondre à la question.

4740

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

Monsieur le Président, c'est qu'on pouvait pas, ce qu'on pense, c'est que dans l'éventualité où un fournisseur utiliserait des matériaux de résidus miniers et qui aurait obtenu

4745 toutes ses autorisations envers le ministère de l'Environnement comme étant un matériau conforme et pouvant être utilisé, c'est à ce moment-là qu'on pourrait utiliser le matériel.

On ne prétend pas qu'on va utiliser des résidus, on prétend pas qu'on va le faire, mais si le matériel est considéré conforme par le ministère de l'Environnement, alors on voyait pas pourquoi on ne pourrait pas utiliser le matériel.

4750

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc vous ne vouliez pas éliminer de facto une source de matériel.

4755

Mais du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que c'est une pratique?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

4760 En fait, la réponse que le promoteur avait faite qu'ils allaient utiliser des sites approuvés par le MDDEP, c'est convenable, puisque si c'est approuvé par notre ministère, c'est correct.

PAR LE PRÉSIDENT:

4765 OK. Monsieur Roy.

PAR M. GUY ROY:

4770 Mais il n'a pas répondu. En fait, on disait, excusez-moi, je reviens, ma question était, c'est que l'avis du ministère disait: "L'étude d'impact devrait toutefois préciser qu'aucun résidu..." – d'accord!

PAR LE PRÉSIDENT:

4775 Attendez un petit peu. Vous trouvez que la réponse est pas assez claire?

PAR M. GUY ROY:

4780 Oui, de la part du ministère. Parce qu'eux ont demandé qu'aucun résidu ne soit appliqué, mais on dit qu'on convient qu'un résidu minier pourrait être acceptable.

PAR LE PRÉSIDENT:

4785 Madame Dupont.

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Bon, moi, ce que je comprends de cette question-là, c'est qu'en plus des sites, comme c'est écrit dans la question, si vous remarquez, c'est écrit:

4790

"En plus de sablières et gravières dûment autorisées par le MDDEP, il en existe qui possèdent des droits acquis et qui opèrent en toute conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement."

4795

Alors dans la réponse, en tout cas moi ce que j'en avais compris, les matériaux qui seront utilisés seront issus de sablières et gravières préalablement approuvées par le MDDEP.

Moi, j'en comprends que le promoteur n'utilisera pas des sites qui possèdent des droits acquis qui ne sont pas autorisés par le MDDEP.

4800

En même temps, on pourrait valider ma compréhension de la réponse, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4805

Est-ce que c'est plus clair?

PAR M. GUY ROY:

4810

Oui, mais de culture, le résidu minier, ici dans la région, ce qu'on appelle vulgairement les matériaux des haldes, le sable de mine, c'est des particularités qui sont peut-être pas d'utilité à ces emplois-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4815

Oui, mais actuellement, madame, est-ce que le ministère donne ce genre d'autorisation là?

Moi, je suis sous l'impression que c'était une exception à la règle qui ferait que si éventuellement, certains matériaux qui auraient des composites pourraient le contenir, mais exceptionnellement, il y aurait une autorisation du MDDEP.

4820

Mais est-ce que ça existe, là, présentement?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

4825

Malheureusement, je peux pas vous répondre plus avant pour ce soir, parce que je ne suis pas spécialisée au niveau des sites, monsieur Talbot n'étant pas là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4830

Est-ce qu'on peut comprendre qu'actuellement, le ministère – tient, je vais reformuler ma question autrement!

4835

Est-ce que le ministère actuellement pourrait donner un tel permis en utilisant les matériaux qui sont dans les haldes?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

4840

Je ne crois pas, puisque la question a été posée par notre Direction régionale, en fait.

Peut-être en complément, les questions qui sont posées dans ce document-là ont été posées, peuvent provenir de différents ministères et organismes que nous avons consultés. Donc dans le cas de cette question-là, c'est notre Direction régionale du MDDEP qui l'a posée.

4845

Je n'ai pas eu d'écho par rapport à notre Direction régionale qui n'était pas satisfaite de la réponse. Donc j'imagine, moi, je l'ai prise comme elle était satisfaite.

4850

Cependant, je peux vérifier, peut-être pas ce soir, mais dès demain matin, si ma compréhension de la réponse est bonne.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, nous apprécierions.

4855

Monsieur Roy, avez-vous une autre question?

PAR M. GUY ROY:

4860

Oui monsieur. Dans la description du choix du site, c'est bien sûr, on y fait mention que le site possède une faible densité de population dont la région de Kinnear's Mills entre autres, un bilan démographique très très bas dans le fond. Il y a peu de gens qui habitent cette région-là.

4865

Et j'ai participé ou j'ai été invité ou j'ai suivi c'est-à-dire – présentement, la MRC est en démarche de modification du Règlement de zonage, j'aurais aimé au bénéfice de tout le monde dans la salle et pour la Commission que monsieur Thibodeau nous informe du projet qui est en cours, qui va appeler ou permettre peut-être, faciliter le retour des gens en région rurale.

PAR LE PRÉSIDENT:

4870

Mais on s'éloigne vraiment du projet?

PAR M. GUY ROY:

Ah, parfait. Est-ce que je peux avoir une dernière intervention?

4875

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

4880

PAR M. GUY ROY:

Peut-être pour monsieur Dériger tantôt. J'aimerais ça lire juste le deuxième paragraphe du choix du site:

4885

"De par sa localisation, sa vaste superficie forestière, sa faible densité de population au cœur du parc projeté et ses grands plateaux tabulaires présents sur le sommet des montagnes, le projet éolien jouit d'écrans naturels qui limitent significativement les impacts visuels à partir des points de vue importants pour le milieu régional."

4890

J'aurais aimé savoir du promoteur, est-ce que le milieu régional, c'était plutôt, englobait, parce que le milieu régional est au sud du parc, donc est-ce que le choix du site permettait à l'ensemble ou à la densité de la population du reste du milieu régional à pas avoir les inconvénients des impacts visuels ou quoi que ce soit?

4895

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous étiez hier à la présentation?

4900

PAR M. GUY ROY:

Oui, oui, absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

4905

Avez-vous un complément d'information?

PAR M. ROBERT VINCENT:

4910

Bien, je pense qu'on a bien expliqué hier, monsieur le Président, que le cadre du suivi de l'étude d'intégration paysagère débordait largement la limite, en fait la délimitation de la zone d'étude.

Donc par voie de conséquence, si on regarde l'étendue des multiples simulations visuelles que le MDDEP nous a demandé de faire en rapport complémentaire, je pense qu'il est

4915 assez évident qu'on a bien couvert le cadre régional, au-delà même des trois (3) municipalités concernées.

Et donc nous estimons, nous, qu'on a bien rencontré les directives et les compléments d'information que le MDDEP nous a demandés de fournir.

4920

PAR M. GUY ROY:

Est-ce que je peux reformuler ma question? Je pense que c'est pas la réponse.

4925

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez.

PAR M. GUY ROY:

4930

Est-ce que les différents partenaires auxquels le promoteur fait allusion, Tourisme Amiante, il y a des lettres qui sont déposées, il y a des appuis au dossier, est-ce que ces gens-là auraient pu formuler que le parc ait des impacts plutôt moins majeurs s'il est situé dans un coin de la région que plutôt s'il est étalé?

4935

PAR LE PRÉSIDENT:

Là, on fait des présomptions de ce que les groupes auraient dit ou auraient pu considérer.

4940

Un instant!

PAR LE COMMISSAIRE:

4945

Monsieur Vincent, dans l'étude d'impact, peut-être pour vous éclaircir un peu sur la façon que la zone d'étude a été délimitée pour le paysage, vous faites dans l'étude d'impact, vous précisez que trois (3) aires d'influence donc vous identifiez que par exemple il y a une influence forte qui comprend les routes 267, 269, le chemin Craig.

4950

Ensuite, vous faites référence à une aire d'influence moyenne, une aire d'influence faible.

Est-ce que ces aires-là ont une influence sur l'évaluation qui a été faite dans l'évaluation des impacts?

PAR M. ROBERT VINCENT:

4955

Je vais demander peut-être à monsieur Demers de répondre, au meilleur de sa connaissance.

4960 C'est malheureux que madame Laurin soit pas disponible ce soir. Écoutez, je pourrais prendre votre question en délibéré, si vous voulez, pour m'assurer que vous allez avoir la réponse la plus adéquate à votre question, monsieur le Commissaire.

Je pourrais peut-être vous suggérer de vous revenir, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, en demandant à madame Laurin de commenter?

4965 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'ai pas de problème avec ça, monsieur. Merci.

4970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on va avoir une précision additionnelle.

Avez-vous une autre question?

4975 **PAR M. GUY ROY:**

Non, merci beaucoup. Je vous remercie pour votre travail.

4980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

4985

CARL GRANT

PAR LE PRÉSIDENT:

4990 Maintenant, j'inviterais monsieur Carl Grant.

PAR M. ROBERT VINCENT:

4995 Monsieur le Président, je voudrais juste m'assurer, monsieur le Commissaire Dériger, d'avoir bien saisi votre question!

PAR LE COMMISSAIRE:

Si vous voulez, je peux peut-être vous la reposer!

5000 En fait, la question, c'est que vous avez dans l'étude d'impact sur la partie paysage, donc à la page 331 du rapport, vous mentionnez les éléments qui vous ont permis de déterminer la zone d'étude du paysage selon trois (3) aires d'influence. Donc il y a trois (3) aires d'influence qui ont été identifiées.

5005 Donc on parle par exemple d'influence forte qui est dans un rayon de mille trois cents mètres (1300 m). Ensuite, vous avez une influence moyenne qui correspond à cent (100) fois la hauteur d'éolienne. Donc il y a différentes gradations au niveau de la zone qui a été étudiée.

5010 De quelle façon est-ce que ces influences-là – comment c'est pris en compte dans l'évaluation des impacts?

Donc vous avez identifié des aires d'influence pour déterminer la zone, comment c'est pris en compte dans l'évaluation même de l'impact visuel?

5015 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Donc ce que vous aimeriez avoir, c'est l'approche quantitative pondérée que madame Laurin a utilisée pour relativiser...

5020 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est pas nécessairement quantifié en termes de chiffres, mais c'est qualitatif, mais de quelle manière est-ce que ça a été pris en compte dans l'évaluation?

5025 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Donc on va demander à madame Laurin de donner un complément d'information très précis sur la question que vous venez de poser.

5030 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

5035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Grant.

PAR M. CARL GRANT:

5040 Oui bonsoir. J'aimerais ça savoir, au ministère de l'Environnement, s'ils ont un laboratoire à relief topographique à modèle réduit en "tunnellerie"?

PAR LE PRÉSIDENT:

5045 Répétez-moi ça.

PAR M. CARL GRANT:

5050 J'aimerais ça savoir, au ministère de l'Environnement s'ils ont un laboratoire à relief topographique de modèle réduit en "tunnellerie" pour faire des essais sur les turbulences?

PAR LE PRÉSIDENT:

5055 Alors du côté du ministère de l'Environnement?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Malheureusement non. Nous n'avons pas de tels équipements présentement.

5060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais pourquoi vous posez cette question? Quelle information vous souhaiteriez avoir?

PAR M. CARL GRANT:

5065 Bien, c'est pour savoir comment est-ce qu'ils vérifient leurs dires qu'ils nous disent, puis l'effet des turbulences, puis les zones de "sillonnage" puis ainsi de suite.

C'est pour m'éclairer là-dessus.

5070

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc pouvez-vous nous dire comment vous faites pour contre-vérifier les hypothèses que le promoteur nous explique?

5075

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Nous ne pouvons pas faire de contre-expertise technique présentement à cet effet.

5080 On se fie, nous devons nous fier, faire confiance aux promoteurs qui, eux, possèdent plus de technologie que nous à cet effet-là.

Il y a aussi que la littérature présentement ne rapporte pas de telles problématiques.

5085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez une autre question?

5090 **PAR M. CARL GRANT:**

Oui. Sur les quatre cent soixante millions (460 M\$), bien, approximativement, d'investissements dans la région – c'est ce qu'on entend dans les radios et tout – j'aimerais ça savoir comment c'est réparti, soit la part qui va à l'étranger et la part qui va pour le Québec?

5095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le quatre cent soixante millions (460 M\$), ça, de quel chiffre on parle?

5100 **PAR M. CARL GRANT:**

Bien, l'investissement, entre quatre cents (400 M\$) et quatre cent soixante millions (460 M\$), c'est ce qu'on entend qu'on vient investir quatre cent soixante millions (460 M\$) dans notre région.

5105 J'aimerais ça savoir c'est quoi la part qui vient ici, puis la part qui s'en va à l'étranger, finalement.

PAR LE PRÉSIDENT:

5110 Donc pourriez-vous nous décortiquer un peu le quatre cents millions (400M\$) d'investissements?

PAR M. ROBERT VINCENT:

5115 En réalité, le coût total du projet, il faut qu'il y ait soixante pour cent (60 %) de contenu québécois, trente pour cent (30 %) du coût des éoliennes doit venir de la région désignée, Gaspésie et MRC de Matane.

PAR LE PRÉSIDENT:

5120 Sur soixante pour cent (60 %), c'est des composantes du parc, c'est ça, les éoliennes, le poste de raccordement?

PAR M. ROBERT VINCENT:

5125 C'est un petit peu plus compliqué.

5130 Si on limitait à ne garantir que le trente pour cent (30 %) de contenu régional sur les
composantes d'éoliennes, nous n'arriverions pas à notre soixante pour cent (60 %) québécois.
Donc le turbinier Enercon s'est engagé à créer un contenu régional Gaspésie-Îles-de-la-
Madeleine supérieur à trente pour cent (30 %), pour être capable de faire en sorte que le
promoteur pouvait garantir soixante pour cent (60 %) de contenu québécois.

5135 Donc le chiffre magique à retenir ici, c'est que soixante pour cent (60 %) du coût de ce
projet-là doit provenir du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

5140 Mais êtes-vous capable de nous dire, je sais pas, moi, en termes de composantes,
d'infrastructures, des chemins, des études, des coûts, essayer de – finalement, le quatre cents
millions (400 M\$) se ventile de quelle façon?

PAR M. ROBERT VINCENT:

5145 Bon écoutez, à peu près trois cent cinquante millions (350 M\$), c'est les turbines. À peu
près une centaine de millions, c'est tout ce qu'on appelle les périphériques et ce qu'on appelle les
"soft costs", les coûts de financement, les coûts d'ingénierie, les coûts de frais légaux et tout.

5150 Donc les deux (2) gros blocs, si on veut, ce qu'on appelle en anglais le "turbine supply",
trois cent cinquante millions (350 M\$), cent millions (100 M\$) de "balance soft plan" qui inclut les
"soft costs".

PAR LE PRÉSIDENT:

5155 OK. Donc ça voudrait dire qu'il y aurait, si on regarde le soixante pour cent (60 %) de
quatre cents (400 M\$), ça fait deux cent quarante millions (240 M\$)?

PAR M. ROBERT VINCENT:

5160 En fait, ce qu'on n'aura pas comme chiffre précis, c'est le coût du projet ce soir, vous avez
compris ça.

5165 Mais on peut dire que le soixante pour cent (60 %) inclut évidemment la fourniture
tangibles mais aussi des services, de l'ingénierie, de la fourniture administrative, légale, de source
québécoise.

PAR LE PRÉSIDENT:

5170 Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE:

5175 Monsieur Vincent, juste pour bien bien être certain de comprendre! Quand vous dites soixante pour cent (60 %) et trente pour cent (30 %), c'est pas des pourcentages qui s'additionnent?

Le trente pour cent (30 %) fait partie du soixante (60 %)?

PAR M. ROBERT VINCENT:

5180 Oui, effectivement. C'est que le trente pour cent (30 %), c'est qu'Hydro-Québec a exigé qu'un minimum de trente pour cent (30 %) du coût de la turbine, il fallait donc qu'un minimum de trente pour cent (30 %) de la turbine corresponde à de la valeur ajoutée québécoise dans la région de Matane et de la Gaspésie.

5185 Et ce que j'ai bien dit, c'est que pour être capable, nous, de rencontrer notre contenu local québécois de soixante pour cent (60 %), il a fallu que les turbiniers bonifient le contenu régional de la turbine.

PAR LE COMMISSAIRE:

5190 Mais maintenant pour le quarante pour cent (40 %) qui reste, lui, à ce moment-là, il peut être dépensé à l'extérieur du Québec?

PAR M. ROBERT VINCENT:

Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

5200 C'est correct!

PAR M. CARL GRANT:

5205 Oui, mais là, on me parle de turbines. Les turbines viennent d'où?

L'équipement d'éoliennes, la tour, la turbine, les groupes générateurs, les générateurs au diesel à la base, ça vient pas de l'extérieur, ça, ça vient du Québec?

PAR LE PRÉSIDENT:

5210 Des générateurs au diesel?

PAR M. CARL GRANT:

5215

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

5220

Est-ce qu'il y a des générateurs au diesel dans votre projet?

PAR M. ROBERT VINCENT:

5225

La seule génératrice d'urgence qu'on a au diesel, c'est pour le poste, mais il y a pas de génératrice au diesel aux éoliennes.

5230

Maintenant, pour donner peut-être un peu de précisions! La chaîne de fournitures d'Enercon, puisqu'on parle principalement de la turbine, actuellement ce qui est prévu, c'est que la nacelle, donc l'ensemble mécanique de la nacelle va venir fort probablement de l'Allemagne. Les pales viendraient manifestement du Brésil. Les tours de béton vont venir d'une usine à Matane.

5235

Je crois que certaines tours d'acier sur la section supérieure, il est possible qu'il y ait de la fourniture québécoise. Et tous les ensembles de ce qu'on appelle le "switchgear" ou les équipements électriques dans le bas de la tour, qui font la conversion de l'énergie, ça, ça va venir aussi de la région de Matane.

PAR M. CARL GRANT:

5240

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

5245

Vous avez pas d'autres questions, monsieur Grant?

PAR M. CARL GRANT:

Non, pour l'instant.

5250

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci.

5255

MICHELLE BLAIS

PAR LE PRÉSIDENT:

5260

Madame Michelle Blais.

Rebonsoir.

5265

PAR Mme MICHELLE BLAIS:

Rebonsoir. Ma question s'adresse concernant les chemins municipaux de Kinnear's Mills.

5270

Moi, j'ai une crainte, j'aimerais savoir si les chemins actuellement sont assez solides pour accueillir tous ces gros monstres qui s'en viennent avec la multiplicité des voyages de camions lourds, etc.?

5275

Est-ce que les ponceaux, est-ce que l'âge des ponceaux, est-ce que la capacité portante, va-t-il falloir faire énormément de travaux?

Puis après ça, ma sous-question, bien, vous comprendrez, c'est qui va payer pour ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

5280

On en a traité un petit peu cet après-midi.

Mais je demanderais à monsieur Vincent peut-être d'apporter des précisions.

5285

PAR M. ROBERT VINCENT:

Oui. Je vais donc redemander à monsieur Beaulieu de bien camper la réponse au niveau des chemins.

5290

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

Donc que ce soit pour les chemins de Kinnear's Mills, de Thetford ou de Saint-Jean-de-Brébeuf, il y a une évaluation des chemins qui va être faite pour s'assurer de la capacité portante avant le transport des pièces. Parce qu'on veut pas causer de retard dans le transport.

5295

Puis il y a aussi, pour être dans la région ici depuis 2006, on sait que les routes, à une certaine période de l'année, sont très sensibles. Il y a aussi un jeu du moment de la livraison qui peut être fait pour éviter les périodes plus sensibles du printemps.

5300 Donc c'est sûr, puis s'il y a des ponceaux qui doivent être réparés ou solidifiés, c'est une des choses qui vont être faites en amont du transport.

PAR LE PRÉSIDENT:

5305 Et qui va payer pour ça?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

5310 C'est nous, c'est le projet qui va être responsable de la remise à niveau des structures s'il y a besoin.

PAR LE PRÉSIDENT:

5315 Et s'il y a des bris?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:

5320 S'il y a des bris, c'est dans le cadre des travaux du projet qui vont assumer les bris et la remise en état.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Madame Blais.

5325 **PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

5330 Deuxième question! Quand on fait une coupe de bois, il y a deux (2) phénomènes qui se produisent: Il y a une hausse de la nappe phréatique – une bonne coupe de bois à blanc – et puis il y a un assèchement aussi qui se produit.

5335 Puis l'étude d'impact, on n'en fait pas précisément mention. Pourquoi est-ce qu'on prend pas ça en considération?

5340 Parce qu'il va quand même y avoir des très grandes surfaces de déboisement. On prend quelque chose qui est en milieu humide, et puis là, oups, on rase ça. Alors c'est sûr qu'il va y avoir!

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Demers de prendre cette question.

5345

PAR M. ROBERT DEMERS:

Bien d'abord, précisons que les superficies ne seront pas si immenses que ça, on parle de superficies d'un demi-hectare ($\frac{1}{2}$ ha) pour ce qui est des éoliennes comme telles, donc c'est quand même des parcelles relativement réduites, quand on regarde une ampleur de travaux forestiers qui se fait.

5350

La même chose pour les chemins.

5355

Normalement, pour question d'assèchement et ainsi de suite, il faut penser que ces surfaces-là, initialement, pour le travail, sont recouvertes de matériel granulaire pour en assurer une bonne capacité portante, un bon support. Donc question d'évaporation ou d'assèchement, on n'a pas ce genre de problème là.

5360

Là où il pourrait y avoir des modifications de drainages locaux, c'est le système de drainage qui va accompagner les chemins d'accès qui vont servir au travail comme tel. Donc s'assurer que la surface de travail demeure sèche, tout en s'assurant que le drainage naturel se fasse aussi.

5365

Mais on parle pas quand même de travaux qui font en sorte d'avoir des dizaines de mètres, si vous voulez, de profondeur de fossés pour l'abaissement de la nappe phréatique.

Donc ce n'est pas quand même des choses qui sont significatives, à notre niveau.

5370

PAR LE PRÉSIDENT:

Et du côté du ministère du Développement durable, est-ce que vous avez une opinion là-dessus?

5375

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Oui. La façon dont ce sera fait, ça nous satisfait présentement.

5380

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Madame Blais.

PAR Mme MICHELLE BLAIS:

5385 Est-ce que je peux poser une autre question?

PAR LE PRÉSIDENT:

5390 Certainement.

PAR Mme MICHELLE BLAIS:

5395 On a parlé des chauves-souris, puis là, je serais intéressée par les oiseaux migrateurs puis les oiseaux de proie.

Je crois qu'il y a plusieurs bernaches du Canada qui ont été répertoriées dans une période, je crois que c'est l'automne ou le printemps, un des deux (2), en migration, et j'aimerais savoir qu'est-ce qu'il en est de ça.

5400 C'est quoi l'impact qu'on va avoir sur ces oiseaux migrateurs là?

PAR LE PRÉSIDENT:

5405 Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

Je vais demander à monsieur Demers de répondre.

5410 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Parmi les oiseaux migrateurs, vous parlez de la sauvagine, les oies qui voyagent, soit la bernache, l'oie blanche.

5415 Remarquez qu'on a quand même des secteurs qui sont très fortement utilisés aussi par la bernache; on a juste à passer dans la région, exemple, de Baie-des-Sables...

PAR LE PRÉSIDENT:

5420 Vous vous adressez à moi s'il vous plaît!

PAR M. ROBERT DEMERS:

5425 C'est l'heure qui fait en sorte que!

Donc ces espèces-là sont quand même rencontrées ailleurs et sont documentées. Normalement, ces espèces-là volent à des altitudes très hautes, lorsqu'elles arrivent à un point de repos et là, normalement, elles descendent en virevoltant au-dessus de leur aire de repos pour descendre graduellement.

5430

Et je vous dirais que globalement, dans la littérature, il y a des parcs éoliens américains qui sont situés dans des secteurs très utilisés par les oies entre autres et il y a pas de problématique particulière qui démontre que ces oiseaux-là sont plus vulnérables que d'autres espèces à l'effet des éoliennes comme telles.

5435

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais par rapport aux oiseaux de proie?

5440

PAR M. ROBERT DEMERS:

Les oiseaux de proie, le nombre de mortalité qui est signalé dans les études de suivi des projets au Québec, comme les projets à l'extérieur du Québec, montre des taux de mortalité nettement inférieurs au taux de mortalité de l'ensemble des autres espèces d'oiseaux migrateurs.

5445

Il y a pas de problématique particulière aux oiseaux de proie. Et je vous dirais que, par les exigences gouvernementales, ils sont très bien documentés.

PAR LE PRÉSIDENT:

5450

OK. Maintenant, je me retourne vers monsieur Latour pour obtenir votre avis?

PAR M. NORMAND LATOUR:

5455

Au niveau des oiseaux, de la sauvagine, effectivement les résultats qui ont été faits des inventaires l'automne dernier ont démontré quand même le passage de plusieurs milliers de ces oiseaux-là, ce qui nous a permis de voir que le secteur était un secteur de migration beaucoup plus intense qu'on l'avait prévu.

5460

Évidemment, il y a pas beaucoup de haltes dans le secteur. Il y a le secteur du lac à Thom et le secteur de l'étang Madore qui pourraient constituer des haltes pour ces oiseaux-là.

Donc évidemment, lorsqu'ils descendent, qu'ils perdent de l'altitude ou qu'ils remontent, il pourrait y avoir à ce moment-là collision potentiellement avec des éoliennes. Donc c'est un secteur de migration mais très peu, fort probablement très peu utilisé comme halte.

5465

Donc on verra dans les suivis, mais on s'attend pas à des mortalités énormes de ce côté-là.

5470 Au niveau des rapaces, on a une situation un petit peu différente. Dans les études, on a les trois (3) espèces de rapaces qui sont vulnérables au Québec, le pygargue à tête blanche, le faucon pèlerin et l'aigle royal ont tous les trois (3) été observés.

5475 L'aigle royal a été observé en période de migration seulement de passage, deux (2) individus, donc c'est relativement minime en termes de fréquentation. Il faudrait être relativement malchanceux pour tuer un aigle royal dans le parc éolien.

Par contre, on a deux (2) autres espèces qui sont un petit peu plus problématiques. On a un faucon pèlerin qui niche au mont Grand Morne à Sainte-Clotilde, en périphérie du parc éolien.

5480 Dans le protocole d'inventaires des oiseaux, c'est prévu que lorsqu'un oiseau, un faucon pèlerin par exemple est trouvé à proximité du parc éolien, ce qui évidemment a été constaté, cet oiseau-là doit être muni d'un collier émetteur, d'un appareil qui nous permet de le suivre par télémétrie.

5485 Un des oiseaux, la femelle en fait, parce que c'est l'oiseau qui est le plus gros des deux (2) qui peut supporter l'émetteur, a été capturé au mois de mai, à la fin du mois de mai, au mont Grand Morne, et depuis ce temps-là, on reçoit quatre (4) fois par jour sa position et son altitude.

5490 Donc on est en mesure de savoir où l'oiseau va, où il est et à quelle hauteur il vole. La hauteur est importante pour savoir s'il passe par-dessus les éoliennes ou s'il passe au niveau des éoliennes.

5495 Les premiers résultats qu'on a des déplacements de l'oiseau, de cet oiseau-là font en sorte qu'il y a très peu à craindre pour la survie de cet oiseau-là. Tous les déplacements actuellement se font du côté de la rivière Chaudière entre Saint-Georges, et il a même fréquenté cet été, il allait virer à Québec facilement. Donc dans la même journée, il partait du nid, il allait à Québec, puis il revenait.

5500 Donc c'est des oiseaux qui se déplacent beaucoup, mais actuellement, on a très peu de points à l'intérieur du parc éolien.

5505 Donc cet oiseau-là va être suivi durant trois (3) ans, évidemment en collaboration avec le promoteur, va être suivi durant trois (3) ans, mais les premières données qu'on a nous démontrent qu'il semble pas y avoir de problématique particulière avec le faucon pèlerin, les adultes à tout le moins.

5510 L'autre espèce qu'on a, c'est le pygargue à tête blanche qui a débuté une nidification assez peu longtemps pour qu'on puisse lui aussi lui mettre un émetteur à l'étang Stater, de l'autre côté complètement du parc éolien.

Cet oiseau-là également est une espèce vulnérable au Québec pour laquelle on doit porter une attention particulière. Malheureusement, la nidification qui avait été débutée était vraiment une nidification atypique de toute façon, c'était pas évident, ne s'est pas poursuivie. Est-ce que l'oiseau a nidifié ailleurs, possiblement.

5515

Au niveau des inventaires héliportés qui sont aussi exigés, qui ont été faits de très bonne façon par les gens de SNC-Lavalin, ont vu, lors des inventaires, ont vu six (6) pygargues. Donc autant des adultes que des immatures. Donc s'il y a des immatures, il y a un nid quelque part. Et ça fait plusieurs années qu'on observe des immatures.

5520

Donc le pygargue à tête blanche niche à proximité, malgré tous les efforts qui ont pu être faits cet été, on n'a pas trouvé le nid. On sait que l'oiseau est là, et ça peut être problématique, parce que tant qu'on n'a pas capturé l'oiseau, qu'on n'a pas mis d'émetteur, on ne sait pas si l'oiseau fréquente le parc ou non. S'il fréquente le parc, évidemment il y a des risques de collision ou s'il le fréquente pas.

5525

Par contre, ce qu'on sait de ces oiseaux-là, habituellement, c'est qu'ils vont plutôt vivre près d'un grand plan d'eau, comme l'étang Stater ou le lac à la Truite et qui vont se nourrir là, ils vont faire leur déplacement autour du lac.

5530

Donc encore là, c'est à suivre. Évidemment, on va tenter, l'année prochaine, de capturer un des oiseaux et lui poser un émetteur; on va être capable d'avoir plus de données, mais actuellement, là, il y a une inquiétude par rapport à cet oiseau-là, à cette espèce-là.

5535

D'autant plus qu'il est exactement au centre, entre le Parc éolien Des Érables et le Parc éolien Des Moulins. Donc il y a un effet cumulatif. D'un côté il y a un parc éolien, une cinquantaine d'éoliennes, et de l'autre côté, il y a un parc éolien de soixante-quinze (75) éoliennes. Donc l'oiseau vit entre les deux (2), là.

5540

Donc ça amène une problématique particulière. C'est la situation au niveau des rapaces.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Madame Blais, ça va?

5545

PAR Mme MICHELLE BLAIS:

Merci beaucoup.

5550

MANUEL BUREAU

5555

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais monsieur Manuel Bureau.

5560

PAR M. MANUEL BUREAU:

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

5565

Bonsoir monsieur Bureau.

PAR M. MANUEL BUREAU:

5570

Première petite question! Une fois le parc éolien implanté, nous allons avoir des redevances, un certain revenu, est-ce que vous êtes capable de me répondre à savoir si on va continuer quand même à avoir nos subventions de certains ministères comme pour des projets qu'on avait déjà à l'intérieur du village?

5575

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a une question comme ça qui a été adressée cet après-midi au ministère de la Culture, de la Condition féminine.

5580

Donc votre question est déjà partie et vous allez avoir la réponse écrite qui va nous revenir sur le site de la Commission.

PAR M. MANUEL BUREAU:

5585

Pas de problème. Ma deuxième petite question, c'est concernant les espèces floristiques menacées ou vulnérables.

5590

Le ministère a fait une demande à ce niveau-là pour avoir justement un inventaire de ces espèces-là, puis la réponse, finalement, de la compagnie 3Ci était qu'on devait recevoir cet inventaire-là pour le printemps ou été 2009.

Alors je voudrais savoir à ce moment-là, est-ce que ça l'a été fait, finalement, cet inventaire-là?

5595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça a été fait, monsieur Vincent?

5600 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais demander à monsieur Demers de répondre à la question, monsieur le Président.

PAR M. ROBERT DEMERS:

5605 Monsieur le Président, madame Christine Martineau, biologiste chez SNC, va venir répondre à cette question-là. Elle a participé directement à cette étude.

PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:

5610 Bonjour monsieur le Président. Concernant l'inventaire des espèces floristiques à statut précaire, trois (3) espèces ont été inventoriées dans la zone d'étude. Un inventaire était prévu pour être effectué, mais préalablement à cet inventaire-là, on a fait une analyse cartographique, parce que c'est trois (3) espèces qui sont exclusives aux affleurements serpentiniques, c'est trois (3) espèces qui ont besoin, en fait qui vont croître sur ces affleurements-là.

5615 Donc on a pris les données du MRNF, Département de géologie, qu'on a cartographiées dans la zone d'étude.

5620 Et à partir de là, on a un botaniste et un ingénieur forestier qui ont analysé les cartes et à partir de ces trois (3) espèces-là ont pu conclure que cette espèce-là ne pouvait pas être dans la zone d'étude.

Donc à ce moment-là, un inventaire était injustifié.

5625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Latour, est-ce que vous avez un complément?

PAR M. NORMAND LATOUR:

5630 Pour la question de la flore, ça relève exclusivement du ministère de l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

5635 Excusez-moi! Madame Dupont.

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

5640 Oui effectivement, donc nous attendons. Je me rappelle pas, je m'excuse, si 3Ci m'a déjà envoyé cette réponse ou était sur le point de me l'envoyer.

Oui, dès qu'ils nous font la preuve que l'habitat finalement semble pas propice à avoir ces espèces-là, donc c'est correct.

5645 Je vais peut-être reformuler! Donc j'ai cru comprendre de la part de madame de l'autre côté qu'elle mentionnait qu'ils avaient fait une recherche d'habitats susceptibles de recevoir ces espèces-là et que les habitats n'étaient pas susceptibles de recevoir les espèces en question.

Est-ce que j'avais bien compris?

5650

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Martineau.

5655 **PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:**

5660 En complément d'information, justement, madame Dupont a raison à cet égard. C'est que j'ai donné des informations un peu en préalable, parce que l'analyse a été effectuée la semaine dernière, et nous allons déposer au MDDEP la cartographie ainsi que le document qui va accompagner, qui explique notre approche, la méthodologie d'analyse et les résultats qui en découlent.

PAR LE PRÉSIDENT:

5665 Et vous allez déposer ça aussi auprès de la Commission?

PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:

Oui, en neuf (9) copies sous format PDF.

5670

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Est-ce que l'on va pouvoir avoir l'avis du ministère rapidement?

5675 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Je vais soumettre, dès que je vais avoir copie de madame Martineau, je vais soumettre ça à la Direction du patrimoine écologique chez nous.

5680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce serait intéressant de l'obtenir avant la deuxième partie d'audience, merci.

Est-ce que vous avez une autre question?

5685

PAR M. MANUEL BUREAU:

Non, merci.

5690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Bureau.

5695

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

5700 Maintenant, ça complète la première partie publique de l'audience qui est maintenant terminée.

5705 Pour ceux d'entre vous qui ont des documents à déposer ou des réponses à nous faire parvenir, je vous rappelle que la Commission d'enquête souhaite les obtenir au plus tard dans une semaine.

5710 Notre objectif est de rendre accessibles au public ces documents et ces réponses pour les aider à élaborer leur opinion qu'ils présenteront à la deuxième partie de l'audience qui aura lieu ici même au Club Aramis de Thetford Mines à compter du 5 octobre prochain à dix-neuf heures (19 h).

5715 Entre-temps, la Commission poursuit ses travaux et elle recevra jusqu'au 17 septembre, habituellement une semaine après la fin de l'audience publique, les questions provenant tant des personnes qui n'ont pu assister aux séances aujourd'hui que des participants actuellement présents et qui souhaiteraient compléter leur compréhension du projet.

5720 Il appartient toutefois à la Commission de juger de la pertinence de la question. Le cas échéant, les réponses seront déposées et accessibles dans les centres de consultation et sur le site Web du BAPE.

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Renée Poliquin, la coordonnatrice de la Commission, au plus tard le 21 septembre prochain.

5725 L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique. Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire, et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission d'enquête au plus tard le 1^{er} octobre.

5730 Pour aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un guide d'information sur la préparation d'un mémoire, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle ainsi que dans le site Web du BAPE.

5735 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente. Seules la table des participants et celle de la Commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus; toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente Commission.

5740 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

5745 Il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de vue.

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission, c'est-à-dire à compter du 5 octobre et du 6 octobre.

5750 Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Vincent, et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie d'audience.

5755 Merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet.

Enfin, je remercie les gens de la technique, Richard Grenier, Michel Filteau et Pierre Dufour. La sténotypiste, madame Proulx!

5760 De même que l'équipe de la Commission, Julie Crochetière, Maude Durand, Nancy Deschênes, Julie Olivier, Renée Poliquin, ainsi que mon collègue Louis Dériger.

Au plaisir de vous revoir lundi le 5 octobre prochain ici même à dix-neuf heures (19 h), et merci encore de cette première partie d'audience publique.

5765

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5770

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

5775